UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

TRANSFORMATION DES PRATIQUES D'INTERVENTION EN PROTECTION DE LA JEUNESSE AU NUNAVIK : VERS UNE APPROCHE CULTURELLEMENT SÉCURISANTE ET CO-CONSTRUITE AUPRÈS DES FAMILLES INUIT

ESSAI

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

Par Kristie-Anne Godin

[redacted]

Département de travail social

TSO-6056-ZT

JUILLET 2026

Table des matières

Table des matières 2
1-Résumé de l'essai 1
2. Introduction et bref rappel du projet de stage 1
2.1 Mise en contexte 1
2.2 Présentation du stage 2
2.3 Présentation du projet de stage 5
2.4 Questionnement central et objectif de l'essai 6
2.5 Structure de l'essai 8
3. Problématique et assises théoriques du projet 9
3.1 Fondements théoriques et perspectives d'intervention en contexte autochtone 10
3.2 Colonialisme et traumatismes intergénérationnels 11
3.3 Réalités spécifiques du Nunavik 13
3.4 Limites des modèles occidentaux en protection de la jeunesse 15
3.5 Réalités familiales et communautaires inuit 18
3.6 Sécurisation culturelle et approche décoloniale 21
3.7 Loi fédérale C-92 et transformation des pratiques 28
3.8 Rôle de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) 32
4. Méthodologie et mise en œuvre du stage 35
4.1 Description du milieu de stage 37
4.2 Positionnement de la stagiaire 38
4.3 Démarches réalisées 42
4.4 Questionnaires et outils utilisés 46
4.5 Développement du « First Contact Tool » 50
4.6 Considérations éthiques 56
5. Synthèse des résultats du projet et de l'intervention 59
5.1 Observations cliniques 60
5.2 Enjeux organisationnels observés 61
5.3 Enjeux culturels observés 63
5.4 Retombées de la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) 65
Tableau 1– Synthèse des orientation dégagées des échanges avec NIP au cours du stage 68
5.5 Retombées du First Contact Tool 70

5.6 Limites observées 72
6. Discussion des résultats et analyse critique 75
6.1 Analyse critique des pratiques actuelles 76
6.2 Réflexion sur la sécurisation culturelle 78
6.3 Réflexion sur la Loi C-92 80
6.4 Réflexion critique sur le rôle de NIP 82
6.5 Analyse critique du « First Contact Tool » 83
6.6 Retombées professionnelles et organisationnelles 85
6.7 Limites de l'essai 86
6.8 Valeurs ajoutées au stage 87
7. Conclusion 88
Tableau 2– Recommandations pour l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. 91
Références 95
Annexe 1- TOOL: FIRST CONTACT WITH FAMILY (DPJ / Youth Protection) 101
Annexe 2 – Questionnaires 103

Remerciements

La réalisation de cet essai et de ce stage spécialisé n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreuses personnes et organisations à qui je souhaite exprimer toute ma gratitude.

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement mon employeur, la Direction de la protection de la jeunesse du Nunavik, pour l'opportunité qui m'a été offerte de réaliser ce stage dans un milieu aussi enrichissant. Cette expérience a été déterminante dans mon développement professionnel et personnel.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Monsieur Tom Balash, mon superviseur de stage, pour sa disponibilité, son accompagnement, sa confiance et les nombreuses occasions d'apprentissage qu'il m'a offertes tout au long de cette démarche.

Mes sincères remerciements s'adressent également à Monsieur Denis Bourque, mon directeur d'essai, pour sa rigueur, ses précieux conseils, sa disponibilité et son accompagnement tout au long de la réalisation de ce projet.

Je tiens aussi à exprimer toute ma reconnaissance à mon partenaire, Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), dont la collaboration, l'ouverture et l'expertise ont grandement enrichi ce projet. J'adresse également un immense merci à la communauté d'Inukjuak pour son accueil, sa confiance et sa générosité. Les échanges et le partage de connaissances vécus au cours de ce stage ont profondément nourri ma réflexion et contribué à la réalisation de cet essai.

Je souhaite également remercier mes amis pour leur soutien, leur écoute, leurs opinions, leurs réflexions et leur expertise. Les nombreuses discussions que nous avons partagées ont nourri ma réflexion, remis en question certaines de mes idées et contribué à l'évolution de cet essai.

Enfin, je remercie du fond du cœur ma famille ainsi que mon partenaire de vie pour leur patience, leur compréhension, leurs encouragements et leur soutien indéfectible tout au long de ce parcours. Leur présence a été une source précieuse de motivation et de persévérance.

À toutes les personnes et organisations qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cet essai, je vous adresse mes plus sincères remerciements.

Liste des acronymes et sigles

Acronyme	Signification
AM	Application des mesures
C-92	Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis
CSDEPJ	Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
EO	Évaluation-Orientation
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NIP	Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga
OTSTCFQ	Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
RRSSSN	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

1-Résumé de l'essai

Cet essai porte sur les pratiques d'intervention en protection de la jeunesse au Nunavik, plus précisément dans le contexte du stage spécialisé réalisé à Inukjuak auprès des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures. Il s'inscrit dans une réflexion critique portant sur les tensions entre les exigences institutionnelles de la Loi sur la protection de la jeunesse et les réalités culturelles, relationnelles et communautaires propres aux familles inuit (Breton et al., 2012; Guay et Grammond, 2012).

L'essai s'intéresse plus particulièrement aux enjeux liés à l'adaptation culturelle des pratiques, à la sécurisation culturelle ainsi qu'à la continuité culturelle dans les interventions réalisées auprès des familles inuit (Gouvernement du Canada, 2019; Guay et al., 2022; Smith, 2012). À travers une démarche réflexive appuyée par l'observation participante, un journal clinique, des échanges avec les intervenants et la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), plusieurs enjeux ont émergé concernant l'adaptation des pratiques, les impacts des traumas intergénérationnels et la méfiance envers les institutions (Bombay et al., 2014; Viens, 2019).

Le développement d'un outil de premier contact (« First Contact Tool ») constitue également une composante importante du projet. Cet outil vise à soutenir une approche plus humaine, relationnelle et culturellement sécurisante lors des premiers contacts avec les familles. Finalement, cet essai propose une réflexion sur les conditions nécessaires à l'adaptation des pratiques en protection de la jeunesse afin de mieux répondre aux réalités et aux besoins des familles inuit.

2. Introduction et bref rappel du projet de stage

2.1 Mise en contexte

La protection de la jeunesse au Nunavik s'inscrit dans un contexte social, historique et culturel complexe marqué par la surreprésentation des enfants inuit au sein des services de protection de la jeunesse (Blackstock et al., 2004; De la Sablonnière-Griffin et al., 2022). Cette réalité est étroitement liée aux impacts du colonialisme, aux traumatismes intergénérationnels ainsi qu'aux inégalités sociales persistantes vécues par les communautés autochtones (Bombay et al., 2014; Viens, 2019). Au Nunavik, plusieurs facteurs structurels contribuent également aux difficultés rencontrées par les familles, notamment le surpeuplement des logements, l'accès limité aux ressources spécialisées, l'isolement géographique et la pénurie de services (Duhaime et al., 2015; Parnasimautik, 2014).

Dans ce contexte, les interventions en protection de la jeunesse reposent souvent sur des cadres institutionnels occidentaux qui peuvent entrer en tension avec les réalités culturelles, relationnelles et communautaires des familles inuit (Breton et al., 2012; Guay et Grammond, 2012). Les notions de négligence, de stabilité ou d'intérêt de l'enfant peuvent ainsi être interprétées différemment selon les réalités culturelles et les conditions de vie des familles. Plusieurs auteurs soulignent donc l'importance de développer des pratiques davantage adaptées aux réalités autochtones et fondées sur la sécurisation culturelle, la collaboration et la continuité culturelle (Gouvernement du Canada, 2019; Guay et al., 2022).

C'est dans cette perspective qu'a été réalisé le présent stage spécialisé à Inukjuak, au sein des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures. Le projet de stage visait principalement à réfléchir à l'adaptation des pratiques d'intervention en protection de la jeunesse en contexte inuit, particulièrement lors du premier contact avec les familles. À travers l'observation participante, un journal réflexif, des échanges avec les intervenants et la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), organisme communautaire œuvrant auprès des familles inuit et partenaire important dans le développement d'approches culturellement adaptées en protection de la jeunesse, plusieurs enjeux ont émergé, notamment la surcharge clinique, le roulement de personnel, les limites des modèles institutionnels actuels ainsi que l'importance du lien relationnel dans l'intervention.

Le stage a également mené au développement d'un outil de premier contact (« First Contact Tool ») visant à soutenir une approche plus humaine, collaborative et culturellement sécurisante auprès des familles. Cette démarche de co-construction s'inscrit dans une réflexion plus large portant sur les conditions nécessaires à l'adaptation des pratiques en protection de la jeunesse au Nunavik, particulièrement dans un contexte marqué par des tensions entre exigences légales, réalités organisationnelles et besoins relationnels des familles inuit.

2.2 Présentation du stage

Le stage spécialisé s'est déroulé au sein des services de protection de la jeunesse du Centre de santé Inuulitsivik, principalement dans la communauté d'Inukjuak, au Nunavik. Les interventions s'inscrivent dans différentes étapes du processus de protection de la jeunesse, notamment l'Évaluation-Orientation (ÉO) et l'Application des mesures (AM).

L'équipe d'Évaluation-Orientation intervient à la suite de la rétention d'un signalement afin d'évaluer si la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, c. P-34.1). Cette étape implique notamment l'analyse de la situation familiale, des besoins de l'enfant, des capacités parentales et des ressources disponibles dans son environnement. L'équipe d'Application des mesures assure, quant à elle, le suivi des enfants et des familles lorsque des mesures de protection doivent être appliquées. Les interventions peuvent comprendre un accompagnement psychosocial, la coordination des services, la collaboration avec les partenaires et, dans certaines situations, des démarches relatives au placement.

Cette distinction permet de mieux comprendre le contexte dans lequel le projet de stage a été développé, particulièrement en ce qui concerne les premiers contacts avec les familles, la continuité des interventions et la collaboration entre les équipes et les partenaires communautaires.

Le projet de stage à l'origine du présent essai s'est développé à partir des observations réalisées sur le terrain concernant les défis rencontrés dans les interventions en protection de la jeunesse au Nunavik. Dès les premières semaines, plusieurs constats ont émergé quant aux tensions existantes entre les exigences institutionnelles de la protection de la jeunesse et les réalités culturelles, relationnelles et communautaires des familles inuit. Les situations observées soulignaient notamment l'importance du lien de confiance, de la continuité relationnelle et de la compréhension des réalités locales dans le cadre des interventions réalisées auprès des enfants et des familles (Breton et al., 2012; Guay et al., 2022).

Dans ce contexte, le projet de stage visait à réfléchir à l'adaptation des pratiques d'intervention afin de favoriser des approches davantage culturellement sécurisantes et adaptées aux réalités du Nunavik. Une attention particulière a été portée aux premiers contacts entre les intervenants et les familles, puisque ces moments influencent souvent la relation avec les services ainsi que le niveau de confiance envers les intervenants.

Le projet s'est progressivement orienté vers une démarche de co-construction des pratiques en collaboration avec différents acteurs du milieu, notamment les intervenants de la protection de la jeunesse, certains partenaires communautaires ainsi que Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP).

Cette démarche visait à soutenir une réflexion collective autour des conditions nécessaires à une intervention plus humaine, relationnelle et culturellement adaptée. Les échanges réalisés durant le stage ont notamment porté sur les notions de confiance, de continuité culturelle, de collaboration avec les familles élargies et de prévention dans les interventions (Gouvernement du Canada, 2019).

L'entrée en vigueur de la Loi fédérale C-92 ainsi que les différentes formations suivies au cours du stage ont également contribué à orienter les réflexions du projet. Les principes mis de l'avant dans cette loi, notamment la continuité culturelle, le maintien des liens familiaux et communautaires ainsi que la participation des organismes autochtones dans les décisions concernant les enfants (Gouvernement du Canada, 2019), sont venus renforcer plusieurs constats observés sur le terrain.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un outil de premier contact (« First Contact Tool ») destiné à soutenir les intervenants lors des premiers échanges avec les familles. Cet outil visait à favoriser une approche plus relationnelle et collaborative en encourageant la reconnaissance des forces des familles, la prise en compte des réalités culturelles et communautaires ainsi que l'utilisation d'un langage plus clair et accessible (Guay et al., 2022).

Bien que le projet ne visait pas à transformer à lui seul les pratiques institutionnelles de la protection de la jeunesse au Nunavik, il s'inscrivait dans une réflexion plus large concernant l'adaptation des interventions aux réalités inuit. Cette démarche a également permis d'amorcer une réflexion critique sur les limites des approches actuelles, sur les impacts des rapports de pouvoir dans les interventions et sur l'importance de développer des pratiques davantage ancrées dans les réalités culturelles et communautaires du Nunavik (Guay et Grammond, 2012; Smith, 2012).

Dans le cadre de ce stage spécialisé, ma démarche s'est inscrite dans un contexte professionnel particulier, puisque j'occupais déjà des fonctions au sein de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du Nunavik. Au début du stage, j'exerçais les fonctions de spécialiste en activités cliniques (SAC), un rôle qui regroupait différentes responsabilités, notamment le soutien clinique aux personnes intervenantes, la supervision, la coordination des dossiers ainsi que certaines responsabilités liées à la gestion des équipes.

Au cours des dernières semaines du stage, j'ai été appelée à assumer, par intérim, les fonctions d'adjointe à la Direction de la protection de la jeunesse. Cette transition professionnelle m'a permis d'approfondir ma compréhension des enjeux organisationnels et des responsabilités de gestion, tout en maintenant une proximité avec les réalités cliniques vécues sur le terrain.

Ce double positionnement, à la fois professionnel et universitaire, a constitué un élément important dans la réalisation de mon projet. Il m'a permis d'observer les pratiques d'intervention sous différents angles, de mieux comprendre les contraintes organisationnelles et de favoriser les échanges avec les équipes et les partenaires concernés. Toutefois, cette proximité avec le milieu nécessitait également une posture réflexive afin de reconnaître l'influence possible de mes responsabilités professionnelles, de mon appartenance institutionnelle et de mes propres perceptions sur les observations recueillies et l'analyse des résultats.

2.3 Présentation du projet de stage

Le projet de stage s'est développé progressivement à partir des besoins identifiés par les intervenants et les partenaires du milieu. Au fil des échanges et des observations réalisées, l'importance de renforcer les dimensions relationnelles et culturellement adaptées de l'intervention est apparue comme un enjeu central. Cette réflexion a orienté le projet vers l'exploration de pratiques favorisant une meilleure collaboration entre les familles inuit et les services de protection de la jeunesse.

À travers les échanges réalisés avec les équipes cliniques, les partenaires communautaires et les représentants de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), une réflexion s'est développée autour de la nécessité d'adapter certaines pratiques d'intervention au contexte du Nunavik. Les discussions ont notamment porté sur l'importance du temps relationnel, de la communication, de la reconnaissance des forces familiales ainsi que de la participation des proches dans les démarches entourant les enfants (Gouvernement du Canada, 2019; Guay et al., 2022).

Le projet de stage avait donc comme objectif principal de réfléchir à des moyens concrets permettant de soutenir des pratiques plus humaines, collaboratives et culturellement adaptées. Une attention particulière a été portée aux premiers échanges avec les familles, puisque ceux-ci

influencent souvent la perception des services ainsi que la possibilité de développer un climat de confiance.

Dans cette perspective, différentes démarches ont été réalisées afin de documenter les expériences et les perceptions des personnes concernées par les services de protection de la jeunesse. Des questionnaires ont été élaborés pour les intervenants, les parents ainsi que certains jeunes adultes ayant vécu un parcours en protection de la jeunesse. Des discussions informelles, des observations cliniques et plusieurs rencontres avec des partenaires du milieu ont également permis d'alimenter la réflexion entourant les besoins observés sur le terrain.

Le développement du « First Contact Tool » s'inscrit directement dans cette démarche. Cet outil a été conçu comme un support clinique visant à guider les premiers échanges avec les familles dans une approche davantage centrée sur l'écoute, la collaboration et la reconnaissance des réalités vécues par les parents. L'objectif n'était pas de créer une procédure rigide, mais plutôt d'offrir un cadre flexible favorisant des interactions plus respectueuses et sécurisantes dès les premières rencontres (Guay et al., 2022).

Plus largement, le projet cherchait à amorcer une réflexion sur l'importance de la relation dans les interventions en protection de la jeunesse et sur la nécessité d'adapter certaines pratiques aux réalités culturelles et communautaires du Nunavik.

2.4 Questionnement central et objectif de l'essai

Les différentes expériences vécues au cours du stage ont amené une réflexion importante sur la manière dont les services de protection de la jeunesse sont actuellement déployés au Nunavik. Bien que la sécurité des enfants demeure au cœur du mandat de la DPJ, plusieurs situations observées ont démontré que les interventions se déroulent dans un environnement marqué par des enjeux historiques, sociaux, culturels et organisationnels complexes. Les difficultés d'accès aux ressources, l'isolement géographique, la fréquence des situations urgentes ainsi que les impacts des traumas historiques influencent directement les relations entre les familles et les institutions (Duhaime et al., 2015; Fast et al., 2016).

Les observations réalisées sur le terrain ont également permis de constater que certaines approches utilisées en protection de la jeunesse reposent principalement sur des références occidentales qui

ne correspondent pas toujours aux réalités inuit. Dans ce contexte, l'évaluation des situations familiales doit tenir compte des réalités sociales et culturelles des familles autochtones afin d'éviter que les différences de contexte soient interprétées uniquement à partir des normes institutionnelles dominantes (Breton et al., 2012). Dans plusieurs situations, les interventions semblaient davantage centrées sur l'évaluation des risques et le respect des procédures que sur le développement d'un espace relationnel permettant une réelle collaboration avec les familles et les réseaux communautaires (OTSTCFQ, 2022).

Parallèlement, les formations suivies et les échanges réalisés autour de la Loi fédérale C-92 ont ouvert une réflexion sur les possibilités de transformation des pratiques actuelles. Les principes de continuité culturelle, de prévention et de participation des communautés autochtones proposés par cette loi mettent de l'avant une approche accordant davantage de place aux liens familiaux, à la culture et aux ressources communautaires dans les interventions auprès des enfants (Fryer et Tierdam, 2019; Gouvernement du Canada, 2019). La collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) a également contribué à mieux comprendre l'importance de développer des démarches tenant compte des savoirs inuit et des réalités propres aux communautés du Nunavik (Nungak, 2017; Parnasimautik, 2014).

À partir de ces constats, le présent essai cherche à répondre à la question suivante : comment les pratiques en protection de la jeunesse peuvent-elles être adaptées afin de favoriser des interventions plus respectueuses des réalités culturelles et communautaires des familles inuit du Nunavik?

Afin de répondre à ce questionnement, l'essai poursuit un objectif général visant à analyser de façon critique certaines pratiques observées en protection de la jeunesse au Nunavik à partir de l'expérience de stage réalisée à Inukjuak. Plus précisément, la démarche vise à réfléchir aux défis rencontrés dans l'intervention auprès des familles inuit, aux tensions présentes entre les cadres institutionnels et les réalités du territoire, ainsi qu'aux pistes permettant de soutenir des approches davantage collaboratives et culturellement sécurisantes (Berger et Luckmann, 1967; Bourque et Lachapelle, 2007; Gagnon Dion et al., 2018).

Plus spécifiquement, cet essai vise à :

- explorer les impacts des politiques coloniales et des traumas intergénérationnels sur les relations entre les familles inuit et les services sociaux;
- analyser les enjeux liés à la continuité culturelle, à la famille élargie et aux approches communautaires dans les interventions en protection de la jeunesse;
- examiner les possibilités et les limites associées à l'application des principes de la Loi fédérale C-92 au Nunavik;
- réfléchir au rôle de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) dans l'accompagnement des familles et dans les démarches entourant la protection de la jeunesse;
- analyser le potentiel du « First Contact Tool » comme outil favorisant des premiers échanges plus humains, clairs et relationnels avec les familles.
- porter un regard réflexif et critique sur ma pratique professionnelle afin d'identifier les apprentissages réalisés, les défis rencontrés et les conditions favorisant le développement de pratiques davantage culturellement sécurisantes en contexte inuit.

À travers cette réflexion, l'essai vise également à contribuer aux discussions actuelles portant sur l'adaptation des services sociaux en contexte autochtone et sur l'importance de développer des pratiques qui reconnaissent davantage les forces, les savoirs et les réalités des communautés inuit.

2.5 Structure de l'essai

Le présent essai est divisé en plusieurs sections permettant d'explorer progressivement les différents éléments liés aux pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik ainsi qu'aux réflexions développées dans le cadre du stage spécialisé réalisé à Inukjuak.

La première partie présente le contexte général du projet ainsi qu'un rappel du stage ayant mené à la réflexion actuelle. Cette section introduit également les principaux constats observés sur le terrain, le questionnement central de l'essai ainsi que les objectifs poursuivis dans la démarche.

La deuxième partie porte sur la problématique et les assises théoriques du projet. Elle aborde notamment les impacts du colonialisme et des traumas intergénérationnels sur les familles inuit, la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse ainsi que certaines limites

des modèles occidentaux d'intervention lorsqu'ils sont appliqués en contexte nordique. Cette section présente également les notions de sécurisation culturelle, de continuité culturelle et de co-construction des pratiques, tout en intégrant une réflexion sur les principes de la Loi fédérale C-92 et sur le rôle de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) dans les interventions réalisées au Nunavik.

La troisième partie expose la méthodologie et la démarche de stage ayant soutenu la réalisation du projet. Cette section décrit le milieu de stage, le positionnement de la stagiaire, les méthodes de collecte d'information utilisées ainsi que les différentes démarches réflexives et cliniques réalisées au cours du stage. Elle présente également le développement du « First Contact Tool » ainsi que les considérations éthiques ayant accompagné la démarche.

La quatrième partie présente une synthèse des principaux constats issus du stage et des observations réalisées sur le terrain. Les enjeux organisationnels, relationnels et culturels observés dans les interventions en protection de la jeunesse y sont abordés, de même que les retombées liées à la collaboration avec les partenaires communautaires et au développement de l'outil clinique.

La cinquième partie constitue la section d'analyse critique de l'essai. Cette section propose une réflexion sur les tensions observées entre les cadres institutionnels actuels et les réalités des familles inuit, tout en examinant les possibilités de transformation des pratiques à travers la sécurisation culturelle, la collaboration communautaire et les orientations proposées par la Loi fédérale C-92. Les forces, les limites et les défis liés aux approches développées dans le cadre du stage y sont également discutés.

Finalement, la conclusion revient sur les principaux constats de l'essai et fait ressortir certaines pistes de réflexion concernant l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik.

3. Problématique et assises théoriques du projet

Les interventions en protection de la jeunesse réalisées au Nunavik s'inscrivent dans un contexte social, historique, politique et culturel particulièrement complexe. Bien que la Loi sur la protection de la jeunesse vise la sécurité et le développement des enfants, plusieurs auteurs et rapports ont démontré que les modèles d'intervention actuellement utilisés au Québec reposent principalement sur des références occidentales qui ne tiennent pas toujours compte des réalités propres aux

communautés autochtones, notamment inuit (Breton et al., 2012; Commission Viens, 2019; CSDEPJ, 2021). Dans les communautés nordiques, les difficultés liées au logement et à l'insécurité alimentaire constituent des enjeux importants qui peuvent fragiliser les conditions de vie des familles inuit et doivent être pris en considération dans l'analyse des situations familiales (Wallace, 2014).

Au cours des dernières années, plusieurs réflexions ont émergé concernant la nécessité de transformer les pratiques de protection de la jeunesse auprès des peuples autochtones. L'entrée en vigueur de la Loi fédérale C-92 marque d'ailleurs un changement important dans la reconnaissance des droits des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière de services à l'enfance et à la famille. Cette loi met notamment de l'avant les notions de continuité culturelle, de prévention, de maintien des liens familiaux et communautaires ainsi que la participation des organismes autochtones dans les décisions concernant les enfants. Les standards minimaux prévus dans cette loi insistent également sur l'importance d'offrir des services adaptés aux réalités culturelles des familles et de prioriser des approches centrées sur la collaboration et la réunification familiale.

3.1 Fondements théoriques et perspectives d'intervention en contexte autochtone

Dans le cadre du présent essai, la réflexion s'appuie également sur plusieurs repères théoriques liés à la sécurisation culturelle, à l'approche décoloniale ainsi qu'aux pratiques réflexives en travail social. Les écrits portant sur la sécurisation culturelle soutiennent l'importance de reconnaître les rapports de pouvoir présents dans les interventions et la nécessité d'adapter les services aux réalités historiques et culturelles des communautés autochtones (Guay et al., 2022). Les approches décoloniales permettent quant à elles de remettre en question certaines normes institutionnelles occidentales historiquement imposées aux peuples autochtones et d'ouvrir un espace de réflexion sur les savoirs communautaires, les formes de solidarité collective ainsi que les différentes conceptions du bien-être familial.

Cette réflexion s'inscrit également dans une vision du travail social fondée sur l'écoute, la relation et la reconnaissance de la dignité des personnes accompagnées. À cet effet, Dorvil et Boucher rappellent que le travail social constitue avant tout un métier de compassion où la relation humaine, la compréhension du vécu des personnes et l'accompagnement demeurent centraux dans les pratiques d'intervention (Dorvil et Boucher, 2015). Cette perspective apparaît particulièrement

importante dans le contexte du Nunavik, où les familles rencontrées ont souvent vécu des expériences difficiles avec les institutions sociales et où le lien de confiance représente un enjeu majeur dans les interventions réalisées en protection de la jeunesse.

Le présent chapitre vise ainsi à présenter les principaux éléments théoriques et contextuels permettant de mieux comprendre les enjeux entourant les pratiques actuelles en protection de la jeunesse au Nunavik. Il abordera notamment la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection, les impacts du colonialisme et des traumas intergénérationnels, les réalités spécifiques du Nunavik, les limites de certaines approches occidentales ainsi que les apports de la sécurisation culturelle, de la Loi fédérale C-92 et de la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga dans la transformation des pratiques.

3.2 Colonialisme et traumatismes intergénérationnels

La compréhension des réalités actuelles vécues par plusieurs familles inuit en protection de la jeunesse nécessite de prendre en considération les impacts historiques du colonialisme et des politiques d'assimilation imposées aux peuples autochtones au Canada. Plusieurs auteurs soutiennent que la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse ne peut être analysée sans reconnaître les effets durables des pensionnats, des déplacements forcés, de la rafle des années soixante[1] ainsi que des différentes interventions gouvernementales ayant contribué à fragiliser les structures familiales, culturelles et communautaires (Bombay et al., 2014; Commission Viens, 2019; CSDEPJ, 2021).

Pendant plusieurs décennies, les politiques coloniales canadiennes ont cherché à assimiler les peuples autochtones en rompant les liens entre les enfants, leur famille, leur langue et leur culture. Les pensionnats autochtones ont notamment entraîné des traumatismes majeurs liés à la violence, aux abus, à la perte d'identité culturelle et aux ruptures affectives vécues par plusieurs générations d'enfants autochtones (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Ces expériences ont eu des conséquences importantes sur les dynamiques familiales, les pratiques parentales ainsi que sur la confiance envers les institutions gouvernementales et sociales (Bombay et al., 2014).

[1] La « rafle des années soixante » fait référence au retrait massif d'enfants autochtones de leur famille et de leur communauté par les services de protection de l'enfance entre les années 1960 et 1980. Placés en familles d'accueil ou adoptés à l'extérieur de leur milieu d'origine, plusieurs ont vécu une rupture importante avec leur culture, leur langue et leur identité (Viens, 2019).

Plusieurs auteurs utilisent la notion de traumatisme intergénérationnel afin de décrire la transmission, à travers les générations, des effets psychologiques, sociaux et relationnels liés aux expériences coloniales vécues par les peuples autochtones (Bombay et al., 2014). Ces traumatismes peuvent se manifester de différentes façons, notamment à travers des enjeux de santé mentale, de consommation, de violence, de détresse psychologique ou encore à travers les difficultés relationnelles observées au sein de certaines familles. Toutefois, plusieurs auteurs rappellent également l'importance d'éviter les approches centrées uniquement sur les déficits et de reconnaître la résilience, les forces communautaires et les mécanismes de solidarité toujours présents dans les communautés autochtones (Commission Viens, 2019; Guay et al., 2022).

Dans le contexte du Nunavik, les impacts du colonialisme se manifestent également à travers plusieurs réalités structurelles qui influencent directement les interventions réalisées en protection de la jeunesse. Le surpeuplement des logements, les difficultés d'accès aux ressources, les enjeux liés à la sécurité alimentaire, la pénurie de services spécialisés ainsi que les inégalités sociales et économiques sont fréquemment documentés dans les écrits portant sur les réalités nordiques (Commission Viens, 2019; De La Sablonnière-Griffin et al., 2022). Or, plusieurs de ces enjeux sont parfois interprétés à travers des normes occidentales sans tenir compte du contexte historique et social dans lequel ils s'inscrivent.

Les documents de formation entourant l'application de la Loi fédérale C-92 au Nunavik rappellent d'ailleurs que les conditions socio-économiques ne devraient pas être considérées isolément dans l'évaluation des situations familiales (Centre de santé Inuulitsivik, Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, 2025). La loi précise également qu'un enfant autochtone ne doit pas être retiré de son milieu uniquement en raison de la pauvreté, du manque de logement ou des conditions de vie associées aux réalités du territoire (Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, LC 2019, c 24, art. 15). Cette perspective rejoint plusieurs critiques formulées à l'égard des systèmes de protection de la jeunesse, selon lesquelles certaines interventions contribuent parfois à mélanger des réalités principalement liées aux inégalités structurelles et aux effets du colonialisme (Commission Viens, 2019; CSDEPJ, 2021).

Les formations réalisées dans le cadre de la C-92 soulignent également l'importance de contextualiser les situations observées dans les communautés inuit et de reconnaître les différentes formes de soutien collectif présentes au sein des familles et des réseaux communautaires. Les notions occidentales de stabilité, de supervision ou d'organisation familiale peuvent différer de celles présentes dans les communautés inuit, où les responsabilités liées aux enfants sont souvent partagées entre plusieurs membres de la famille élargie et de la communauté.

Dans cette perspective, plusieurs auteurs en travail social soutiennent l'importance de développer des pratiques davantage sensibles aux réalités historiques et culturelles des peuples autochtones (Dorvil et Boucher, 2015; Guay et al., 2022). La sécurisation culturelle, les approches décoloniales ainsi que les pratiques centrées sur la collaboration et la reconnaissance des savoirs communautaires apparaissent aujourd'hui comme des avenues importantes afin de réduire les rapports de pouvoir historiquement présents dans les interventions institutionnelles auprès des familles autochtones.

3.3 Réalités spécifiques du Nunavik

Les interventions réalisées en protection de la jeunesse au Nunavik prennent place dans un contexte territorial et social particulier qui influence directement les conditions de vie des familles ainsi que l'organisation de protection de la jeunesse. Le Nunavik est composé de quatorze communautés nordiques principalement accessibles par voie aérienne, ce qui entraîne plusieurs défis liés à l'isolement géographique, au transport, à l'accès aux ressources spécialisées ainsi qu'à la continuité des services (MSSS, 2021). Ces réalités ont des impacts importants sur le travail des intervenants, mais également sur les trajectoires des enfants et des familles suivis en protection de la jeunesse.

Parmi les enjeux fréquemment documentés dans les écrits portant sur le Nunavik, la crise du logement occupe une place centrale. Le surpeuplement résidentiel touche une proportion importante des familles et contribue à plusieurs difficultés sociales et relationnelles observées dans les communautés (Commission Viens, 2019). Toutefois, plusieurs auteurs rappellent qu'il est essentiel de contextualiser cette réalité afin d'éviter une interprétation ethnocentrique des conditions de vie des familles inuit (Kirmayer et al., 2000). Dans le cadre des interventions sociales auprès des familles inuit, il importe également de porter attention aux relations avec la famille

élargie et aux responsabilités collectives, afin de ne pas présumer que le modèle familial nucléaire occidental constitue la seule référence pertinente pour comprendre les réalités familiales.

Ainsi, le fait que plusieurs personnes partagent un même espace de vie ne peut être automatiquement associé à une situation de négligence ou à un manque de capacité parentale.

L'insécurité alimentaire représente également une réalité importante au Nunavik. Les coûts extrêmement élevés des aliments, les enjeux liés au transport et les inégalités socio-économiques affectent plusieurs familles (Duhaime et al., 2015). Malgré ces difficultés, plusieurs études démontrent que les réseaux d'entraide et les pratiques de partage jouent encore un rôle central dans les communautés inuit, notamment à travers le partage de nourriture, le soutien entre proches et les formes de solidarité collective (Kishigami, 2004). Ces dimensions sont importantes à considérer dans les interventions sociales, puisqu'elles témoignent de mécanismes de résilience souvent peu reconnus dans les approches institutionnelles occidentales.

Les réalités organisationnelles du Nunavik influencent également de façon importante les services de protection de la jeunesse. La pénurie de personnel, le recours fréquent à des intervenants provenant du sud du Québec, les difficultés de recrutement ainsi que le roulement élevé des employés entraînent des impacts directs sur la continuité des interventions (CSDEPJ, 2021). Plusieurs auteurs soulignent que les changements fréquents d'intervenants fragilisent le développement du lien de confiance avec les familles et nuisent à la stabilité relationnelle nécessaire dans les démarches d'accompagnement (Fast et Collin-Vézina, 2010).

Dans les documents de formation C-92, l'importance de la continuité relationnelle est également mise de l'avant. Les formations rappellent notamment que les familles ne devraient pas être constamment contraintes de répéter leur histoire lors des changements d'intervenants et que les services doivent tenir compte des impacts relationnels associés au roulement du personnel. Cette réalité a été observée à plusieurs reprises au cours du stage, où certaines familles exprimaient une fatigue importante liée à la répétition constante de leur vécu auprès de nouveaux intervenants.

Le contexte d'intervention au Nunavik est également marqué par une forte pression clinique et organisationnelle. Les intervenants doivent souvent composer avec des situations complexes impliquant des enjeux de santé mentale, de consommation, de violence, de pauvreté et de détresse

psychosociale, dans un contexte où les ressources spécialisées demeurent limitées et où les inégalités structurelles influencent les réalités vécues par les communautés (Commission Viens, 2019). Les délais associés à certaines démarches judiciaires ou cliniques, les priorités d'intervention ainsi que les contraintes administratives de la Loi sur la protection de la jeunesse accentuent également la pression vécue par les équipes.

Plusieurs auteurs en travail social autochtone soutiennent que ces réalités exigent le développement d'approches davantage adaptées au contexte nordique et aux réalités communautaires inuit (Gray et Coates, 2010; Hart, 2009). Les approches centrées sur la relation, la collaboration avec les réseaux communautaires, la reconnaissance des savoirs locaux ainsi que la sécurisation culturelle apparaissent aujourd'hui comme des éléments essentiels dans le développement de pratiques plus pertinentes en contexte autochtone. Dans cette perspective, la Loi fédérale C-92 met également l'accent sur l'importance de privilégier la prévention, le maintien des liens familiaux et la participation des organismes autochtones dans les décisions concernant les enfants.

Ainsi, les réalités spécifiques du Nunavik obligent à dépasser une lecture strictement individuelle des difficultés vécues par les familles afin d'intégrer une compréhension plus large des dimensions historiques, sociales, territoriales et culturelles qui influencent les interventions en protection de la jeunesse.

3.4 Limites des modèles occidentaux en protection de la jeunesse

Les pratiques actuelles en protection de la jeunesse au Québec ont été développées à partir de cadres théoriques, cliniques et légaux principalement construits selon des références occidentales. Bien que ces approches visent la sécurité et le développement des enfants, plusieurs auteurs soutiennent qu'elles ne tiennent pas toujours compte des réalités culturelles, relationnelles et communautaires propres aux peuples autochtones (Blackstock, 2011; Gray et Coates, 2010). Dans le contexte inuit, cette situation peut entraîner certaines tensions entre les exigences institutionnelles de la protection de la jeunesse et les façons locales de concevoir la famille, les responsabilités parentales, les liens affectifs et le bien-être de l'enfant.

Parmi les concepts les plus influents dans les pratiques occidentales de protection de l'enfance, la théorie de l'attachement occupe une place importante. Développée notamment par Bowlby (1969), cette approche met l'accent sur l'importance de la stabilité relationnelle avec une figure d'attachement principale afin d'assurer le développement affectif et psychologique de l'enfant. Bien que cette théorie ait contribué de façon significative à la compréhension du développement de l'enfant, plusieurs auteurs autochtones et chercheurs en contexte interculturel soulignent les limites associées à son application uniforme auprès de communautés où les responsabilités liées aux enfants sont davantage partagées collectivement (Carrière et Richardson, 2009; Lavallée, 2009).

Dans plusieurs communautés inuit, les enfants grandissent au sein de réseaux familiaux élargis où les grands-parents, les oncles, les tantes et d'autres membres de la communauté occupent un rôle important dans les soins, l'éducation et l'accompagnement des enfants (Guemple, 1979). Les notions de stabilité et d'attachement peuvent donc être vécues différemment de celles privilégiées dans les modèles occidentaux centrés principalement sur la famille nucléaire et sur la présence constante d'un seul principal donneur de soins. Les documents de formation entourant l'application de la Loi fédérale C-92 au Nunavik rappellent d'ailleurs l'importance de reconnaître les différentes formes de liens familiaux et communautaires dans l'analyse des situations vécues par les enfants inuit.

Plusieurs auteurs soulignent également que certaines pratiques institutionnelles en protection de la jeunesse tendent à privilégier des standards de stabilité résidentielle, de routine familiale et d'organisation parentale correspondant davantage aux normes de la société occidentale dominante (Blackstock et al., 2004). Dans le contexte du Nunavik, cette approche peut parfois mener à une interprétation inadéquate de certaines réalités familiales et communautaires. Par exemple, la cohabitation de plusieurs membres d'une même famille dans un logement ou les déplacements fréquents entre différents proches peuvent être perçus comme des facteurs de risque selon des standards occidentaux, alors qu'ils s'inscrivent parfois dans des formes normales d'organisation collective au sein des communautés inuit.

Les documents de formation liés à la C-92 insistent d'ailleurs sur le fait que les interventions doivent être interprétées à partir d'une compréhension culturellement adaptée des réalités inuit et

non uniquement selon des références externes au territoire. Les standards minimaux prévus dans la loi mettent également de l'avant la continuité culturelle, le maintien des liens familiaux et la participation communautaire comme éléments essentiels dans les décisions concernant les enfants autochtones.

Plusieurs critiques formulées à l'égard des systèmes de protection de la jeunesse concernent également la tendance à individualiser les difficultés vécues par les familles sans tenir compte des dimensions structurelles associées au colonialisme, à la pauvreté ou au manque de ressources (Blackstock, 2011). Les approches centrées principalement sur l'évaluation des risques individuels peuvent contribuer à invisibiliser les impacts des inégalités sociales, des traumas historiques et des conditions de vie particulières vécues dans les communautés nordiques. Cette perspective rejoint les travaux de Berger et Luckmann (1967), qui rappellent que les normes sociales et les façons de définir les problèmes sociaux sont socialement construites et influencées par les contextes culturels dominants.

Dans le cadre des interventions réalisées au Nunavik, plusieurs situations observées au cours du stage semblaient illustrer ces tensions entre les cadres institutionnels occidentaux et les réalités des familles inuit. Les délais imposés par les procédures judiciaires, les attentes liées à certaines formes de fonctionnement familial ainsi que les impératifs d'intervention immédiate limitaient parfois la possibilité de développer une approche réellement collaborative avec les familles et les réseaux communautaires. Plusieurs intervenants exprimaient également des difficultés à concilier les obligations légales de la Loi sur la protection de la jeunesse avec le désir de développer des pratiques davantage adaptées au contexte culturel du territoire.

Dans cette perspective, plusieurs auteurs en travail social soutiennent l'importance de développer des approches anti-oppressives, décoloniales et culturellement sécurisantes afin de réduire les rapports de pouvoir historiquement présents dans les interventions institutionnelles auprès des peuples autochtones (Gray et Coates, 2010; Guay et al., 2022; Hart, 2009). Ces approches encouragent notamment une remise en question des normes occidentales universalisées, une plus grande reconnaissance des savoirs communautaires ainsi qu'une participation accrue des familles et des communautés dans les décisions les concernant.

La Loi fédérale C-92 s'inscrit également dans ce mouvement de transformation des pratiques en reconnaissant explicitement l'importance de la continuité culturelle, des liens familiaux et de l'autodétermination des peuples autochtones dans les services à l'enfance et à la famille. Cette loi ouvre ainsi un espace de réflexion important concernant les limites des modèles actuels de protection de la jeunesse et la nécessité de développer des approches davantage adaptées aux réalités des communautés inuit.

3.5 Réalités familiales et communautaires inuit

Les réalités familiales inuit reposent sur des conceptions du lien, du soutien et de la responsabilité collective qui peuvent différer de celles généralement privilégiées dans les modèles occidentaux de protection de la jeunesse. Dans plusieurs communautés du Nunavik, les enfants évoluent au sein de réseaux relationnels élargis où les grands-parents, les oncles, les tantes, les cousins ainsi que d'autres membres de la communauté participent activement aux soins, à l'éducation et à l'accompagnement quotidien des enfants (Guemple, 1979; Kirmayer et al., 2000). Cette dimension collective de la parentalité occupe une place importante dans l'organisation sociale inuit et influence directement la façon dont le bien-être de l'enfant est compris au sein des communautés.

Plusieurs auteurs soulignent que les approches occidentales centrées principalement sur la famille nucléaire peuvent parfois minimiser l'importance des réseaux communautaires et de la famille élargie dans les communautés autochtones (Carrière et Richardson, 2009; Hart, 2009). Dans le contexte inuit, les responsabilités liées aux enfants sont souvent partagées entre plusieurs adultes significatifs, ce qui contribue à créer des liens d'attachement multiples et à renforcer les mécanismes de soutien collectif. Cette réalité remet en question certaines conceptions institutionnelles plus individualisées de la parentalité et de la stabilité familiale.

L'adoption coutumière constitue également une pratique importante dans plusieurs communautés inuit. Contrairement aux modèles occidentaux d'adoption généralement fondés sur une rupture juridique complète avec la famille biologique, l'adoption coutumière inuit repose souvent sur le maintien des liens entre l'enfant, sa famille biologique et sa famille adoptive (Lavallée, 2009). Cette pratique s'inscrit dans une vision relationnelle et collective de l'enfant où les liens familiaux et communautaires demeurent centraux dans le développement identitaire et affectif des jeunes.

Les documents de formation entourant l'application de la Loi fédérale C-92 au Nunavik reconnaissent d'ailleurs explicitement certaines réalités propres aux communautés inuit, notamment à travers la notion de « papatsiji », qui réfère à une personne assumant de façon volontaire les soins quotidiens d'un enfant selon les coutumes et traditions inuit. Cette reconnaissance témoigne d'une volonté de mieux adapter les interventions de protection de la jeunesse aux structures familiales et communautaires présentes dans le territoire.

Les formations C-92 mettent également de l'avant l'importance de maintenir les liens familiaux, communautaires et culturels dans les interventions réalisées auprès des enfants inuit. Les standards minimaux prévus dans la loi rappellent que les services doivent favoriser la continuité culturelle de l'enfant, soutenir les relations avec les proches et éviter les ruptures inutiles avec la communauté d'appartenance. Cette perspective contraste avec certaines pratiques historiquement observées dans les systèmes de protection de la jeunesse, où les placements à l'extérieur des communautés ont parfois contribué à la rupture des liens culturels et familiaux des enfants autochtones, soulevant des enjeux importants quant à la continuité culturelle et au respect des réalités communautaires (Sinclair, 2007).

Dans plusieurs communautés inuit, la notion de bien-être de l'enfant ne peut être dissociée de la relation au territoire, à la langue, à la culture et à la collectivité (Tester et Irniq, 2008). Le développement de l'enfant s'inscrit dans une vision plus globale où les dimensions spirituelles, relationnelles, culturelles et communautaires occupent une place importante. Cette conception du bien-être diffère parfois des approches institutionnelles centrées principalement sur l'évaluation individuelle des risques et des capacités parentales.

Les observations réalisées dans le cadre du stage ont également permis de constater l'importance des liens communautaires dans plusieurs situations impliquant des enfants et des familles suivis par les services de protection de la jeunesse. Dans certaines situations, les membres de la famille élargie, les aînés ou les travailleurs communautaires représentaient des figures significatives capables de soutenir les parents et de contribuer à la stabilité des enfants. Toutefois, ces ressources semblaient parfois peu mobilisées dans certaines démarches institutionnelles, notamment lorsque les interventions devaient être réalisées rapidement ou demeuraient fortement centrées sur les exigences administratives et judiciaires.

Plusieurs auteurs en travail social autochtone rappellent que les interventions réalisées auprès des peuples autochtones devraient davantage reconnaître les forces communautaires, les savoirs locaux et les mécanismes de solidarité collective présents dans les communautés (Hart, 2009; Gray et Coates, 2010). Les approches collaboratives et les pratiques de co-construction apparaissent particulièrement importantes dans cette perspective, puisqu'elles permettent une participation plus active des familles et des partenaires communautaires dans les décisions concernant les enfants.

La Loi fédérale C-92 s'inscrit également dans cette logique en encourageant les services à collaborer avec les organismes autochtones et à privilégier des approches centrées sur la prévention, le maintien des liens familiaux et la participation des communautés. Dans le contexte du Nunavik, cette orientation met notamment en perspective le rôle important joué par Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) dans l'accompagnement des familles et dans la réflexion entourant l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse sur le territoire.

Les enjeux entourant les premiers contacts entre les familles inuit et les services de protection de la jeunesse méritent également une attention particulière. Ces premières interactions se déroulent dans un contexte où les institutions de protection de l'enfance peuvent être associées à des expériences historiques et contemporaines de séparation familiale, de perte de contrôle sur les décisions concernant les enfants et de méfiance envers les autorités. Les travaux de Blackstock (2011) et de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) permettent de situer ces enjeux dans une histoire plus large de rapports inégaux entre les peuples autochtones et les institutions canadiennes. Dans ce contexte, la manière dont un intervenant se présente, explique son mandat et accueille les préoccupations des parents peut influencer les conditions dans lesquelles s'établit la relation d'aide.

Les premières rencontres comportent également des défis liés aux différences linguistiques, aux conceptions de la parentalité et aux rapports de pouvoir inhérents à l'intervention en protection de la jeunesse. Le recours à un vocabulaire administratif ou juridique difficile à comprendre, l'absence d'explications concernant les étapes de l'intervention ou une attention principalement centrée sur les facteurs de risque peuvent contribuer à accentuer les inquiétudes des familles. À l'inverse, une communication claire, l'écoute des préoccupations parentales, la reconnaissance des forces familiales et la prise en compte des proches significatifs constituent des pistes pour favoriser des

échanges plus respectueux. Ces orientations rejoignent les principes de sécurisation culturelle présentés par Brascoupé et Waters (2009), qui soulignent notamment l'importance de reconnaître les rapports de pouvoir et les expériences vécues par les personnes qui reçoivent des services.

Dans le contexte du Nunavik, ces considérations prennent une importance particulière en raison de l'éloignement géographique, du roulement du personnel et de la nécessité de concilier les obligations légales de protection avec les réalités culturelles et communautaires des familles inuit. Il importe toutefois de reconnaître qu'une approche relationnelle ne signifie pas l'absence d'intervention lorsqu'un enfant nécessite une protection immédiate. Elle suppose plutôt que les responsabilités légales soient exercées avec transparence, respect et sensibilité aux réalités familiales. Ces enjeux permettent de mieux comprendre la pertinence d'explorer des pratiques de premier contact plus structurées et culturellement sensibles, tout en reconnaissant que la qualité de la relation dépend également des compétences des intervenants et des conditions organisationnelles dans lesquelles ils exercent leur travail.

3.6 Sécurisation culturelle et approche décoloniale

Au cours des dernières années, la notion de sécurisation culturelle a occupé une place de plus en plus importante dans les réflexions entourant les services sociaux offerts aux peuples autochtones. Initialement développée dans le domaine de la santé auprès des communautés maories en Nouvelle-Zélande, cette approche vise à réduire les rapports de pouvoir présents dans les interventions institutionnelles et à favoriser des services respectueux des réalités historiques, culturelles et sociales des populations accompagnées (Ramsden, 2002). Dans le contexte autochtone canadien, plusieurs auteurs soutiennent que la sécurisation culturelle nécessite une remise en question des pratiques institutionnelles historiquement construites à partir de normes occidentales et souvent associées à des expériences coloniales traumatiques (Brascoupé et Waters, 2009; Guay et al., 2022).

Dans le cadre du présent essai, l'approche décoloniale est comprise comme une démarche critique visant à reconnaître et à remettre en question les rapports de pouvoir, les structures institutionnelles et les pratiques d'intervention héritées du colonialisme. Elle suppose notamment de reconnaître la légitimité des savoirs, des valeurs et des modes d'organisation des peuples autochtones, plutôt que de considérer les référents occidentaux comme universels (Smith, 2012; Hart, 2009). En protection

de la jeunesse au Nunavik, cette perspective invite à examiner la place réellement accordée aux familles inuit et aux partenaires communautaires dans les décisions qui les concernent. Elle implique également de réfléchir aux possibilités de partager davantage le pouvoir d'intervention, de reconnaître les forces des familles et de soutenir leur participation active. Dans cette perspective, la démarche de co-construction du *First Contact Tool* représente une tentative concrète d'intégrer certains principes décoloniaux dans les pratiques de premier contact, tout en reconnaissant que le développement d'un outil clinique ne suffit pas, à lui seul, à transformer les rapports de pouvoir institutionnels.

Les approches anti-oppressives s'inscrivent dans une perspective complémentaire aux approches décoloniales, en portant une attention particulière aux inégalités sociales, aux rapports de pouvoir et aux mécanismes de discrimination susceptibles d'influencer les relations entre les intervenants et les personnes accompagnées. En travail social, elles invitent les professionnels à reconnaître les effets de leur position d'autorité, à remettre en question leurs propres présupposés et à favoriser une participation réelle des personnes concernées aux décisions qui touchent leur vie (Dominelli, 2002). Dans le contexte de la protection de la jeunesse au Nunavik, cette perspective implique notamment de reconnaître les déséquilibres de pouvoir entre les institutions et les familles inuit, tout en évitant d'interpréter leurs réalités uniquement à travers les normes et les attentes institutionnelles. Elle encourage une pratique fondée sur l'écoute, la reconnaissance des forces familiales et la collaboration avec les ressources communautaires. Appliquée au développement du *First Contact Tool*, cette approche se traduit notamment par la volonté d'accorder une place plus importante à la parole des parents, à leurs préoccupations et à leurs besoins dès les premières interactions avec les services de protection de la jeunesse.

La transformation des pratiques vers une plus grande sécurisation culturelle repose également sur des démarches de co-construction. Selon Foudriat (2019), la co-construction constitue un processus volontaire dans lequel différents acteurs confrontent leurs points de vue et cherchent à parvenir à une compréhension commune ou à un accord permettant de développer collectivement des projets, des pratiques ou des solutions. Cette définition souligne l'importance d'une participation active des différents acteurs dans l'élaboration de pratiques adaptées aux réalités du milieu. Dans le contexte du Nunavik, une telle démarche favorise la reconnaissance des savoirs

des intervenants, des partenaires communautaires et des familles inuit afin de développer des interventions plus pertinentes, culturellement sécurisantes et ancrées dans les réalités du territoire.

La notion de relationalité occupe également une place centrale dans plusieurs perspectives autochtones. Selon Wilson (2008), les relations ne constituent pas uniquement un contexte dans lequel les personnes évoluent, mais participent à la manière dont les savoirs, les responsabilités et les réalités sont compris et construits. Cette conception met notamment en évidence l'importance de la réciprocité, du respect et de la responsabilité envers les relations établies. Bien que les perspectives autochtones soient diverses et ne puissent être considérées comme uniformes, cette réflexion offre un éclairage pertinent sur les pratiques d'intervention auprès des familles inuit. En protection de la jeunesse au Nunavik, une approche relationnelle ne consiste donc pas seulement à établir un premier lien de confiance, mais également à reconnaître les réseaux familiaux et communautaires, à respecter les engagements pris envers les familles et à favoriser leur participation aux décisions qui les concernent. Cette perspective rejoint les objectifs du *First Contact Tool*, qui cherche à accorder une place plus importante à l'écoute, à la compréhension des besoins et à la qualité des premiers échanges. Elle rappelle toutefois que la confiance ne peut reposer uniquement sur un outil clinique, mais doit se construire et se maintenir à travers des pratiques cohérentes, respectueuses et réciproques.

Il importe de distinguer la compétence culturelle de la sécurisation culturelle, bien que ces deux notions soient complémentaires. La compétence culturelle renvoie principalement au développement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes permettant aux intervenants de mieux comprendre les réalités culturelles des personnes accompagnées et d'adapter leurs pratiques en conséquence. La sécurisation culturelle va toutefois au-delà de cette acquisition de connaissances. Elle implique une réflexion critique sur les rapports de pouvoir, les biais institutionnels, les privilèges professionnels et les effets historiques et contemporains du colonialisme. Elle reconnaît également que ce sont les personnes recevant les services qui sont les mieux placées pour déterminer si une intervention est vécue comme culturellement sécurisante (Brascoupé et Waters, 2009; Browne et al., 2005). Dans le contexte de la protection de la jeunesse au Nunavik, cette distinction est particulièrement importante. Un intervenant peut posséder des connaissances sur la culture inuit sans nécessairement offrir une intervention perçue comme sécurisante par les familles. La sécurisation culturelle exige donc non seulement une adaptation des pratiques, mais également

une attention constante à la qualité de la relation, à la transparence, au partage du pouvoir et à la reconnaissance de la parole des familles.

Dans le contexte de la protection de la jeunesse au Nunavik, la sécurisation culturelle implique notamment de reconnaître l'importance des liens familiaux, de la famille élargie, de la langue, du territoire et des savoirs communautaires dans les interventions réalisées auprès des enfants et des parents. La Loi fédérale C-92 rappelle d'ailleurs que les services offerts aux enfants inuit doivent soutenir la continuité culturelle et favoriser le maintien des liens avec la communauté d'appartenance. Cette notion de continuité culturelle constitue aujourd'hui un principe central dans les réflexions entourant l'adaptation des pratiques en protection de la jeunesse auprès des peuples autochtones.

Dans le cadre du présent essai, la continuité culturelle désigne la possibilité, pour un enfant inuit, de maintenir et de développer ses liens avec sa langue, son identité, ses traditions, son territoire, sa famille élargie et sa communauté d'appartenance, y compris lorsqu'il fait l'objet d'une intervention en protection de la jeunesse. Cette notion ne se limite donc pas à la participation ponctuelle à des activités culturelles, mais renvoie également à la préservation des relations, à la transmission intergénérationnelle des savoirs et au sentiment d'appartenance. En contexte de protection de la jeunesse au Nunavik, elle implique notamment de considérer les conséquences des décisions de placement sur les liens familiaux et communautaires et de favoriser la participation des proches et des partenaires inuit aux démarches concernant les enfants. Cette compréhension s'inscrit dans les réflexions de Carrière et Richardson (2009) ainsi que dans les principes de continuité culturelle reconnus par la Loi fédérale C-92.

Plusieurs auteurs soutiennent que la continuité culturelle joue un rôle fondamental dans le développement identitaire, affectif et psychologique des enfants autochtones (Chandler et Lalonde, 1998; Carrière et Richardson, 2009). La possibilité pour un enfant de maintenir des liens avec sa langue, sa culture, son territoire et sa communauté contribue au sentiment d'appartenance et au développement d'une identité positive. À l'inverse, les ruptures culturelles et communautaires associées à certains placements peuvent entraîner des impacts importants sur le développement identitaire des jeunes autochtones (Blackstock, 2009).

La Loi fédérale C-92 reconnaît explicitement cette réalité en affirmant que l'intérêt de l'enfant autochtone doit être évalué en tenant compte de son identité culturelle, linguistique, spirituelle et communautaire (Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, LC 2019, c 24). Les formations réalisées au Nunavik rappellent également que la continuité culturelle doit être considérée au même titre que la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant. Cette orientation marque un changement important par rapport à certaines pratiques historiquement centrées principalement sur les notions occidentales de stabilité résidentielle et de permanence.

Dans le cadre des services de protection de la jeunesse au Nunavik, différentes démarches ont progressivement été mises en place afin de soutenir cette continuité culturelle, notamment pour les enfants placés à l'extérieur de leur communauté d'origine. Parmi ces initiatives, l'élaboration de plans culturels pour les enfants placés hors communauté représente une démarche particulièrement importante. Ces plans visent à maintenir les liens culturels, linguistiques et communautaires des enfants malgré l'éloignement géographique. Ils peuvent notamment inclure des objectifs liés au maintien de la langue inuktitut, aux contacts avec la famille et la communauté, à la participation à certaines activités culturelles ainsi qu'à la valorisation de l'identité inuit de l'enfant.

Cette démarche rejoint plusieurs recommandations formulées dans les écrits portant sur les services à l'enfance autochtone, selon lesquelles les interventions devraient favoriser le maintien des repères culturels et communautaires des enfants lorsqu'un placement devient nécessaire (Blackstock et al., 2004; Commission Viens, 2019). Les documents de formation C-92 rappellent également que les placements doivent prioriser les membres de la famille élargie, les personnes significatives et les ressources culturellement adaptées avant de considérer des milieux complètement extérieurs à la communauté.

Au cours du stage, plusieurs discussions réalisées avec les intervenants et les partenaires communautaires ont fait ressortir les défis entourant la continuité culturelle dans certaines situations de placement. Les distances géographiques, le manque de ressources disponibles dans certaines communautés ainsi que les contraintes organisationnelles rendaient parfois difficile le maintien de liens réguliers entre les enfants placés et leur communauté d'origine. Toutefois, plusieurs intervenants soulignaient également l'importance grandissante accordée à ces enjeux

dans les pratiques actuelles et reconnaissaient la nécessité de développer davantage d'outils et de stratégies favorisant le maintien des liens culturels et communautaires.

Dans cette perspective, la sécurisation culturelle et la continuité culturelle ne peuvent être réduites à des interventions ponctuelles ou à des adaptations superficielles des pratiques. Elles impliquent plutôt une transformation plus large des façons de concevoir l'intervention sociale, la relation d'aide et la place accordée aux savoirs autochtones dans les décisions entourant les enfants et les familles. Plusieurs auteurs soutiennent d'ailleurs que cette transformation nécessite non seulement des changements cliniques, mais également des changements organisationnels et institutionnels plus profonds (Hart, 2009; Gray et Coates, 2010).

Certaines pratiques visant à favoriser une intervention culturellement sécurisante auprès des familles autochtones sont déjà documentées dans la littérature en protection de la jeunesse. Dans leur ouvrage KA NIKANITET, Guay et al. (2022) proposent notamment des modalités d'intervention adaptées aux différentes étapes du processus de protection. Concernant les premières rencontres, les auteures insistent sur l'importance de préparer l'intervention, de prendre le temps de se présenter et d'expliquer clairement aux familles le mandat de la protection de la jeunesse, les motifs de l'intervention ainsi que les étapes du processus. Elles soulignent également la nécessité de reconnaître les craintes et la méfiance que peuvent éprouver les familles autochtones envers les institutions, sans interpréter systématiquement ces réactions comme un manque de collaboration (Guay et al., 2022, p. 193-194).

Les auteures recommandent également de privilégier une communication accessible, de favoriser l'utilisation de la langue maternelle des familles et de reconnaître la contribution possible des intervenants autochtones et des Aînés dans le développement d'une relation de confiance. Elles accordent une importance particulière à la participation des membres de la famille élargie ainsi qu'à la compréhension des différents points de vue concernant la situation de l'enfant (Guay et al., 2022, p. 193-195). Ces orientations démontrent que plusieurs principes associés à une intervention relationnelle et culturellement sécurisante sont déjà présents dans les écrits scientifiques et professionnels.

Le développement du *First Contact Tool* s'inscrit dans la continuité de ces recommandations. Sa contribution ne réside donc pas dans la création de principes entièrement nouveaux, mais plutôt dans leur organisation au sein d'un outil clinique destiné à soutenir les premières interactions entre les intervenants de la DPJ au Nunavik et les familles inuit. En proposant des repères concernant l'accueil, la compréhension des besoins, la reconnaissance des forces familiales et la participation des proches, l'outil cherche à faciliter l'intégration de ces principes dans les interventions quotidiennes. Cette contribution doit néanmoins être considérée comme exploratoire, puisque l'utilisation de l'outil a fait l'objet d'une expérimentation limitée et non d'une évaluation systématique de son efficacité.

Au-delà des recommandations relatives à la posture professionnelle, Guay, Ellington et Vollant (2022) présentent également des outils concrets visant à soutenir l'adaptation culturelle des pratiques en protection de la jeunesse. Leur modèle de rapport d'évaluation, d'orientation et de rapport complémentaire, reproduit à l'annexe 2 de l'ouvrage, propose notamment de documenter les facteurs structurels influençant la situation familiale, les points de vue des personnes concernées, les liens de l'enfant avec sa famille et sa communauté, ainsi que les forces et les facteurs de résilience présents dans son environnement (p. 255-260). Cet outil constitue un exemple de démarche structurée intégrant les réalités sociales, historiques et culturelles des familles autochtones au processus d'évaluation. Il se distingue toutefois du *First Contact Tool* par sa fonction principale : alors que le rapport proposé par les auteures soutient la documentation, l'analyse et l'orientation d'une situation de protection, l'outil développé dans le cadre du présent stage cherche davantage à accompagner les premiers échanges entre l'intervenant et la famille. Ces outils peuvent ainsi être considérés comme complémentaires, puisqu'ils interviennent à des moments différents du processus clinique tout en partageant des principes de sécurisation culturelle et de reconnaissance des forces familiales.

À l'échelle internationale, certaines démarches d'évaluation familiale développées en contexte autochtone présentent également des orientations comparables. En Australie, le Department of Communities and Justice de la Nouvelle-Galles du Sud décrit une approche d'évaluation menée avec les familles autochtones (*Aboriginal Family-led Assessment*) qui privilégie la reconnaissance de leurs forces, de leurs besoins, de leurs liens familiaux et communautaires ainsi que de leurs expériences historiques et culturelles (Department of Communities and Justice, s. d.). Cette

démarche accorde une place importante au point de vue des familles et à leur participation à l'identification des besoins et des solutions. Bien qu'elle concerne un contexte culturel, institutionnel et législatif distinct de celui du Nunavik, elle illustre l'intérêt d'intégrer les perspectives autochtones dès l'évaluation. Le *First Contact Tool* rejoint cette orientation, tout en poursuivant un objectif plus circonscrit : soutenir la qualité des premières interactions entre les intervenants de la protection de la jeunesse et les familles inuit. Cette comparaison met en évidence la complémentarité possible entre les démarches globales d'évaluation familiale et les outils destinés à favoriser une entrée en relation culturellement sécurisante.

Ainsi, les principes de sécurisation culturelle et de continuité culturelle apparaissent aujourd'hui comme des éléments centraux dans les réflexions entourant l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Ils permettent de recentrer les interventions sur la relation, le respect des réalités culturelles et la reconnaissance des forces présentes au sein des familles et des communautés inuit.

3.7 Loi fédérale C-92 et transformation des pratiques

L'entrée en vigueur de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, communément appelée Loi fédérale C-92, représente un changement majeur dans l'histoire des services à l'enfance et à la famille au Canada. Cette loi, adoptée en 2019 et entrée en vigueur en 2020, s'inscrit dans un mouvement plus large de reconnaissance des impacts du colonialisme sur les peuples autochtones ainsi que dans les appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015), l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019), la Commission Viens (2019) ainsi que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021). L'ensemble de ces travaux souligne les conséquences importantes des politiques coloniales canadiennes sur les enfants autochtones et met en évidence la nécessité de transformer les pratiques institutionnelles actuellement utilisées dans les services de protection de la jeunesse.

Dans le cadre du présent essai, l'autodétermination des peuples autochtones renvoie à leur droit de participer pleinement aux décisions qui les concernent et de déterminer leurs propres orientations en matière de gouvernance, de services et de bien-être collectif. En protection de la jeunesse, ce principe implique notamment de reconnaître la capacité des communautés inuit à définir leurs

priorités, à mobiliser leurs savoirs et à exercer leurs responsabilités à l'égard des enfants et des familles. La Loi fédérale C-92 reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en matière de services à l'enfance et à la famille, tout en établissant des principes nationaux visant notamment à protéger l'intérêt de l'enfant et la continuité culturelle (Gouvernement du Canada, 2019). Dans le contexte du Nunavik, cette perspective invite à dépasser une participation uniquement consultative des partenaires inuit afin de réfléchir à leur place dans les processus décisionnels et à la reconnaissance de leur expertise. Toutefois, la participation des familles et des organismes communautaires aux interventions ne doit pas être confondue avec l'exercice collectif du droit à l'autodétermination, qui concerne également les pouvoirs de gouvernance des peuples autochtones.

Historiquement, les politiques canadiennes à l'égard des peuples autochtones ont largement contribué à la rupture des liens familiaux, culturels et communautaires. Les pensionnats autochtones, la rafle des années soixante, les déplacements forcés et plusieurs autres politiques d'assimilation ont eu des impacts majeurs sur les structures familiales et sur la transmission culturelle au sein des communautés autochtones (Bombay et al., 2014; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Plusieurs auteurs soutiennent d'ailleurs que les systèmes contemporains de protection de la jeunesse constituent, dans certains contextes, une continuité de ces pratiques coloniales lorsque les interventions entraînent encore aujourd'hui des ruptures culturelles et communautaires importantes pour les enfants autochtones (Blackstock, 2011; Sinclair, 2007).

Dans les documents de formation utilisés au Nunavik dans le cadre de l'implantation de la C-92, il est explicitement mentionné que les systèmes provinciaux ont historiquement échoué à protéger adéquatement les enfants autochtones et qu'ils ont souvent contribué à l'effacement des identités culturelles et communautaires. Les formations rappellent également que les enfants autochtones continuent aujourd'hui d'être largement surreprésentés dans les services de protection de la jeunesse au Canada, malgré les nombreuses recommandations formulées depuis plusieurs années.

La Loi fédérale C-92 vise ainsi à transformer cette réalité en reconnaissant officiellement le droit inhérent des Premières Nations, des Inuit et des Métis d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille (Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des

Premières Nations, des Inuit et des Métis, LC 2019, c 24). Cette reconnaissance du droit à l'autodétermination représente un changement important dans la manière de concevoir les services sociaux auprès des peuples autochtones. Les communautés autochtones ne sont plus uniquement considérées comme des partenaires consultatifs, mais comme des acteurs pouvant développer et appliquer leurs propres lois et pratiques en matière de protection de l'enfance.

La loi établit également plusieurs principes nationaux devant guider les interventions réalisées auprès des enfants autochtones. Parmi ceux-ci, les notions d'intérêt de l'enfant, de continuité culturelle et d'égalité réelle occupent une place centrale. L'intérêt de l'enfant ne doit donc plus être évalué uniquement à partir de standards universels ou occidentaux, mais en tenant compte de la culture, de la langue, de l'identité, des liens familiaux et de l'appartenance communautaire de l'enfant autochtone. Cette orientation modifie de façon importante plusieurs concepts historiquement utilisés en protection de la jeunesse, notamment les notions de stabilité, de permanence et d'attachement.

Les documents de formation C-92 réalisés au Nunavik rappellent d'ailleurs que la continuité culturelle doit être considérée comme un élément fondamental dans l'évaluation du bien-être et de la sécurité de l'enfant. Cette perspective marque un déplacement important par rapport à certaines approches historiquement centrées principalement sur la stabilité résidentielle et la rapidité des décisions de placement. Dans le contexte inuit, les formations mettent de l'avant l'importance du territoire, de la langue, des liens avec la famille élargie et des relations communautaires dans le développement de l'enfant.

Dans le cadre des pratiques de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) au Nunavik, les formations portant sur la Loi fédérale C-92 sont obligatoires pour les intervenants. Elles constituent un moyen de soutenir l'appropriation du cadre législatif et de favoriser son intégration dans les interventions auprès des enfants et des familles inuit. Cette obligation de formation témoigne d'une volonté organisationnelle de sensibiliser les professionnels aux changements apportés par la loi. Toutefois, la participation à une formation ne garantit pas, à elle seule, une transformation des pratiques. L'application concrète des principes de continuité culturelle, de collaboration et de reconnaissance des droits des peuples autochtones nécessite également un

accompagnement clinique, une réflexion sur les pratiques et des conditions organisationnelles favorables.

La loi fédérale C-92 insiste également sur la nécessité de privilégier des mesures de prévention et de soutien aux familles avant de considérer le retrait d'un enfant de son milieu. Cette orientation rejoint plusieurs constats de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse (2021), selon lesquels les interventions répondent souvent à des situations urgentes, alors que les possibilités de prévention et de soutien aux familles demeurent limitées (CSDEPJ, 2021). Au Nunavik, cette réalité apparaît particulièrement importante dans un contexte où les familles doivent composer avec des enjeux structurels majeurs tels que le surpeuplement des logements, l'insécurité alimentaire, le manque de services spécialisés et les impacts persistants du colonialisme.

La loi rappelle également qu'un enfant autochtone ne devrait pas être retiré de son milieu uniquement en raison de facteurs socio-économiques comme la pauvreté, le manque de logement ou les conditions de vie liées au contexte territorial (Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, LC 2019, c 24). Cette précision apparaît particulièrement significative dans le contexte nordique, où plusieurs familles vivent des difficultés liées à des enjeux structurels dépassant largement leurs capacités individuelles.

Les formations réalisées au Nunavik mettent aussi de l'avant l'importance de maintenir les liens familiaux et communautaires lorsque des mesures de protection doivent être mises en place. Les placements auprès de la famille élargie, des proches significatifs ou de ressources culturellement adaptées doivent être privilégiés avant d'envisager des milieux complètement extérieurs à la communauté. Cette orientation rejoint les travaux de Carrière et Richardson (2009), qui mettent en évidence l'importance des liens d'attachement, de l'appartenance culturelle et des relations familiales et communautaires dans le bien-être des enfants autochtones, particulièrement dans les situations de placement.

L'application de la Loi fédérale C-92 s'inscrit également dans un contexte juridique particulier. Son adoption a soulevé des débats concernant le partage des compétences entre le gouvernement fédéral, les provinces et les instances autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille.

Bien que la validité de la loi ait été confirmée, son implantation continue de soulever des enjeux d'arrimage entre les différents cadres législatifs et administratifs (Fryer et Tierdam, 2019; OTSTCFQ, 2022).

Dans le cadre du stage, plusieurs réflexions ont émergé concernant les possibilités réelles de transformation des pratiques à travers l'application de la C-92. Plusieurs intervenants reconnaissaient l'importance des principes mis de l'avant dans la loi, particulièrement en ce qui concerne la continuité culturelle et la collaboration avec les organismes communautaires. Toutefois, plusieurs contraintes organisationnelles et légales limitaient parfois les possibilités d'application concrète de certains principes.

Certaines tensions apparaissaient également entre les approches historiquement utilisées dans les services de protection de la jeunesse et les nouvelles orientations proposées par la C-92. Les intervenants devaient souvent concilier des obligations légales strictes, des attentes administratives importantes et le désir de développer des interventions davantage adaptées aux réalités inuit. Cette réalité illustrait les défis associés à la transformation de pratiques institutionnelles historiquement ancrées dans des modèles occidentaux de protection de l'enfance.

Malgré ces limites, plusieurs discussions réalisées au cours du stage laissaient percevoir une volonté réelle de repenser certaines façons d'intervenir auprès des familles du territoire. Les réflexions entourant la sécurisation culturelle, les plans culturels pour les enfants placés hors communauté, la participation des partenaires inuit et le développement d'approches davantage relationnelles témoignaient de changements progressifs dans les pratiques observées. Dans cette perspective, la C-92 apparaît non seulement comme un cadre légal, mais également comme un levier important de réflexion et de transformation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik.

3.8 Rôle de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP)

Dans le contexte actuel de transformation des services à l'enfance et à la famille au Nunavik, Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) occupe une place grandissante dans les réflexions entourant la protection de la jeunesse et l'application des principes de la Loi fédérale C-92. NIP est un organisme inuit qui œuvre auprès des familles afin de soutenir le maintien des liens

familiaux, culturels et communautaires. Dans le cadre du présent stage, trois représentantes inuit de l'organisme ont participé activement à la démarche : la responsable des familles d'accueil, la coordonnatrice des visites culturelles ainsi qu'une intervenante auprès des familles. Leur contribution, à travers les rencontres, les échanges cliniques et les réflexions entourant le développement du « First Contact Tool », a permis d'enrichir l'analyse des pratiques et d'intégrer davantage les savoirs communautaires au projet. À travers son implication auprès des familles et des différents partenaires institutionnels, NIP contribue à promouvoir une approche davantage ancrée dans les réalités culturelles, communautaires et relationnelles propres aux communautés inuit.

La loi fédérale C-92 précise que certaines mesures prises en protection de la jeunesse doivent faire l'objet d'une notification auprès des organismes autochtones concernés, dont NIP. Cette obligation marque un changement important dans les rapports entre les institutions de protection de la jeunesse et les organismes communautaires inuit. Historiquement, les communautés autochtones ont souvent été peu impliquées dans les décisions entourant les enfants et les familles, malgré les impacts majeurs de ces décisions sur la continuité culturelle et les liens communautaires.

À travers les nouvelles orientations proposées par la C-92, les organismes comme NIP sont appelés à jouer un rôle plus actif dans les démarches entourant les enfants et les familles. Cette participation peut prendre différentes formes, notamment à travers les discussions entourant les placements, les plans culturels, la mobilisation de la famille élargie, le soutien aux parents ou encore les réflexions liées aux mesures de protection. Les formations réalisées au Nunavik mettent également de l'avant l'importance d'intégrer les savoirs communautaires et les perspectives inuit dans les interventions réalisées auprès des enfants.

Dans le cadre du stage, les échanges réalisés avec les représentants de NIP ont permis de mieux comprendre certaines préoccupations présentes dans les communautés concernant les interventions de la protection de la jeunesse. Plusieurs discussions portaient notamment sur la perception des services comme étant parfois trop centrés sur les procédures administratives, les délais légaux ou les approches évaluatives. Certains représentants exprimaient le besoin de développer des démarches davantage basées sur la relation, la confiance et la mobilisation des ressources présentes dans la communauté.

Les représentants de NIP mettaient également de l'avant l'importance de reconnaître les capacités des familles et des proches dans les interventions réalisées auprès des enfants. Cette perspective rejoint plusieurs approches en travail social autochtone qui valorisent les forces communautaires, les réseaux d'entraide et les mécanismes collectifs de soutien présents dans les communautés inuit (Hart, 2009; Lavallée, 2009). Dans cette vision, la protection de l'enfant ne repose pas uniquement sur les parents biologiques, mais également sur un ensemble de relations et de responsabilités partagées au sein de la famille élargie et de la collectivité.

Au cours du stage, plusieurs situations observées illustraient l'importance des proches et des réseaux communautaires dans la stabilité des enfants. Dans certains cas, des grands-parents, des tantes, des oncles ou des travailleurs communautaires jouaient un rôle central dans le soutien aux familles et dans le maintien de certains repères pour les enfants. Toutefois, ces ressources semblaient parfois difficiles à mobiliser rapidement en raison des priorités d'intervention, des exigences administratives et des délais imposés par les procédures judiciaires.

L'implication de NIP apparaît également particulièrement importante dans les situations impliquant des placements à l'extérieur de la communauté. Les enjeux liés à la perte des repères culturels, à l'éloignement géographique et à la rupture des liens communautaires représentent des préoccupations majeures dans plusieurs démarches de placement. Dans ce contexte, NIP participe notamment à certaines réflexions entourant les plans culturels développés pour les enfants placés hors communauté, afin de favoriser le maintien des liens avec la langue, la culture, la famille et le territoire. Les échanges réalisés durant le stage ont également permis de constater que la collaboration entre les institutions et les organismes communautaires demeure parfois complexe. Les différences de vision, les responsabilités légales, les enjeux de confidentialité et les contraintes organisationnelles peuvent créer certaines tensions dans les démarches de collaboration. Certains intervenants exprimaient parfois des inquiétudes concernant le partage d'information, les rôles respectifs des partenaires ou encore les limites associées aux ressources disponibles sur le territoire.

Malgré ces défis, plusieurs intervenants reconnaissaient également les retombées positives associées à la participation de NIP dans certaines situations. La présence de partenaires communautaires permettait souvent une meilleure compréhension des réalités vécues par les

familles ainsi qu'une approche plus nuancée des situations évaluées. Dans certains cas, l'implication de NIP facilitait également le développement d'un climat de confiance entre les familles et les services sociaux, particulièrement lorsque les relations avec les institutions avaient été difficiles par le passé.

Plus largement, la place occupée par NIP dans les réflexions entourant la protection de la jeunesse au Nunavik témoigne d'un mouvement plus large de transformation des pratiques sociales auprès des peuples autochtones. Cette évolution remet en question les approches historiquement centrées sur l'expertise institutionnelle et ouvre la porte à des pratiques davantage collaboratives, relationnelles et ancrées dans les réalités des communautés. Dans cette perspective, l'implication de NIP apparaît comme un élément central dans le développement d'interventions plus cohérentes avec les principes de continuité culturelle, de sécurisation culturelle et d'autodétermination mis de l'avant dans la Loi fédérale C-92.

4. Méthodologie et mise en œuvre du stage

Le présent essai s'inscrit dans une démarche réflexive et qualitative réalisée dans le cadre d'un stage spécialisé en protection de la jeunesse au Nunavik. La réflexion présentée dans cet essai s'appuie principalement sur l'observation du milieu, l'analyse des pratiques, les échanges avec les intervenants et les partenaires ainsi que sur les apprentissages réalisés dans le cadre du stage. Elle vise à porter un regard critique sur les pratiques observées et à dégager des pistes de réflexion quant à leur adaptation aux réalités des familles inuit. L'objectif principal du projet n'était pas d'évaluer statistiquement l'efficacité d'une intervention précise, mais plutôt de mieux comprendre certains enjeux présents dans les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik et de réfléchir aux conditions favorisant des interventions davantage adaptées aux réalités des familles inuit.

La démarche de l'essai s'appuie sur plusieurs principes associés à la pratique réflexive en travail social. Schön (1983) souligne que les professionnels développent une partie importante de leurs connaissances à travers l'analyse de leurs expériences cliniques, de leurs interactions et des situations complexes rencontrées dans la pratique. Dans le contexte du présent stage, cette posture réflexive a permis d'examiner les tensions observées entre les cadres institutionnels de la protection de la jeunesse et les réalités vécues par les familles inuit, tout en portant une attention particulière aux dimensions relationnelles, culturelles et organisationnelles des interventions.

Le stage s'inscrit également dans une perspective qualitative et constructiviste où les réalités sociales sont comprises comme étant influencées par les contextes historiques, culturels et relationnels dans lesquels elles prennent forme (Berger et Luckmann, 1967). Cette approche apparaît particulièrement pertinente dans le contexte du Nunavik, où plusieurs concepts utilisés en protection de la jeunesse, tels que la stabilité, la négligence, l'attachement ou le bien-être de l'enfant peuvent être interprétés différemment selon les référents culturels mobilisés. La démarche de stage réalisée cherchait ainsi à mieux comprendre les significations accordées aux interventions par les différents acteurs rencontrés sur le terrain, tout en tenant compte des rapports de pouvoir historiquement présents dans les services sociaux auprès des peuples autochtones (Gray et Coates, 2010).

Le stage reposait également sur certains principes de co-construction des pratiques. Bourque et Lachapelle (2007) rappellent que les démarches de co-construction permettent de développer des interventions plus cohérentes avec les réalités des milieux concernés en favorisant la participation des différents acteurs impliqués. Dans le cadre du stage, cette orientation s'est traduite par plusieurs échanges réalisés avec les intervenants de la protection de la jeunesse, les partenaires communautaires ainsi que les représentants de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP). Ces discussions ont contribué à alimenter les réflexions entourant les besoins observés sur le terrain et les possibilités d'adaptation des pratiques.

La mise en œuvre du projet de stage s'est déroulée progressivement à travers différentes démarches réalisées au cours du stage. L'observation participante, les discussions informelles, les réflexions cliniques, la tenue d'un journal réflexif ainsi que l'élaboration de questionnaires destinés à différents groupes d'acteurs ont permis de documenter plusieurs réalités vécues dans les interventions en protection de la jeunesse au Nunavik. Le développement du « First Contact Tool » s'inscrit également dans cette démarche de réflexion et de co-construction des pratiques, en cherchant à soutenir des premiers échanges plus humains, relationnels et culturellement sécurisants avec les familles.

Les prochaines sections présenteront plus précisément le milieu de stage, le positionnement adopté dans la démarche, les méthodes utilisées ainsi que les différentes étapes ayant soutenu le développement du projet.

4.1 Description du milieu de stage

Le stage spécialisé ayant mené au présent essai a été réalisé au sein des services de protection de la jeunesse du Centre de santé Inuulitsivik, principalement dans la communauté d'Inukjuak, au Nunavik. Le Nunavik regroupe quatorze communautés nordiques situées au nord du 55e parallèle et majoritairement habitées par des populations inuit. Les réalités géographiques, climatiques, sociales et culturelles du territoire influencent directement l'organisation des services sociaux ainsi que les interventions réalisées auprès des enfants et des familles (MSSS, 2021).

Le stage s'est déroulé principalement auprès des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures, dont les mandats respectifs ont été présentés précédemment. Cette proximité avec les deux secteurs d'intervention a permis d'observer différentes étapes du processus de protection de la jeunesse, depuis les premières évaluations jusqu'au suivi des mesures de protection. Elle a également favorisé une meilleure compréhension des enjeux liés à la continuité des services, à la circulation de l'information entre les équipes et à la collaboration avec les familles et les partenaires communautaires.

Le contexte organisationnel observé durant le stage était marqué par plusieurs défis importants. Les équipes de travail évoluaient dans un contexte marqué par des contraintes organisationnelles influençant la continuité des interventions. Plusieurs intervenants provenaient du sud du Québec et réalisaient des séjours temporaires d'environ neuf semaines sur le territoire, ce qui avait des répercussions importantes sur la continuité relationnelle avec les familles. Cette réalité est également documentée dans plusieurs écrits portant sur les services sociaux en contexte nordique (CSDEPJ, 2021; Fast et Collin-Vézina, 2010).

Au cours du stage, plusieurs situations observées illustraient les tensions présentes entre les exigences institutionnelles de la protection de la jeunesse et les réalités sociales vécues dans les communautés. Les intervenants devaient régulièrement intervenir dans des contextes marqués par le surpeuplement résidentiel, les difficultés d'accès aux ressources, les enjeux de santé mentale, les situations de violence, la consommation ainsi que les impacts persistants des traumas intergénérationnels. Toutefois, plusieurs intervenants soulignaient également l'importance d'éviter une lecture uniquement centrée sur les déficits et de reconnaître les forces présentes dans les familles et les communautés.

Le stage a également permis de mieux comprendre le rôle important joué par les partenaires communautaires dans les interventions réalisées auprès des familles. Les travailleurs communautaires, les écoles, les services de santé, les organismes locaux ainsi que Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) occupaient une place importante dans plusieurs démarches entourant les enfants et les parents. La Loi fédérale C-92 rappelle d'ailleurs que les organismes inuit doivent être impliqués dans certaines décisions concernant les enfants autochtones et que les interventions devraient favoriser la participation des communautés. Le contexte du Nunavik influence également les réalités entourant les placements d'enfants. Dans certaines situations, les ressources disponibles dans la communauté ne permettaient pas toujours de répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes, ce qui entraînait des placements à l'extérieur du territoire. Ces situations soulevaient plusieurs enjeux liés à la continuité culturelle, au maintien des liens familiaux ainsi qu'à l'identité culturelle des enfants. Les réflexions entourant les plans culturels développés pour certains enfants placés hors communauté occupaient d'ailleurs une place importante dans plusieurs discussions cliniques observées au cours du stage. Par ailleurs, les interventions réalisées au Nunavik nécessitaient une adaptation constante des pratiques professionnelles. Les différences linguistiques, les réalités culturelles, les modes de communication ainsi que les conceptions du bien-être de l'enfant demandaient aux intervenants une posture réflexive importante. Plusieurs auteurs en travail social autochtone rappellent d'ailleurs que les interventions réalisées en contexte autochtone nécessitent une capacité d'adaptation, une remise en question des normes professionnelles dominantes ainsi qu'une attention particulière aux rapports de pouvoir historiquement présents dans les services sociaux (Guay et al., 2022; Hart, 2009).

Ainsi, le milieu de stage représentait un environnement clinique et organisationnel complexe où se croisaient les réalités nordiques, les enjeux historiques liés au colonialisme, les contraintes institutionnelles de la protection de la jeunesse ainsi que les efforts actuels visant l'adaptation des pratiques aux réalités inuit.

4.2 Positionnement de la stagiaire

La réalisation du présent projet de stage nécessitait une réflexion constante concernant la posture professionnelle adoptée dans le cadre des interventions et des observations réalisées sur le terrain. Dans le contexte particulier du Nunavik, où les réalités historiques, culturelles et relationnelles influencent directement les rapports entre les familles et les institutions, il apparaissait essentiel de

porter une attention particulière aux rapports de pouvoir présents dans les interventions ainsi qu'aux limites associées au regard professionnel occidental en protection de la jeunesse (Gray et Coates, 2010; Guay et al., 2022).

Mon positionnement dans le cadre de ce projet était également influencé par mon double statut de professionnelle au sein de la DPJ et de stagiaire à la maîtrise en travail social. Cette situation me donnait accès à une connaissance approfondie des pratiques cliniques et des contraintes organisationnelles, tout en m'amenant à reconnaître que mes responsabilités institutionnelles pouvaient influencer ma manière d'observer et d'interpréter les situations. Mon rôle professionnel pouvait notamment orienter mon attention vers les exigences légales, les processus décisionnels et les défis rencontrés par les équipes, au risque d'accorder une place insuffisante aux perceptions des familles et aux savoirs communautaires.

Cette réflexion prenait une importance particulière dans un contexte où les relations entre les familles inuit et les institutions de protection de la jeunesse sont marquées par des rapports de pouvoir et des expériences historiques complexes. Il m'apparaissait donc essentiel de ne pas considérer ma connaissance du milieu comme une compréhension complète des réalités vécues par les familles. La collaboration avec les partenaires communautaires, les échanges avec les personnes intervenantes et la tenue du journal réflexif constituaient ainsi des occasions de confronter mes perceptions professionnelles à d'autres perspectives. Cette démarche visait à maintenir une posture d'humilité, d'apprentissage et de remise en question, tout en reconnaissant les limites de mon propre regard sur les situations observées.

Tout au long du stage, la démarche réflexive a occupé une place centrale dans le développement du projet. La tenue d'un journal réflexif a notamment permis de documenter les observations cliniques réalisées sur le terrain, les réactions émotionnelles vécues dans certaines situations, les questionnements professionnels ainsi que les tensions observées entre les exigences institutionnelles et les réalités des familles inuit. Schön (1983) rappelle d'ailleurs que la pratique réflexive permet aux professionnels de développer une meilleure compréhension des situations complexes rencontrées dans leur pratique en analysant continuellement leurs interventions, leurs perceptions et leurs réactions.

Le journal réflexif a également permis de dégager certaines zones d'inconfort vécues au cours du stage. À plusieurs reprises, des questionnements sont apparus concernant la manière dont certaines situations étaient évaluées à travers des normes institutionnelles parfois éloignées des réalités observées dans les communautés. Certaines interventions réalisées dans des délais très serrés ou en réponse à des situations prioritaires semblaient parfois limiter les possibilités de développer une compréhension plus globale des dynamiques familiales et communautaires. Ces réflexions ont amené une remise en question progressive de certaines conceptions initiales de la protection de la jeunesse ainsi qu'une plus grande sensibilité aux impacts des rapports de pouvoir présents dans les interventions institutionnelles.

La posture adoptée dans le cadre du stage s'inspirait également des principes d'humilité culturelle. Contrairement à une posture d'expertise centrée sur la maîtrise complète des réalités culturelles de l'autre, l'humilité culturelle implique plutôt une ouverture constante à l'apprentissage, une reconnaissance de ses limites ainsi qu'une réflexion critique sur sa propre position professionnelle et sociale (Brascoupé et Waters, 2009). Dans le contexte du Nunavik, cette posture apparaissait particulièrement importante considérant les différences culturelles, linguistiques et historiques présentes entre les intervenants provenant du sud du Québec et les familles inuit rencontrées dans les services de protection de la jeunesse.

Les notes consignées dans le journal réflexif témoignaient également de l'importance grandissante accordée à la relation dans les interventions observées. Plusieurs situations démontraient que la qualité du lien entre les familles et les intervenants influençait directement la possibilité de développer une collaboration significative avec les parents et les proches. À l'inverse, certaines approches davantage centrées sur les procédures administratives, les délais ou les exigences légales semblaient parfois accentuer la méfiance et la distance relationnelle entre les familles et les services sociaux. Le stage a également permis d'observer les effets du roulement fréquent du personnel sur les relations avec les familles. Dans plusieurs situations consignées au journal réflexif, les parents exprimaient une fatigue importante liée au fait de devoir répéter constamment leur histoire à différents intervenants. Certaines familles semblaient également développer une méfiance accrue envers les services en raison des nombreux changements d'intervenants vécus au fil du temps. Ces observations rejoignent les travaux de Fast et Collin-Vézina (2010), qui

soulignent les impacts importants de l'instabilité relationnelle dans les services sociaux offerts aux communautés autochtones.

Par ailleurs, la position occupée dans le cadre du stage permettait d'avoir accès à différentes réalités organisationnelles et cliniques. En plus des observations réalisées directement auprès des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures, le stage offrait également une perspective plus large sur certains enjeux administratifs, légaux et organisationnels liés au fonctionnement des services de protection de la jeunesse au Nunavik. Cette double exposition a contribué à enrichir la réflexion entourant les contraintes vécues par les intervenants ainsi que les défis associés à l'adaptation des pratiques dans un contexte nordique marqué par une forte pression clinique.

La posture réflexive développée au cours du stage a également alimenté une réflexion importante sur les limites du rôle professionnel en protection de la jeunesse. Les situations rencontrées illustraient que plusieurs enjeux étaient avant tout associés à des facteurs structurels, tels que la pauvreté, le manque de logement, l'absence de ressources spécialisées et les impacts des traumas intergénérationnels. Dans ces contextes, certaines interventions institutionnelles semblaient parfois insuffisantes pour répondre aux besoins réels des familles. Ces constats ont contribué à renforcer une compréhension plus systémique des situations rencontrées ainsi qu'une sensibilité accrue aux impacts des inégalités sociales et des politiques coloniales sur les réalités familiales.

Les échanges réalisés avec les partenaires communautaires et avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont également joué un rôle important dans le développement de cette posture réflexive. Plusieurs discussions ont permis de mieux comprendre certaines perceptions communautaires des services de protection de la jeunesse ainsi que l'importance de développer des approches davantage relationnelles, collaboratives et ancrées dans les réalités du territoire. Ces échanges ont contribué à déplacer progressivement le regard porté sur certaines situations en mettant davantage l'accent sur les forces des familles, les réseaux de soutien et les capacités de mobilisation présentes dans les communautés.

Dans cette perspective, le positionnement adopté dans le cadre du présent projet reposait sur une volonté constante de demeurer attentive aux réalités exprimées par les familles, les intervenants et

les partenaires du milieu, tout en reconnaissant les limites inhérentes à la posture professionnelle et au contexte institutionnel dans lequel s'inscrivait le stage. La démarche réflexive développée à travers le journal clinique et les différentes observations réalisées constitue ainsi un élément central de l'analyse présentée dans le cadre du présent essai.

4.3 Démarches réalisées

La démarche méthodologique développée reposait sur une approche qualitative, réflexive et exploratoire visant à mieux comprendre certains enjeux observés dans les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Considérant la nature du stage et les objectifs poursuivis, le projet ne cherchait pas à produire des résultats statistiques généralisables ni à mesurer l'efficacité d'une intervention précise à partir d'indicateurs quantitatifs. La démarche visait plutôt à approfondir la compréhension des réalités vécues par les familles, les intervenants et les partenaires communautaires dans le contexte particulier des services de protection de la jeunesse au Nunavik. Cette orientation apparaissait cohérente avec les approches qualitatives en travail social, qui accordent une importance centrale à l'expérience des personnes, au contexte social et aux significations associées aux phénomènes observés (Paillé et Mucchielli, 2016).

Le stage s'inscrivait également dans une perspective constructiviste où les réalités sociales sont considérées comme étant influencées par les contextes culturels, historiques et relationnels dans lesquels elles prennent forme (Berger et Luckmann, 1967). Cette posture apparaissait particulièrement pertinente dans le cadre du présent stage, puisque plusieurs concepts mobilisés en protection de la jeunesse, tels que la stabilité, la sécurité, l'attachement ou encore la négligence, peuvent être interprétés différemment selon les référents culturels utilisés. Dans cette perspective, la démarche méthodologique cherchait à porter une attention particulière aux différentes significations accordées aux interventions par les acteurs rencontrés sur le terrain, tout en reconnaissant les rapports de pouvoir historiquement présents dans les institutions sociales œuvrant auprès des peuples autochtones (Gray et Coates, 2010).

L'observation participante constituait l'un des principaux outils méthodologiques utilisés au cours du stage. Cette approche a permis une immersion directe dans le quotidien des équipes de protection de la jeunesse et a offert la possibilité d'observer concrètement le déroulement des interventions, les dynamiques relationnelles avec les familles ainsi que les réalités

organisationnelles propres au territoire. À travers la participation aux rencontres cliniques, aux discussions d'équipe, aux échanges professionnels et à différentes démarches entourant les enfants et les familles, il a été possible de mieux comprendre les contraintes vécues par les intervenants ainsi que les défis associés à l'adaptation des pratiques au contexte nordique. Cette démarche s'apparente à l'observation participante décrite par Spradley (1980), qui repose sur l'immersion du chercheur dans un milieu social afin de mieux comprendre les pratiques, les interactions et les significations qui s'y construisent, tout en maintenant une posture d'observation et de réflexion critique.

L'observation participante a également permis de documenter plusieurs tensions présentes dans les interventions réalisées au Nunavik. Certaines situations observées faisaient ressortir les difficultés associées au développement d'un lien de confiance avec les familles dans un contexte marqué par les priorités d'intervention, les délais légaux et l'instabilité des équipes. Dans plusieurs cas, les premiers contacts avec les familles semblaient teintés par la méfiance, l'inquiétude ou encore par des expériences antérieures difficiles avec les institutions sociales. Les observations réalisées ont progressivement amené une réflexion plus large concernant l'importance de la relation, du temps clinique et de la compréhension des réalités communautaires dans les interventions réalisées en protection de la jeunesse.

Parallèlement aux observations effectuées dans le milieu, la tenue d'un journal réflexif occupait une place centrale dans la démarche méthodologique. Ce journal permettait de consigner de façon régulière les observations cliniques, les situations marquantes, les questionnements professionnels ainsi que les réactions personnelles suscitées par certaines expériences vécues au cours du stage. Barbier (1996) souligne que le journal de bord constitue un outil essentiel dans les démarches réflexives puisqu'il favorise une prise de distance critique face à l'expérience vécue et permet d'approfondir la compréhension des situations observées.

Dans le cadre du stage, le journal réflexif a contribué à documenter plusieurs éléments liés aux réalités organisationnelles, aux enjeux culturels ainsi qu'aux tensions institutionnelles observées sur le terrain. Certaines notes faisaient ressortir les effets du contexte de pratique sur les interventions, les difficultés liées à la continuité relationnelle avec les familles ainsi que les questionnements entourant certaines évaluations fondées sur des standards principalement

occidentaux. D'autres réflexions portaient davantage sur les émotions vécues dans certaines situations cliniques, les sentiments d'impuissance associés à certaines réalités structurelles observées dans les communautés ou encore les remises en question professionnelles suscitées par les échanges avec les partenaires inuit.

Le journal réflexif a également joué un rôle important dans le développement progressif du projet entourant le « First Contact Tool ». À travers les observations consignées concernant les premiers échanges avec les familles, plusieurs constats sont progressivement apparus concernant l'importance du langage utilisé, de la manière de présenter les démarches de la DPJ ainsi que de la place accordée à l'écoute et à la reconnaissance des réalités vécues par les parents. Ces réflexions ont alimenté la volonté de développer un outil clinique visant à soutenir des premiers contacts davantage centrés sur la relation, la transparence et la collaboration.

En plus des observations et du journal réflexif, plusieurs échanges informels réalisés au cours du stage ont contribué de façon importante à la collecte d'information. Les discussions avec les intervenants, les superviseurs, les partenaires communautaires ainsi que les représentants de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont permis d'approfondir certains enjeux observés sur le terrain et d'obtenir différentes perspectives concernant les pratiques actuelles en protection de la jeunesse au Nunavik. Ces échanges portaient notamment sur les répercussions de l'instabilité des équipes, les difficultés liées aux placements hors communauté, les défis associés à l'application de la Loi fédérale C-92 ainsi que les besoins observés concernant la continuité culturelle et la collaboration avec les ressources communautaires.

Plus particulièrement, les échanges avec les représentants de Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont permis d'approfondir la compréhension des réalités familiales et communautaires inuit, tout en favorisant une réflexion critique sur l'application de certaines dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Ces discussions ont notamment mis en lumière les difficultés que peut représenter l'évaluation de certaines situations familiales lorsque les critères législatifs sont interprétés à partir de référents institutionnels qui ne reflètent pas toujours les réalités vécues dans les communautés. La contribution de NIP s'est ainsi principalement inscrite dans un processus de dialogue, de partage de perspectives et de réflexion sur les pratiques plutôt que dans une démarche formelle de conception ou de validation de l'ensemble des composantes du *First Contact Tool*. Ces

échanges ont néanmoins enrichi la réflexion ayant mené à son élaboration, notamment en soulignant l'importance de mieux comprendre le contexte familial avant de porter un jugement clinique sur une situation.

Dans le but d'enrichir davantage la réflexion entourant les pratiques observées, différents questionnaires ont également été élaborés au cours du projet. Ces questionnaires s'adressaient à plusieurs groupes concernés par les services de protection de la jeunesse, notamment certains intervenants, des parents, de jeunes adultes ayant déjà eu un parcours avec la DPJ ainsi que certains partenaires communautaires. La démarche ne visait pas à produire des données quantitatives représentatives, mais plutôt à offrir un espace permettant aux participants d'exprimer leurs perceptions, leurs expériences et leurs réflexions concernant les interventions réalisées au Nunavik.

Les thèmes abordés dans les questionnaires portaient notamment sur l'expérience des premiers contacts avec les services sociaux, le sentiment de confiance ou de méfiance envers les institutions, l'importance des liens familiaux et communautaires, les impacts des placements à l'extérieur du territoire ainsi que les besoins observés concernant l'adaptation culturelle des interventions. Plusieurs questions cherchaient également à mieux comprendre la place accordée aux familles élargies, aux proches et aux partenaires communautaires dans les démarches entourant les enfants.

La démarche méthodologique comprenait aussi une analyse documentaire importante réalisée tout au long du stage. Plusieurs documents légaux, cliniques et scientifiques ont été consultés afin de soutenir la réflexion développée dans le présent essai. Parmi ceux-ci figuraient notamment la Loi sur la protection de la jeunesse, la Loi fédérale C-92, les guides d'intervention du MSSS en Évaluation-Orientation et en Application des mesures, les documents de formation entourant l'application de la C-92 au Nunavik, les outils liés aux plans culturels ainsi que plusieurs écrits scientifiques portant sur la protection de la jeunesse, la sécurisation culturelle, le colonialisme et les approches en travail social autochtone.

Cette analyse documentaire permettait de mettre en relation les observations réalisées sur le terrain avec les connaissances actuellement disponibles dans la littérature scientifique et dans les cadres normatifs entourant les services de protection de la jeunesse. Elle contribuait également à mieux

situer les réalités observées dans un contexte plus large de transformation des pratiques sociales auprès des peuples autochtones.

Finalement, l'ensemble de la démarche méthodologique reposait sur une posture réflexive constante visant à reconnaître les limites du projet ainsi que les biais pouvant influencer l'analyse des situations observées. Cette posture impliquait notamment une remise en question continue des référents professionnels mobilisés dans l'intervention, une attention particulière aux rapports de pouvoir présents dans les services sociaux ainsi qu'une volonté de demeurer attentive aux réalités exprimées par les familles et les partenaires du territoire.

4.4 Questionnaires et outils utilisés

Dans le cadre du stage, différentes grilles de discussion ont été élaborées afin de soutenir les échanges avec les personnes concernées par les interventions en protection de la jeunesse au Nunavik. Bien que désignés initialement comme des questionnaires, ces outils étaient utilisés comme des guides de discussion lors des entretiens, plutôt que comme des formulaires à remplir individuellement. Ils visaient à orienter les échanges tout en laissant aux personnes rencontrées la possibilité d'exprimer librement leurs perceptions, leurs expériences et leurs préoccupations. Cette démarche ne cherchait pas à produire des données quantitatives représentatives ni à réaliser une évaluation formelle des services. Elle avait plutôt pour objectif d'alimenter la réflexion clinique et organisationnelle entourant les pratiques de protection de la jeunesse, particulièrement en ce qui concerne les dimensions relationnelles, culturelles et communautaires des interventions auprès des familles inuit.

Dans le cadre de cette démarche exploratoire, quinze personnes ont été rencontrées à l'aide des guides de discussion élaborés pour le projet. Parmi celles-ci figuraient cinq personnes recevant des services de la protection de la jeunesse au moment des échanges, cinq personnes ayant déjà eu un parcours avec la DPJ ainsi que cinq partenaires du milieu. Cette diversité de perspectives visait à enrichir la compréhension des expériences vécues, des perceptions des interventions et des possibilités d'amélioration des pratiques. Les échanges ont permis d'aborder notamment la qualité du lien avec les intervenants, la compréhension des démarches institutionnelles, la place accordée aux réalités culturelles et familiales ainsi que les conditions favorisant une collaboration plus respectueuse des besoins des familles inuit. Compte tenu du caractère exploratoire de la démarche

et du nombre limité de personnes rencontrées, les constats dégagés ne prétendent pas être représentatifs de l'ensemble des familles ou des partenaires du Nunavik.

Les guides de discussion ont également permis de recueillir les perceptions, les besoins et les attentes exprimés par les familles rencontrées concernant leurs expériences avec les services de protection de la jeunesse. Les échanges portaient notamment sur leur compréhension des interventions, leurs préoccupations et les éléments susceptibles de favoriser une relation de confiance avec les intervenants. Ces perspectives ont alimenté la réflexion entourant le développement du *First Contact Tool*, en permettant de mieux cerner les aspects à privilégier lors des premiers contacts avec les familles inuit. La contribution des personnes rencontrées s'inscrit ainsi dans une démarche consultative ayant soutenu la conception de l'outil, sans constituer une validation formelle de sa version finale par les familles participantes.

Le développement des questionnaires s’est construit progressivement à partir des observations réalisées sur le terrain, des réflexions consignées dans le journal clinique ainsi que des échanges effectués avec les intervenants et les partenaires communautaires. Les constats issus du stage ont rapidement fait ressortir l’importance de mieux comprendre la manière dont les services de protection de la jeunesse sont perçus par les familles et les personnes ayant vécu un parcours avec la DPJ. Les questionnaires cherchaient ainsi à documenter certaines réalités relationnelles, culturelles et organisationnelles qui demeurent parfois peu visibles dans les démarches institutionnelles plus formelles.

Une attention particulière a été portée au langage utilisé dans les questionnaires afin de favoriser des questions accessibles, compréhensibles et moins centrées sur les formulations techniques ou institutionnelles. Cette réflexion s’inscrivait dans une volonté plus large de développer des outils davantage cohérents avec les principes de sécurisation culturelle et de collaboration mis de l’avant dans le projet. Plusieurs questions visaient notamment à laisser une place importante à l’expérience subjective des participants, à leurs perceptions des interventions ainsi qu’à leur compréhension des démarches entourant la protection de la jeunesse.

Les questionnaires destinés aux parents avaient principalement pour objectif de mieux comprendre leur expérience des interventions réalisées par la protection de la jeunesse, particulièrement lors

des premiers contacts avec les services. Plusieurs réflexions développées dans le cadre du stage démontraient que les premières interactions avec la DPJ représentaient souvent un moment particulièrement chargé sur le plan émotionnel pour les familles. Les questionnaires cherchaient ainsi à explorer différents aspects liés au sentiment de confiance ou de méfiance envers les intervenants, à la compréhension des démarches entreprises, à la perception du respect reçu lors des rencontres ainsi qu'à la place accordée à la culture, à la famille élargie et aux proches dans les interventions.

Certaines questions invitaient également les parents à réfléchir aux éléments qui, selon eux, facilitaient ou compliquaient la relation avec les services sociaux. Cette orientation visait à mieux comprendre les conditions favorisant le développement d'un lien de collaboration avec les familles dans le contexte particulier du Nunavik. Plusieurs réflexions issues des écrits en travail social soulignent d'ailleurs l'importance du lien thérapeutique, du sentiment de sécurité relationnelle ainsi que de la reconnaissance des forces familiales dans les interventions auprès des parents vivant des situations de vulnérabilité (Turnell et Edwards, 1999; Dorvil et Boucher, 2015).

Les questionnaires développés pour les intervenants poursuivaient quant à eux différents objectifs. Ils visaient notamment à documenter les perceptions des professionnels concernant les réalités du travail en protection de la jeunesse au Nunavik, les défis rencontrés dans les interventions ainsi que les besoins observés en matière d'adaptation des pratiques. Plusieurs questions portaient sur le développement du lien avec les familles, les effets de l'instabilité des équipes, les placements hors communauté ainsi que les répercussions des exigences administratives et légales sur les interventions cliniques.

Une attention particulière était également portée à la manière dont les intervenants percevaient les notions de continuité culturelle, de sécurisation culturelle et de collaboration avec les partenaires communautaires. Certains éléments des questionnaires invitaient les intervenants à réfléchir à leurs propres pratiques professionnelles, aux difficultés rencontrées dans l'application des principes de la Loi fédérale C-92 ainsi qu'aux stratégies qu'ils jugeaient aidantes afin de développer des interventions davantage adaptées au contexte inuit. Cette démarche réflexive rejoignait plusieurs principes associés à la pratique réflexive en travail social, qui reconnaissent l'importance pour les

professionnels de porter un regard critique sur leurs propres interventions et sur les cadres institutionnels dans lesquels ils évoluent (Schön, 1983).

Les questionnaires destinés aux jeunes adultes ayant déjà vécu un parcours avec la protection de la jeunesse occupaient une place particulièrement importante dans la démarche du projet. Les expériences vécues par ces jeunes permettaient d'obtenir un regard rétrospectif sur les interventions reçues ainsi que sur les impacts à plus long terme de certaines décisions prises dans le cadre des services de protection de la jeunesse. Plusieurs questions abordaient notamment les expériences liées aux placements, au maintien des liens familiaux, à la continuité culturelle, à la relation avec les intervenants ainsi qu'au sentiment d'avoir été écouté ou compris dans les démarches les concernant.

Certaines réflexions issues des écrits portant sur les jeunes autochtones ayant vécu des placements soulignent l'importance du sentiment d'appartenance culturelle et des liens communautaires dans le développement identitaire des jeunes (Carrière et Richardson, 2009; Sinclair, 2007). Les questionnaires cherchaient ainsi à mieux comprendre comment les jeunes percevaient la place accordée à leur culture, à leur langue et à leurs liens familiaux au cours de leur parcours en protection de la jeunesse. Plusieurs questions invitaient également les participants à identifier les éléments qui avaient été aidants dans leur parcours ainsi que les aspects qu'ils auraient souhaité voir différents dans les interventions reçues.

Enfin, des questionnaires et des échanges ont également été réalisés auprès de certains partenaires communautaires impliqués de près ou de loin dans les réalités entourant les enfants et les familles au Nunavik. Ces partenaires incluaient notamment certains travailleurs communautaires, des représentants d'organismes locaux ainsi que des collaborateurs liés aux réflexions entourant la Loi fédérale C-92 et la continuité culturelle. L'objectif de cette démarche était de mieux comprendre leur perception des services de protection de la jeunesse, des besoins observés dans les communautés ainsi que des pistes de collaboration possibles entre les institutions et les ressources locales.

Les échanges réalisés avec les partenaires communautaires ont permis de dégager l'importance de développer des approches davantage relationnelles, de favoriser la participation des proches et de

reconnaître les forces des communautés. Plusieurs partenaires soulignaient également l'importance de maintenir les liens culturels et communautaires des enfants, particulièrement dans les situations impliquant des placements à l'extérieur du territoire. Ces réflexions rejoignaient directement plusieurs principes mis de l'avant dans la Loi fédérale C-92 ainsi que dans les formations réalisées au Nunavik concernant la continuité culturelle et la participation des organismes inuit dans les services à l'enfance et à la famille.

Dans l'ensemble, les questionnaires et les différents outils utilisés dans le cadre du projet ont contribué à enrichir la réflexion entourant les pratiques observées en protection de la jeunesse au Nunavik. Bien qu'ils ne constituent pas des instruments de recherche standardisés au sens strict, ils ont permis de faire émerger plusieurs constats importants concernant les expériences vécues par les familles, les jeunes, les intervenants et les partenaires communautaires. Ces outils ont également contribué à orienter le développement du « First Contact Tool » ainsi que les réflexions plus larges entourant la sécurisation culturelle, la continuité relationnelle et l'adaptation des pratiques au contexte inuit.

4.5 Développement du « First Contact Tool »

Le développement du « First Contact Tool », présenté à l'annexe 1, constitue l'un des principaux résultats du stage. Cet outil s'est construit progressivement à partir des différentes observations réalisées au cours du stage concernant les premiers échanges entre les intervenants de la protection de la jeunesse et les familles inuit. Rapidement, plusieurs constats sont apparus concernant l'importance déterminante des premières interactions dans le développement de la relation entre les familles et les services sociaux. Dans plusieurs situations observées, les premiers contacts semblaient fortement influencer le niveau de confiance des parents envers les intervenants ainsi que leur ouverture à collaborer dans les démarches subséquentes.

Dans le cadre du développement du *First Contact Tool*, l'outil a été présenté à Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), qui l'a jugé approprié et en a recommandé l'utilisation dans les pratiques d'intervention en protection de la jeunesse. Cette appréciation constituait une étape importante de la démarche collaborative, puisqu'elle permettait de confronter la proposition clinique aux perspectives d'un partenaire inuit impliqué dans le bien-être et la protection des enfants et des familles. Par la suite, deux intervenantes en protection de la jeunesse ont expérimenté l'outil dans

le cadre de leurs interventions, permettant de recueillir de premières rétroactions sur son utilisation en contexte réel.

La collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) comportait également une dimension de réciprocité. Au-delà des échanges ayant contribué à enrichir la compréhension des réalités familiales et communautaires inuit, le *First Contact Tool* a été présenté et remis aux représentants de l'organisme. Cette démarche visait à rendre accessible un outil clinique élaboré à partir des réflexions développées au cours du stage et susceptible de soutenir les discussions entourant l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse. L'accueil favorable réservé à l'outil par NIP et la recommandation de son utilisation témoignent de sa pertinence perçue par ce partenaire. Toutefois, cette appréciation ne permet pas de conclure à une utilisation systématique de l'outil ni à des retombées organisationnelles mesurées. La réciprocité de cette collaboration se manifeste ainsi principalement par le partage des connaissances, le dialogue entre les acteurs et la mise à disposition d'un outil pouvant contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques.

La première intervenante, possédant environ quatre années d'expérience en protection de la jeunesse, a transmis une rétroaction écrite détaillée concernant son utilisation de l'outil auprès de parents, d'enfants, de jeunes et de membres de la communauté, notamment à Salluit et à Inukjuak. Selon son expérience, le *First Contact Tool* favorisait l'établissement d'un lien de confiance en encourageant les intervenants à prendre le temps de s'informer du bien-être des familles et de leurs besoins immédiats avant d'aborder les préoccupations liées à la protection. Elle soulignait que cette approche semblait particulièrement bénéfique auprès des parents, qui se montraient généralement plus à l'aise et réceptifs aux échanges. Elle rapportait toutefois qu'un parent et un jeune avaient refusé de participer aux discussions proposées, démontrant que l'outil ne garantissait pas systématiquement l'engagement des personnes rencontrées. Malgré ces limites, elle recommandait son utilisation lors des premiers contacts, particulièrement dans les situations ne nécessitant pas une intervention urgente de priorité Code 1.

La deuxième intervenante ayant expérimenté le *First Contact Tool* a également formulé une appréciation positive de son utilisation. Selon sa rétroaction, l'outil lui permettait de se sentir davantage en contrôle du déroulement de ses interventions grâce à une structure facilitant la planification et l'organisation des échanges avec les familles. Plutôt que d'aborder les différents

éléments de manière dispersée, elle estimait pouvoir suivre une démarche plus cohérente et structurée, tout en conservant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux situations rencontrées. Elle a également observé que les parents semblaient davantage réceptifs lors des échanges. Ces observations suggèrent que l'outil pourrait contribuer à soutenir le développement du lien de confiance avec les familles, tout en renforçant le sentiment de préparation des intervenants lors des premiers contacts. Toutefois, ces constats reposent sur les appréciations qualitatives de deux intervenantes et ne permettent pas, à elles seules, de démontrer l'efficacité de l'outil ou de généraliser ses effets à l'ensemble des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik.

Il importe de préciser que le développement du *First Contact Tool* n'a pas reposé sur une succession de versions révisées. Les observations cliniques, les échanges avec les familles, les discussions avec les intervenants et la collaboration avec NIP ont principalement contribué à orienter sa conception initiale. Les éléments intégrés à l'outil reflétaient ainsi plusieurs préoccupations exprimées au cours du stage, notamment l'importance du lien de confiance, de la transparence, de la reconnaissance des besoins immédiats et de la participation des proches. La version proposée ayant reçu un accueil favorable, aucune révision substantielle n'a été effectuée à la suite de sa présentation. Les rétroactions recueillies lors de son utilisation ont plutôt permis de documenter sa pertinence perçue, ses possibilités d'application et certaines limites en contexte clinique. La démarche collaborative a donc principalement porté sur la définition des besoins et l'élaboration de l'outil, plutôt que sur un processus formel de validation par étapes successives.

Le nom *First Contact Tool* avait également été déterminé avant la présentation de l'outil aux personnes impliquées dans la démarche. Celui-ci a reçu un accueil favorable de la part des représentantes de NIP et des intervenantes consultées, qui se sont montrées en accord avec cette appellation. Ce consensus a permis de conserver le nom initial, sans qu'une modification soit jugée nécessaire. Cette appréciation favorable ne constitue toutefois pas une validation formelle de l'outil.

Les réflexions entourant cet outil se sont développées dans un contexte où plusieurs interventions étaient réalisées dans l’urgence, souvent dans des délais très serrés imposés par les exigences légales et organisationnelles de la protection de la jeunesse. Les intervenants devaient fréquemment procéder rapidement à l’évaluation des situations, à la collecte d’informations et à

l'analyse des risques associés à la sécurité des enfants. Bien que ces démarches soient essentielles dans le cadre du mandat de protection, plusieurs situations observées au cours du stage démontraient que les dimensions relationnelles et humaines des interventions avaient parfois peu d'espace dans les premiers échanges avec les familles.

Les notes consignées dans le journal réflexif faisaient notamment ressortir que plusieurs parents semblaient arriver dans les rencontres avec un niveau élevé d'anxiété, de peur ou de méfiance envers les services de protection de la jeunesse. Certaines familles associaient immédiatement la présence de la DPJ à la possibilité d'un placement ou à une expérience négative déjà vécue avec les institutions sociales. Dans certains cas, les parents exprimaient également une difficulté à comprendre les démarches entreprises, les rôles des différents intervenants ou encore les étapes du processus de protection de la jeunesse. Ces observations rejoignent plusieurs écrits portant sur les relations historiquement complexes entre les systèmes de protection de l'enfance et les familles autochtones (Blackstock, 2011; Sinclair, 2007).

Parallèlement, plusieurs échanges réalisés avec les intervenants et les partenaires communautaires mettaient en lumière l'importance du lien de confiance dans les interventions réalisées auprès des familles inuit. Certains intervenants rapportaient eux-mêmes avoir parfois l'impression que les premières rencontres étaient davantage centrées sur les obligations administratives et légales que sur la relation avec les familles. D'autres soulignaient les difficultés associées au développement d'un climat de confiance dans un contexte marqué par les changements fréquents d'intervenants et les nombreuses situations nécessitant une intervention rapide.

Les discussions réalisées avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont également contribué à alimenter les réflexions entourant le développement de l'outil. Plusieurs échanges portaient sur l'importance d'adopter des approches plus transparentes, plus humaines et davantage centrées sur la compréhension des réalités vécues par les familles. Les représentants de NIP rappelaient notamment que plusieurs familles entretiennent une méfiance importante envers les institutions sociales en raison des expériences historiques vécues par les communautés inuit avec les systèmes gouvernementaux et les services de protection de l'enfance. Dans cette perspective, les premières interactions avec les familles représentaient un moment particulièrement sensible dans le développement de la relation entre les parents et les intervenants.

C’est dans ce contexte qu’a progressivement émergé l’idée de développer un outil clinique visant à soutenir les intervenants dans leurs premiers échanges avec les familles. Le « First Contact Tool » n’avait pas pour objectif de créer un protocole rigide ou une procédure uniforme applicable à toutes les situations. L’intention derrière cet outil était plutôt de proposer un cadre de réflexion permettant de soutenir des premiers contacts davantage centrés sur l’écoute, la clarté, la relation et la reconnaissance des réalités culturelles et communautaires des familles inuit.

Le développement de l’outil s’est appuyé sur plusieurs sources de réflexion. Les observations réalisées sur le terrain, les notes du journal clinique, les discussions avec les intervenants ainsi que les échanges avec les partenaires communautaires ont tous contribué à l’élaboration progressive du contenu de l’outil. Les principes mis de l’avant dans la Loi fédérale C-92 ont également fortement influencé cette démarche, particulièrement en ce qui concerne la continuité culturelle, le maintien des liens familiaux et la participation des proches et des organismes communautaires dans les interventions réalisées auprès des enfants.

Une attention particulière a été portée à la manière dont les intervenants présentent leur rôle et les démarches de la DPJ dès les premières rencontres. Plusieurs réflexions développées dans le cadre du projet démontraient que le langage utilisé dans les interventions pouvait avoir un impact important sur la perception des familles et sur leur niveau de compréhension des démarches en cours. Dans certaines situations observées, l’utilisation de formulations très techniques, légalistes ou centrées sur les procédures semblait accentuer le stress et la confusion des parents. L’outil encourageait donc l’utilisation d’un langage plus clair, plus accessible et davantage orienté vers l’explication des démarches plutôt que vers une approche strictement administrative.

Le « First Contact Tool » accordait également une place importante à la reconnaissance des forces des familles et des réseaux de soutien présents autour de l’enfant. Cette orientation cherchait à s’éloigner d’approches uniquement centrées sur les déficits ou les facteurs de risque parentaux. Les réflexions issues du stage ont progressivement conduit à considérer les ressources de l’entourage comme des leviers essentiels de l’intervention, notamment la famille élargie, les proches significatifs, les travailleurs communautaires et les mécanismes d’entraide présents dans les communautés inuit.

Le développement de l'outil s'inscrivait également dans une volonté de soutenir des interventions davantage cohérentes avec les principes de sécurisation culturelle. Plusieurs auteurs soulignent que la sécurisation culturelle implique notamment de réduire les rapports de pouvoir présents dans les interventions institutionnelles et de reconnaître les réalités historiques vécues par les peuples autochtones (Brascoupé et Waters, 2009; Guay et al., 2022). Dans cette perspective, le « First Contact Tool » encourageait les intervenants à porter une attention particulière à la manière dont les familles vivent les interventions de la protection de la jeunesse ainsi qu'aux impacts possibles de certaines approches plus centrées sur le contrôle ou l'autorité institutionnelle.

Une autre dimension importante du développement de l'outil concernait la continuité culturelle et les réalités linguistiques des familles. Les échanges tenus tout au long du stage rappelaient l'importance de permettre aux familles de comprendre clairement les démarches entreprises et de s'exprimer dans un environnement respectueux de leur langue et de leur réalité culturelle. Dans certaines situations, des difficultés de communication ou certaines incompréhensions semblaient contribuer à accentuer les tensions entre les familles et les intervenants. L'outil encourageait donc une plus grande sensibilité aux réalités linguistiques ainsi qu'à l'importance de la culture et des liens communautaires dans les interventions réalisées auprès des familles inuit.

Le processus de développement du *First Contact Tool* a également permis de mettre en lumière certaines limites du contexte de pratique. Les intervenants reconnaissaient la pertinence des principes proposés dans l'outil, mais soulignaient les difficultés associées à leur application concrète dans un environnement où les exigences cliniques et organisationnelles réduisaient parfois la marge de manœuvre nécessaire à une intervention plus relationnelle. Ces constats ont alimenté une réflexion plus large sur les conditions favorisant le développement de pratiques davantage axées sur la relation au sein des services de protection de la jeunesse.

Malgré ces limites, certains intervenants ayant utilisé ou consulté l'outil rapportaient que celui-ci favorisait des échanges plus humains et plus collaboratifs avec certaines familles. Plusieurs commentaires faisaient notamment ressortir que le fait de prendre davantage de temps pour expliquer les démarches, écouter les préoccupations des parents et reconnaître leurs forces semblait parfois contribuer à diminuer certaines tensions présentes lors des premières rencontres.

Ainsi, le « First Contact Tool » représentait moins un outil technique qu'une démarche clinique et réflexive visant à redonner une place centrale à la relation dans les interventions réalisées auprès des familles inuit. Son développement a permis d'ouvrir un espace de réflexion important concernant les premiers contacts en protection de la jeunesse ainsi que sur la nécessité d'adapter certaines pratiques aux réalités historiques, culturelles et relationnelles propres au Nunavik.

4.6 Considérations éthiques

La réalisation de l'essai dans un contexte de protection de la jeunesse au Nunavik soulevait plusieurs considérations éthiques importantes liées à la nature sensible des situations observées, aux réalités propres aux petites communautés nordiques ainsi qu'aux rapports de pouvoir historiquement présents dans les interventions institutionnelles auprès des peuples autochtones. Bien que le projet ne constituait pas une recherche universitaire formelle au sens traditionnel, les principes éthiques associés aux démarches qualitatives, réflexives et aux pratiques en travail social ont guidé l'ensemble du processus (EPTC 2, 2022; OTSTCFQ, 2024).

La question de la confidentialité représentait un enjeu central tout au long du projet. Les interventions réalisées en protection de la jeunesse impliquent des informations particulièrement sensibles concernant les enfants, les parents, les trajectoires familiales ainsi que les réalités communautaires. Dans le contexte du Nunavik, cette préoccupation apparaît encore plus importante en raison de la taille des communautés et de l'interconnaissance importante entre les membres du milieu. Plusieurs auteurs soulignent d'ailleurs que les enjeux de confidentialité en contexte nordique ou dans les petites communautés nécessitent une vigilance accrue de la part des professionnels, puisque certains détails, même anonymisés, peuvent parfois permettre d'identifier indirectement les personnes concernées (Kirmayer et al., 2000).

Dans cette perspective, les situations cliniques évoquées dans le cadre du présent essai ont été modifiées, reformulées ou généralisées afin d'éviter toute possibilité d'identification des enfants, des familles, des intervenants ou des partenaires rencontrés durant le stage. Les observations présentées dans le texte ne visent pas à décrire des situations individuelles précises, mais plutôt à illustrer certains enjeux plus larges observés dans les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Cette précaution apparaissait essentielle afin de préserver le respect, la dignité et la sécurité des personnes concernées par les interventions.

Les réalités propres aux petites communautés soulevaient également plusieurs réflexions éthiques concernant les relations professionnelles et la circulation de l'information. Dans plusieurs communautés nordiques, les frontières entre les sphères personnelles, professionnelles et communautaires peuvent être plus difficiles à distinguer que dans les milieux urbains du sud du Québec. Les intervenants sont souvent appelés à travailler auprès de familles qu'ils croisent également dans différents contextes de la vie quotidienne. Cette proximité relationnelle peut contribuer à développer une meilleure compréhension des réalités communautaires, mais elle peut également complexifier certaines dimensions liées à la confidentialité, aux limites professionnelles et à la gestion des relations dans le milieu.

Par ailleurs, le stage amenait inévitablement une réflexion importante concernant les rapports de pouvoir présents dans les interventions en protection de la jeunesse. Plusieurs auteurs en travail social autochtone rappellent que les systèmes de protection de l'enfance ont historiquement participé à des dynamiques coloniales ayant contribué à la rupture des liens familiaux, culturels et communautaires des peuples autochtones (Blackstock, 2011; Sinclair, 2007; Hart, 2009). Dans cette perspective, les interventions réalisées aujourd'hui ne peuvent être analysées indépendamment de ce contexte historique et des relations parfois difficiles entre les communautés autochtones et les institutions sociales.

Le fait d'occuper une position professionnelle au sein d'un système institutionnel de protection de la jeunesse impliquait donc une responsabilité éthique importante quant à la manière de comprendre et d'analyser les situations observées sur le terrain. Les réflexions développées dans le cadre du stage cherchaient notamment à reconnaître que les intervenants, même lorsqu'ils agissent avec bienveillance et dans l'intérêt des enfants, exercent un pouvoir important dans la vie des familles. Les décisions prises dans le cadre des interventions peuvent avoir des conséquences majeures sur les liens familiaux, les trajectoires des enfants ainsi que sur les relations entre les familles et les institutions.

Cette réalité amenait également une réflexion constante concernant le risque de reproduire certaines dynamiques coloniales à travers les pratiques professionnelles et les analyses développées dans le projet. Plusieurs auteurs autochtones soulignent que les institutions sociales contemporaines peuvent parfois continuer à reproduire des rapports de domination lorsqu'elles

imposent des normes, des valeurs ou des façons de concevoir la famille principalement construite à partir de référents occidentaux (Smith, 2012; Gray et Coates, 2010). Dans le contexte du Nunavik, cette réflexion apparaissait particulièrement importante considérant les différences culturelles entourant les conceptions de la famille, de la parentalité, du soutien communautaire et du bien-être de l'enfant.

Les réflexions entourant la sécurisation culturelle ont joué un rôle important dans cette prise de conscience éthique. Guay et al. (2022) rappellent notamment que la sécurisation culturelle nécessite une remise en question constante des privilèges institutionnels et des rapports de pouvoir présents dans les interventions réalisées auprès des peuples autochtones. Cette approche implique également de reconnaître les impacts persistants du colonialisme ainsi que la nécessité de développer des pratiques davantage respectueuses des réalités culturelles et communautaires des familles.

Dans le cadre du projet, cette réflexion s'est traduite par une attention particulière portée à la posture adoptée tout au long du stage. La tenue du journal réflexif permettait notamment d'analyser de façon critique certaines réactions professionnelles, certains biais possibles ainsi que les référents culturels mobilisés dans l'interprétation des situations observées. Cette démarche réflexive cherchait à éviter une posture d'expertise centrée sur une prétention à « comprendre complètement » les réalités inuit. Elle reposait plutôt sur une volonté de demeurer dans une posture d'apprentissage, d'écoute et d'humilité culturelle (Brascoupé et Waters, 2009).

Les échanges réalisés avec les partenaires communautaires et avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont également enrichi cette réflexion éthique. Ils rappelaient l'importance d'adopter des approches plus collaboratives et de reconnaître la valeur des savoirs communautaires dans les interventions auprès des familles. Cette perspective a progressivement amené à remettre en question une lecture principalement centrée sur les déficits afin de privilégier une compréhension davantage ancrée dans les forces des familles, les réseaux relationnels et les capacités de mobilisation présentes au sein des communautés. Enfin, les considérations éthiques entourant l'essai dépassaient largement les seules questions méthodologiques ou professionnelles. Elles s'inscrivaient dans une réflexion plus large concernant la responsabilité des institutions sociales dans les démarches actuelles de réconciliation, d'autodétermination et de transformation

des pratiques auprès des peuples autochtones. Dans cette perspective, le projet cherchait non seulement à analyser certaines réalités observées dans les services de protection de la jeunesse, mais également à réfléchir aux conditions nécessaires afin de développer des interventions plus respectueuses, plus humaines et davantage cohérentes avec les réalités des familles inuit du Nunavik.

5. Synthèse des résultats du projet et de l'intervention

Le stage réalisé au sein des services de protection de la jeunesse du Nunavik a permis de dégager plusieurs constats concernant les pratiques d'intervention auprès des familles inuit, les réalités organisationnelles du milieu ainsi que les défis liés à l'adaptation culturelle des services. Cette synthèse s'appuie sur les observations réalisées sur le terrain, les réflexions consignées dans le journal réflexif, les supervisions, les échanges avec les intervenants et les partenaires communautaires ainsi que sur les différentes démarches réalisées dans le cadre du projet.

Les constats présentés ne visent pas à représenter l'ensemble des services de protection de la jeunesse du Nunavik, mais plutôt à rendre compte d'une expérience de stage réalisée principalement auprès des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures à Inukjuak. Néanmoins, plusieurs observations rejoignent les analyses déjà documentées concernant les services sociaux en contexte autochtone, les effets du colonialisme et les défis associés à l'adaptation des pratiques institutionnelles auprès des communautés inuit (CSDEPJ, 2021; Guay et al., 2022; Viens, 2019).

Les résultats mettent notamment en évidence l'importance du lien relationnel dans l'intervention, l'influence des contraintes organisationnelles sur la pratique quotidienne ainsi que la nécessité de tenir compte des réalités culturelles et communautaires dans les démarches de protection de la jeunesse. Ils soulignent également certaines tensions entre les cadres institutionnels actuels et les réalités vécues par les familles inuit, particulièrement en ce qui concerne la continuité culturelle, les liens familiaux et la collaboration avec les ressources communautaires.

Enfin, le développement du « First Contact Tool » constitue une retombée importante du projet. Cette démarche a permis d'explorer des stratégies favorisant des premiers contacts plus humains, transparents et adaptés aux réalités des familles. Les sections suivantes présentent plus en détail

les principaux constats issus du stage, notamment en lien avec les observations cliniques, les enjeux organisationnels, les dimensions culturelles de l'intervention ainsi que les retombées de la collaboration avec les partenaires communautaires.

5.1 Observations cliniques

L'un des principaux constats ayant émergé au cours du stage concerne l'importance du lien relationnel dans les interventions réalisées auprès des familles inuit. Les observations consignées dans le journal réflexif ainsi que les échanges avec les intervenants et les partenaires communautaires démontraient que les familles étaient généralement plus ouvertes aux démarches proposées lorsqu'elles percevaient une attitude d'écoute, de respect et une volonté réelle de comprendre leur réalité.

À l'inverse, les interventions perçues principalement comme des démarches de contrôle ou d'évaluation suscitaient souvent de l'anxiété, de la méfiance et de la résistance. Cette réalité apparaissait particulièrement présente lors des premiers contacts avec la DPJ, plusieurs familles associant rapidement l'intervention à un risque de placement ou à des expériences antérieures difficiles avec les institutions.

Les échanges réalisés avec les partenaires communautaires suggéraient que cette méfiance dépasse les seules expériences individuelles et s'inscrit dans un contexte historique marqué par les pensionnats, les placements forcés et diverses politiques coloniales ayant fragilisé les relations entre les communautés autochtones et les institutions (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015; Blackstock, 2011). Plusieurs intervenants reconnaissaient ainsi que leurs interventions se déroulent dans un contexte où les rapports avec les services sociaux demeurent influencés par ces réalités historiques et intergénérationnelles.

Le journal réflexif mettait également en évidence la fragilité du lien de confiance développé avec les familles. Dans plusieurs situations, un changement d'intervenant, une incompréhension liée à une décision clinique ou une difficulté de communication suffisait à fragiliser une relation qui avait parfois nécessité plusieurs semaines à construire. Le roulement fréquent du personnel représentait d'ailleurs un enjeu important, plusieurs parents exprimant une lassitude à devoir répéter leur histoire et à reconstruire continuellement un lien de confiance avec de nouveaux intervenants.

Cette réalité rejoint les constats de Fast et Collin-Vézina (2010), qui soulignent l'importance de la stabilité relationnelle dans les services sociaux offerts en contexte nordique et autochtone.

Les observations réalisées démontraient également que certaines approches favorisaient davantage la participation des familles. Les intervenants qui prenaient le temps d'expliquer clairement les démarches, d'utiliser un langage accessible, d'écouter les préoccupations exprimées et de reconnaître les forces parentales semblaient généralement développer un climat plus collaboratif. À plusieurs reprises, les notes consignées dans le journal réflexif faisaient ressortir l'impact positif de gestes simples tels que la reformulation, la validation du vécu ou l'explication transparente du mandat de la DPJ.

Les réflexions entourant le développement du « First Contact Tool » ont également permis de confirmer l'importance des premiers échanges dans l'établissement de la relation. Le fait de présenter clairement le rôle de la DPJ, d'utiliser un langage moins technique et de reconnaître rapidement les préoccupations des familles semblait contribuer à réduire certaines tensions présentes lors des premières rencontres.

Enfin, plusieurs intervenants exprimaient des tensions entre les exigences institutionnelles et leur désir de privilégier des interventions davantage centrées sur la relation. Les conditions d'exercice limitaient parfois leur capacité à créer des liens significatifs avec les familles. Les échanges avec les partenaires communautaires et avec NIP rappelaient l'importance d'une pratique plus humaine, collaborative et culturellement sécurisante, fondée sur la relation, l'humilité culturelle et la reconnaissance des savoirs communautaires (Hart, 2009; Lavallée, 2009). Dans l'ensemble, les observations cliniques réalisées au cours du stage démontrent que le lien de confiance constitue un élément central des interventions en protection de la jeunesse au Nunavik. Toutefois, son développement demeure fortement influencé par des facteurs organisationnels, historiques et institutionnels qui peuvent à la fois soutenir ou fragiliser la collaboration avec les familles.

5.2 Enjeux organisationnels observés

Au-delà des dimensions relationnelles observées dans les interventions auprès des familles, le stage a permis de mettre en lumière plusieurs facteurs structurels influençant directement l'organisation des services de protection de la jeunesse au Nunavik. Les observations réalisées au

sein des équipes d'Évaluation-Orientation et d'Application des mesures démontraient que les intervenants exerçaient leur pratique dans un environnement caractérisé par une charge de travail élevée, une pression constante et une instabilité du personnel. Cette réalité influençait à la fois l'exercice professionnel des intervenants ainsi que la qualité, la continuité et le rythme des interventions auprès des enfants et des familles.

L'un des constats les plus marquants concernait les conditions d'exercice des équipes. Les intervenants devaient composer avec un volume important de dossiers, des situations complexes nécessitant des interventions rapides ainsi que de nombreuses exigences administratives et légales. À plusieurs reprises, les équipes semblaient fonctionner principalement en mode réactif, particulièrement lors d'une hausse des signalements, de situations urgentes ou d'absences de personnel. Ce contexte réduisait souvent les possibilités de prendre le recul nécessaire pour approfondir certaines situations et développer des interventions davantage préventives et relationnelles.

Les situations nécessitant une intervention immédiate occupaient également une place importante dans l'organisation du travail. La mobilisation fréquente des équipes autour de ces dossiers entraînait parfois le report d'évaluations ou de suivis nécessitant pourtant un accompagnement soutenu. Plusieurs intervenants exprimaient un sentiment de frustration devant l'impression de devoir constamment répondre aux priorités immédiates sans toujours disposer du temps nécessaire pour approfondir leur travail auprès des familles. Cette situation rejoint plusieurs constats formulés au sujet des services de protection de la jeunesse, où les conditions d'exercice influencent directement les pratiques professionnelles (CSDEPJ, 2021).

La pression observée dans le milieu semblait également avoir des répercussions importantes sur le bien-être des intervenants. Les échanges réalisés au cours du stage faisaient ressortir des signes de fatigue professionnelle, d'épuisement émotionnel et d'essoufflement liés à la complexité des situations rencontrées ainsi qu'au rythme soutenu des interventions. L'absence d'espaces consacrés à la réflexion clinique constituait un défi supplémentaire, alors que les décisions devaient fréquemment être prises dans des délais restreints.

Le roulement fréquent du personnel représentait également un enjeu majeur. Cette instabilité affectait la continuité des services, la qualité du lien développé avec les familles ainsi que la transmission des connaissances au sein des équipes. Plusieurs parents devaient répéter leur histoire à différents intervenants, tandis que les nouveaux employés étaient parfois appelés à prendre rapidement en charge des situations complexes malgré une connaissance encore limitée des réalités culturelles et communautaires du territoire.

Le manque de ressources constituait un autre défi important. Cette réalité concernait autant les ressources humaines que l'accès à certains services spécialisés, aux ressources de placement ou aux services psychosociaux complémentaires. Les réalités géographiques du territoire, les distances entre les communautés et la rareté de certains services accentuaient davantage ces contraintes. Les enjeux liés aux placements soulevaient également plusieurs préoccupations, notamment lorsque le manque de ressources disponibles limitait les possibilités de maintenir les enfants près de leur famille et de leur milieu culturel.

Malgré ces contraintes, les intervenants démontraient une volonté importante de maintenir des pratiques humaines et adaptées aux réalités du territoire. Les observations réalisées au cours du stage mettent toutefois en évidence que l'adaptation des pratiques en contexte inuit ne peut reposer uniquement sur les compétences individuelles ou sur le développement d'outils cliniques. Elle nécessite également des conditions organisationnelles favorables, des ressources suffisantes et des espaces permettant de soutenir la réflexion clinique ainsi que la continuité des services.

5.3 Enjeux culturels observés

Le stage a permis de dégager plusieurs enjeux culturels influençant directement les interventions en protection de la jeunesse au Nunavik. Au-delà des différences linguistiques ou de certaines pratiques culturelles, ces réalités touchaient également les conceptions de la famille, de la parentalité, de la relation d'aide et du bien-être de l'enfant. Les constats issus du stage suggèrent que plusieurs tensions observées découlent du décalage entre certains cadres institutionnels occidentaux et les réalités relationnelles et communautaires propres aux familles inuit. L'un des enjeux les plus fréquemment observés concernait la communication. Bien que plusieurs familles parlent également l'anglais ou le français, l'inuktitut demeure la langue première de nombreuses personnes au Nunavik. Les observations réalisées démontraient que l'utilisation d'un langage

juridique ou administratif complexe pouvait nuire à la compréhension des démarches entreprises et accentuer le stress ou le sentiment de perte de contrôle vécu par certaines familles. Les discussions avec les partenaires communautaires soulignaient également l'importance d'utiliser un langage accessible, transparent et centré sur l'explication des démarches. Ces constats ont d'ailleurs influencé le développement du « First Contact Tool », notamment en ce qui concerne la clarté de l'information transmise lors des premiers échanges.

Les différences entourant les conceptions de la famille et de la parentalité représentaient également un enjeu important. Les observations réalisées démontraient que les modèles occidentaux centrés sur la famille nucléaire ne correspondent pas toujours aux réalités familiales présentes dans les communautés inuit. La famille élargie occupe souvent une place centrale dans les soins apportés aux enfants ainsi que dans les mécanismes de soutien aux parents. Plusieurs discussions réalisées avec les partenaires communautaires et avec NIP rappelaient l'importance de reconnaître ces réseaux relationnels dans l'évaluation des situations et dans la recherche de solutions adaptées. Cette perspective rejoint les principes mis de l'avant dans la Loi fédérale C-92, qui valorisent la participation des proches et le maintien des liens familiaux et communautaires.

La temporalité relationnelle constituait un autre enjeu fréquemment observé. Les interventions en protection de la jeunesse s'inscrivent souvent dans une logique de rapidité, d'efficacité administrative et de respect des délais légaux. Toutefois, plusieurs observations démontraient que le développement d'un lien de confiance avec certaines familles nécessitait davantage de temps, de présence et de continuité. Plusieurs partenaires communautaires soulignaient que certaines familles ont besoin d'établir une relation avant d'aborder des enjeux plus sensibles, ce qui peut parfois entrer en tension avec les exigences institutionnelles.

Les enjeux liés à la continuité culturelle occupaient également une place importante dans les discussions cliniques observées au cours du stage. Les situations impliquant des placements à l'extérieur de la communauté soulevaient fréquemment des préoccupations concernant le maintien des liens avec la langue, la culture, la famille et le territoire. Les réflexions entourant les plans culturels et les principes de la Loi fédérale C-92 témoignaient d'une volonté de mieux intégrer ces dimensions dans les interventions. Toutefois, l'application concrète de ces orientations demeurait

parfois complexe en raison des limites de ressources, des réalités géographiques du territoire et des enjeux liés aux placements.

Enfin, plusieurs intervenants exprimaient eux-mêmes un sentiment d'incertitude concernant certaines dimensions culturelles de leur pratique, particulièrement lorsqu'ils étaient nouvellement arrivés sur le territoire. Malgré ces défis, les observations réalisées démontraient une volonté importante d'adapter les interventions et de mieux comprendre les réalités vécues par les familles inuit. Les échanges avec les partenaires communautaires et avec NIP ont également contribué à enrichir cette compréhension en rappelant l'importance de la relation, de l'humilité culturelle, de la collaboration et de la reconnaissance des savoirs locaux dans les interventions réalisées auprès des peuples autochtones (Guay et al., 2022; Hart, 2009).

Dans l'ensemble, les constats réalisés suggèrent que l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik ne peut reposer uniquement sur une connaissance théorique de la culture inuit. Elle nécessite une réflexion plus large sur les cadres institutionnels utilisés ainsi que sur les conditions permettant de développer des interventions cohérentes avec les réalités relationnelles, communautaires et culturelles des familles du territoire.

5.4 Retombées de la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP)

La collaboration développée avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) au cours du stage a constitué l'un des éléments les plus significatifs du projet. Les échanges réalisés avec les représentants de l'organisme ont permis d'enrichir de manière importante les réflexions entourant les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik, particulièrement en ce qui concerne la continuité culturelle, la place des familles élargies, les rapports entre les institutions et les communautés ainsi que les possibilités de développer des approches davantage collaboratives auprès des familles inuit.

Les observations réalisées démontraient que la présence de NIP dans les réflexions entourant les services à l'enfance et à la famille contribuait à introduire un regard différent sur certaines situations cliniques. Alors que les interventions institutionnelles de la protection de la jeunesse sont souvent fortement influencées par les obligations légales, les délais administratifs et les cadres d'évaluation du risque, les discussions avec NIP permettaient fréquemment de recentrer l'analyse

sur les réalités communautaires, les liens relationnels et les ressources présentes autour des familles.

Les échanges réalisés tout au long du stage ont renforcé l'importance à accorder à la famille élargie et aux réseaux communautaires dans les trajectoires des enfants et des parents. Les représentants de NIP rappelaient que les mécanismes de soutien présents dans les communautés inuit reposent largement sur des dynamiques collectives et relationnelles qui ne sont pas toujours pleinement prises en compte dans les analyses institutionnelles traditionnelles. Cette perspective favorisait une compréhension plus nuancée des situations familiales et contribuait à élargir le regard porté sur les interventions en protection de la jeunesse. Les réflexions entourant les placements représentaient également un thème central dans les échanges réalisés avec NIP.

Plusieurs discussions portaient sur les impacts associés aux placements à l'extérieur de la communauté, particulièrement en ce qui concerne la perte des repères culturels, l'éloignement du territoire ainsi que les ruptures relationnelles vécues par les enfants. Les représentants de NIP insistaient régulièrement sur l'importance de maintenir les liens familiaux, communautaires et culturels des enfants lorsque des mesures de protection devenaient nécessaires.

Cette préoccupation rejoignait directement les principes de continuité culturelle mis de l'avant dans la Loi fédérale C-92 ainsi que dans les formations réalisées par NIP. Les discussions réalisées avec NIP ont également contribué à alimenter certaines réflexions entourant les plans culturels développés pour les enfants placés hors communauté. Dans plusieurs échanges, l'importance de maintenir la langue, les contacts familiaux, les références culturelles et le sentiment d'appartenance des enfants revenait comme une priorité importante dans les démarches de protection.

La collaboration avec NIP a également permis de nuancer certaines analyses institutionnelles ainsi que professionnelles et d'élargir la compréhension des dynamiques familiales observées. Les échanges favorisaient une lecture davantage centrée sur les forces des familles, les réseaux de soutien et les capacités de mobilisation présentes au sein des communautés. Ces échanges contribuaient parfois à nuancer certaines analyses ou à élargir la compréhension des dynamiques familiales observées.

Dans plusieurs situations, la présence d'un regard communautaire semblait également favoriser une réflexion plus large sur les forces des familles et sur les capacités de soutien présentes dans l'environnement des enfants. Les échanges avec NIP rappelaient fréquemment que plusieurs familles possèdent des ressources relationnelles importantes même lorsqu'elles vivent certaines difficultés. Cette perspective contribuait à déplacer le regard clinique d'une approche principalement centrée sur les déficits ou les facteurs de risque vers une analyse davantage orientée vers les capacités de mobilisation des familles et des communautés.

Par ailleurs, les discussions réalisées avec NIP ont contribué à alimenter une réflexion importante concernant les rapports entre les institutions de protection de la jeunesse et les communautés inuit. Plusieurs représentants exprimaient que les familles vivent parfois les interventions institutionnelles comme des démarches éloignées de leurs réalités ou insuffisamment ancrées dans la compréhension des dynamiques communautaires. Certaines discussions faisaient également ressortir que les approches fortement centrées sur les procédures administratives ou sur les exigences légales peuvent parfois accentuer la distance entre les familles et les services sociaux.

Dans ce contexte, la collaboration avec NIP favorisait l'émergence d'une approche davantage orientée vers la co-construction des pratiques. Plutôt que de considérer les organismes communautaires uniquement comme des partenaires externes aux interventions, plusieurs échanges réalisés au cours du stage permettaient de réfléchir à la manière dont les savoirs communautaires pourraient être davantage intégrés dans les démarches de protection de la jeunesse. Cette perspective rejoint plusieurs approches en travail social autochtone qui valorisent la participation des communautés dans les décisions concernant les enfants et les familles (Hart, 2009; Gray et Coates, 2010).

Cette collaboration favorisait également une réflexion critique au sein même des équipes de protection de la jeunesse. Les discussions entourant les premiers contacts avec les familles, la continuité culturelle, la place des proches dans les interventions ou encore les effets des placements hors communauté amenaient plusieurs intervenants à questionner certaines pratiques institutionnelles traditionnellement utilisées dans les services. Cette dynamique contribuait à ouvrir des espaces de réflexion clinique plus larges concernant l'adaptation des interventions au contexte inuit. Afin de rendre plus explicites les principales contributions de cette collaboration,

le tableau suivant présente une synthèse des orientations dégagées des échanges avec NIP au cours du stage. Ces éléments ne constituent pas des recommandations officielles formellement adoptées par l'organisme, mais plutôt des préoccupations et des pistes de réflexion récurrentes ayant contribué à enrichir l'analyse des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik.

Tableau 1– Synthèse des orientation dégagées des échanges avec NIP au cours du stage

Thèmes abordés	Orientations ressorties des échanges avec NIP	Lien avec les pratiques de protection
Famille élargie et réseaux communautaires	Reconnaître davantage la place des proches et les ressources présentes dans les communautés.	Élargir l'analyse clinique au-delà du noyau familial immédiat.
Placements hors communauté	Accorder une attention particulière aux conséquences de l'éloignement sur les liens familiaux, culturels et communautaires.	Favoriser le maintien des liens lorsque des mesures de placement sont nécessaires.
Continuité culturelle	Préserver les liens avec la langue, le territoire, la culture et les personnes significatives.	Soutenir l'élaboration et l'application de plans de continuité culturelle.
Évaluation des situations familiales	Tenir compte des réalités communautaires et des difficultés d'application de certains critères législatifs.	Favoriser une lecture contextualisée des situations et des besoins.
Premiers contacts avec les familles	Privilégier le respect, l'écoute, la transparence et la compréhension des expériences familiales.	Orienter les réflexions ayant contribué au développement du First Contact Tool.

Collaboration institutionnelle et communautaire	Favoriser le dialogue et une meilleure reconnaissance des savoirs communautaires.	Renforcer la collaboration entre la DPJ et les partenaires inuit.
Source : Synthèse réalisée à partir des échanges avec NIP et des observations effectuées au cours du stage. Les orientations présentées ne constituent pas des recommandations officielles formellement adoptées par NIP.		

La collaboration avec NIP a également influencé directement le développement du « First Contact Tool ». Plusieurs réflexions issues des échanges avec les représentants de l'organisme ont contribué à mettre davantage l'accent sur l'importance du respect, de l'écoute, de la transparence et de la reconnaissance des réalités vécues par les familles dès les premières rencontres. Les discussions portant sur les expériences des familles avec les institutions de services sociaux ont permis de mieux comprendre certains éléments pouvant fragiliser ou soutenir le développement du lien avec les parents.

Toutefois, les observations réalisées au cours du stage démontraient également que cette collaboration demeure parfois complexe à mettre en œuvre dans le contexte quotidien des services de protection de la jeunesse. Les exigences propres au fonctionnement des services, les enjeux de confidentialité, les responsabilités légales ainsi que les différences de fonctionnement entre les institutions et les organismes communautaires compliquaient parfois le développement d'une collaboration soutenue.

Malgré ces défis, les retombées de la collaboration avec NIP apparaissaient clairement positives dans plusieurs dimensions du projet. Les échanges réalisés ont contribué à enrichir la compréhension du territoire et de la communauté, à soutenir une réflexion critique sur certaines pratiques institutionnelles et à favoriser le développement d'approches davantage relationnelles et collaboratives. Dans l'ensemble, les observations réalisées au cours du stage suggèrent que l'implication de NIP constitue un levier important dans l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Cette collaboration favorise non seulement la continuité culturelle des interventions, mais contribue également à rapprocher les institutions des réalités vécues par les familles et les communautés inuit. Toutefois, les observations réalisées démontrent également que cette collaboration demeure souvent encadrée par les structures et les exigences des institutions,

ce qui peut limiter l'influence réelle des partenaires communautaires sur certaines décisions cliniques et organisationnelles. Dans cette perspective, l'évolution des pratiques gagnerait à accorder une plus grande place au partage du pouvoir décisionnel et à la co-construction des interventions, conformément aux principes d'autodétermination mis de l'avant par la Loi fédérale C-92 (Gouvernement du Canada, 2019).

5.5 Retombées du First Contact Tool

Le développement du « First Contact Tool » constitue l'une des principales retombées concrètes du projet de stage. Bien que l'outil ait été élaboré dans un contexte exploratoire et qu'il n'ait pas fait l'objet d'une implantation formelle à grande échelle, son développement ainsi que les échanges qu'il a suscités ont permis de dégager plusieurs constats pertinents concernant les premiers contacts entre les familles et les services de protection de la jeunesse.

L'un des principaux apports de l'outil concerne l'importance accordée à l'accueil relationnel dès les premières rencontres. Les constats issus du stage démontraient que l'entrée dans les services de protection de la jeunesse représente souvent une expérience marquée par l'anxiété, l'incertitude et parfois la méfiance. Cette réalité a rapidement mis en évidence la nécessité de créer des conditions favorisant un climat plus rassurant dès le début de l'intervention.

Les intervenants ayant consulté ou utilisé certains éléments de l'outil soulignaient notamment l'importance de prendre davantage de temps pour expliquer les démarches entreprises, le rôle des différents acteurs impliqués ainsi que les objectifs poursuivis. L'utilisation d'un langage plus accessible semblait également favoriser une meilleure compréhension des interventions et réduire certaines inquiétudes exprimées par les parents. Les notes consignées dans le journal réflexif suggéraient d'ailleurs que les familles participaient plus facilement aux échanges lorsque les explications étaient présentées dans un vocabulaire clair et moins centré sur les formulations administratives ou juridiques.

L'expérimentation du *First Contact Tool* par deux intervenantes en protection de la jeunesse a également permis de recueillir des observations concrètes concernant son utilisation. La première intervenante, possédant environ quatre années d'expérience, a rapporté que l'outil facilitait les premiers échanges avec les familles, notamment en accordant une attention particulière à leur bien-

être et à leurs besoins immédiats avant d'aborder les préoccupations liées à la protection. Selon ses observations, cette approche semblait particulièrement favorable à l'établissement d'un lien de confiance avec les parents. Elle a toutefois mentionné que certaines personnes avaient refusé de participer aux échanges proposés, ce qui rappelle que l'utilisation de l'outil ne garantit pas systématiquement l'engagement des familles. La deuxième intervenante a souligné que l'outil lui permettait de mieux structurer et planifier ses interventions, tout en renforçant son sentiment de préparation lors des premières rencontres. Elle a également observé une plus grande réceptivité chez certains parents. Ces rétroactions, bien que positives, demeurent préliminaires et reposent sur l'expérience de deux intervenantes seulement. Elles permettent donc de dégager des pistes prometteuses, sans démontrer l'efficacité de l'outil à plus grande échelle.

L'outil a également contribué à recentrer l'attention sur les forces des familles et les ressources présentes dans leur environnement. Les premiers échanges en protection de la jeunesse sont souvent orientés vers l'identification des risques et des préoccupations. Sans remettre en question l'importance de cette évaluation, plusieurs discussions réalisées au cours du stage ont mis en évidence l'intérêt d'intégrer dès le départ une reconnaissance des capacités parentales, des proches significatifs et des ressources communautaires. Cette approche semblait favoriser un climat plus collaboratif et diminuer certaines dynamiques de confrontation ou de méfiance.

Les principes de sécurisation culturelle ont également occupé une place importante dans les réflexions associées à l'outil. Les échanges avec les partenaires communautaires et avec NIP rappelaient que les premiers contacts avec les services sociaux peuvent raviver certaines expériences historiques difficiles vécues par les familles autochtones en lien avec les institutions. Dans ce contexte, une approche fondée sur le respect, la transparence et la reconnaissance des réalités culturelles apparaissait comme un élément susceptible de soutenir l'établissement du lien de confiance.

Au-delà de ses effets potentiels auprès des familles, le « First Contact Tool » a également favorisé une réflexion critique chez plusieurs intervenants. Les discussions entourant son utilisation ont amené les équipes à questionner certaines habitudes de pratique, notamment en ce qui concerne le langage employé, la présentation du mandat de la DPJ et les effets des contraintes organisationnelles sur la qualité des premiers échanges. Cette dimension réflexive constitue une

retombée importante du projet puisqu'elle ouvre un espace de réflexion sur l'adaptation des pratiques au contexte inuit.

Les partenaires communautaires consultés percevaient également de façon positive les principes proposés dans l'outil. Plusieurs soulignaient l'importance de développer des interventions davantage centrées sur la relation, l'écoute et la compréhension de la réalité des familles. Selon eux, les démarches de collaboration sont généralement facilitées lorsque les parents sentent que les intervenants cherchent d'abord à comprendre leur situation plutôt qu'à exercer uniquement un rôle de contrôle.

Certaines limites demeurent toutefois importantes. Plusieurs intervenants reconnaissaient la pertinence des principes mis de l'avant dans l'outil, tout en soulignant les difficultés associées à leur application dans un contexte où les exigences cliniques et organisationnelles limitaient parfois leur mise en œuvre. Les délais légaux et les exigences opérationnelles limitaient parfois les possibilités de consacrer le temps souhaité au développement du lien lors des premières rencontres. Malgré ces défis, le « First Contact Tool » représente une avenue prometteuse dans la réflexion entourant l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Sans constituer une réponse complète aux enjeux organisationnels observés, il a permis de recentrer l'attention sur des dimensions souvent déterminantes dans l'expérience des familles, notamment la relation, le langage, la transparence et la sécurisation culturelle. Le développement de cet outil a également bénéficié de l'appui de mon superviseur de stage et de la direction adjointe de la protection de la jeunesse, ce qui a permis son utilisation à titre exploratoire auprès de certains intervenants. Cette ouverture organisationnelle a favorisé les échanges autour de l'outil et a permis de recueillir des commentaires en vue de son amélioration, sans qu'il ne soit implanté de façon officielle dans les pratiques du service.

5.6 Limites observées

Malgré les retombées positives associées au projet de stage, plusieurs limites ont été observées au cours de la démarche. Celles-ci concernaient autant le contexte organisationnel du milieu que certaines contraintes liées au déroulement du stage, à la mobilisation des acteurs concernés et aux réalités structurelles des services de protection de la jeunesse au Nunavik.

L’une des principales limites concernait le temps disponible pour développer et approfondir certaines démarches du projet. Le stage s’est déroulé dans un environnement de pratique où les nombreuses responsabilités cliniques et organisationnelles laissaient peu de place aux réflexions collectives, aux démarches de consultation ainsi qu’à l’expérimentation plus soutenue des initiatives développées dans le cadre du projet.

Ces contraintes influençaient également les possibilités d’implantation du « First Contact Tool ». Bien que plusieurs intervenants aient démontré un intérêt pour les principes proposés, les exigences opérationnelles du milieu réduisaient les occasions de formation, d’appropriation et d’intégration de nouvelles pratiques. Ces constats rappellent que les changements de pratiques nécessitent non seulement des outils adaptés, mais également des conditions organisationnelles favorables à leur mise en œuvre.

Une limite spécifique concerne également la portée de l'expérimentation du *First Contact Tool*. Bien que l'outil ait été accueilli favorablement par NIP et que les deux intervenantes l'ayant expérimenté aient rapporté des observations positives, son utilisation est demeurée restreinte et exploratoire. Les rétroactions recueillies reposent sur les perceptions de ces intervenantes et ne permettent pas de mesurer objectivement les effets de l'outil sur la qualité des interventions ou sur l'expérience des familles. De plus, aucune démarche d'évaluation systématique ni aucun suivi à long terme n'ont été réalisés pour examiner son appropriation et ses effets dans différents contextes d'intervention. Ces limites invitent à considérer les résultats comme des pistes de réflexion préliminaires plutôt que comme une démonstration de l'efficacité de l'outil. Une expérimentation plus étendue, accompagnée d'une évaluation structurée et de la participation directe des familles inuit, serait nécessaire pour approfondir son appréciation et soutenir son éventuelle intégration dans les pratiques.

L’instabilité organisationnelle représentait une autre limite importante. Le roulement fréquent du personnel, les mouvements au sein des équipes et les changements organisationnels compliquaient parfois la continuité des réflexions amorcées et la consolidation de certaines pratiques. Cette réalité affectait également la transmission des connaissances et la pérennisation des initiatives développées pendant le stage.

Certaines limites étaient également liées aux réalités géographiques et structurelles du territoire. Les distances entre les communautés, les enjeux de transport ainsi que la rareté de certaines ressources spécialisées influençaient directement les possibilités d'intervention auprès des familles. Ces contraintes limitaient parfois l'accès à certains services, les options de placement ou encore le maintien des liens familiaux et culturels lorsque les enfants devaient être placés à l'extérieur de leur communauté.

Par ailleurs, plusieurs enjeux observés dépassaient largement le cadre du projet lui-même. Les réflexions développées au cours du stage ont mis en évidence des défis liés au colonialisme, à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse, aux ressources disponibles dans les communautés ainsi qu'aux cadres légaux et organisationnels en vigueur. Ces enjeux nécessitent des transformations plus larges que celles pouvant être réalisées dans le cadre d'un seul projet ou à travers le développement d'un outil clinique.

Certaines limites doivent également être reconnues dans l'interprétation des constats présentés. Les observations reposent principalement sur une expérience de stage réalisée dans un milieu et un contexte particuliers. Les réflexions proposées ne visent donc pas à représenter l'ensemble des communautés inuit ni l'ensemble des équipes de protection de la jeunesse du Nunavik. De plus, les questionnaires et outils utilisés avaient pour objectif de soutenir une réflexion clinique et organisationnelle plutôt que de produire des données généralisables.

Enfin, la posture de la stagiaire constitue un élément à considérer dans l'analyse des résultats. Comme présenté au début de l'essai, ma démarche s'inscrivait dans un double statut, soit celui de stagiaire à la maîtrise en travail social et d'employée au sein des services de protection de la jeunesse. Cette implication directe dans le milieu influençait inévitablement le regard porté sur les situations observées. Toutefois, différentes stratégies ont été mises en place afin de favoriser une posture réflexive et de limiter l'influence de cette proximité sur l'analyse. La tenue d'un journal réflexif a permis de consigner les observations, les questionnements et les réflexions suscités tout au long du stage, favorisant ainsi une prise de recul par rapport aux situations vécues. Les échanges réguliers avec le superviseur de stage ont également permis de valider certaines interprétations, de remettre en question certains biais et d'enrichir l'analyse grâce à un regard externe. Enfin, les discussions avec les intervenants et les partenaires communautaires ont contribué à confronter

différents points de vue et à mieux contextualiser les réalités observées, renforçant ainsi la rigueur de la démarche réflexive.

Malgré ces limites, le stage a permis de dégager plusieurs constats pertinents concernant les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik et d'alimenter une réflexion sur le développement d'approches davantage relationnelles, collaboratives et culturellement sécurisantes auprès des familles inuit.

6. Discussion des résultats et analyse critique

Les résultats du stage soulignent plusieurs tensions entourant les pratiques actuelles de la protection de la jeunesse au Nunavik. Ils montrent que les interventions auprès des familles inuit ne peuvent être analysées uniquement à partir des cadres légaux et cliniques traditionnellement utilisés en protection de la jeunesse. Elles s'inscrivent dans un contexte marqué par les effets persistants du colonialisme, les réalités structurelles du territoire, les transformations découlant de la Loi fédérale C-92 ainsi que les défis organisationnels propres aux services sociaux nordiques.

L'analyse réalisée suggère que plusieurs enjeux dépassent largement les dimensions individuelles ou strictement cliniques de l'intervention. Les difficultés liées au développement du lien de confiance, à la continuité culturelle, à l'adaptation des pratiques et à la collaboration avec les partenaires communautaires sont fortement influencées par les cadres organisationnels, politiques et historiques dans lesquels évoluent les services de protection de la jeunesse au Nunavik.

Les constats mettent également en évidence le décalage entre certains modèles d'intervention, historiquement construits à partir de référents occidentaux, et les réalités relationnelles, familiales et communautaires des familles inuit. Bien que plusieurs intervenants souhaitent adapter leurs pratiques et privilégier des interventions plus relationnelles et culturellement sécurisantes, les contraintes organisationnelles, les exigences légales, les modèles d'intervention en place ainsi que l'influence d'une formation en travail social historiquement ancrée dans des référents occidentaux peuvent limiter cette évolution.

Les réflexions issues du stage montrent également que la Loi fédérale C-92 ouvre des perspectives importantes pour l'évolution des pratiques auprès des peuples autochtones. Les principes de

continuité culturelle, de participation communautaire et d'autodétermination invitent à repenser certaines approches historiquement dominantes en protection de la jeunesse. Toutefois, leur mise en œuvre demeure complexe dans un contexte marqué par des contraintes structurelles et organisationnelles importantes. À cela s'ajoutent les défis liés à la mise en œuvre de la Loi C-92, notamment les enjeux de gouvernance et de partage des responsabilités entre les gouvernements du Québec et du Canada, qui peuvent également ralentir la transformation des pratiques institutionnelles.

Le développement du « First Contact Tool » ainsi que la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont également permis d'explorer le potentiel d'approches davantage centrées sur la relation, la collaboration et la sécurisation culturelle. Toutefois, ces démarches rappellent que l'adaptation des pratiques ne peut reposer uniquement sur des initiatives individuelles ou sur l'élaboration d'outils cliniques. Elle nécessite également une réflexion sur les structures organisationnelles, les rapports de pouvoir institutionnels et les conditions dans lesquelles les interventions sont réalisées auprès des familles inuit.

Les sections suivantes proposent une analyse critique des principaux résultats du projet, en abordant les pratiques actuelles de protection de la jeunesse, les enjeux liés à la sécurisation culturelle, les défis associés à la mise en œuvre de la Loi fédérale C-92 ainsi que les possibilités et les limites des approches collaboratives développées dans le cadre du stage.

6.1 Analyse critique des pratiques actuelles

Les résultats du projet soulignent plusieurs tensions entourant les pratiques actuelles de protection de la jeunesse au Nunavik. L'analyse suggère que les interventions auprès des familles inuit s'inscrivent dans un contexte où les exigences légales de protection de l'enfance coexistent difficilement avec des réalités sociales, historiques et structurelles complexes. Cette situation crée un décalage entre le mandat de protection de la jeunesse et les besoins plus larges des familles et des communautés.

Les situations rencontrées au cours du stage montrent que plusieurs problématiques observées sont étroitement liées à des facteurs structurels, notamment le surpeuplement résidentiel, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le manque de ressources spécialisées et les impacts persistants du

colonialisme. Pourtant, les cadres institutionnels demeurent largement centrés sur l'évaluation des capacités parentales et des facteurs de compromission. Comme le souligne Blackstock (2011), plusieurs familles autochtones évoluent dans des conditions façonnées par des inégalités historiques et structurelles, ce qui invite à dépasser une lecture uniquement individuelle des situations.

L'analyse met également en évidence le décalage entre certains modèles d'intervention occidentaux et les réalités des communautés inuit. Les cadres d'évaluation reposent encore principalement sur des référents liés à la famille nucléaire, à la stabilité résidentielle et à des normes éducatives occidentales, alors que les réseaux familiaux élargis et les mécanismes communautaires occupent une place centrale dans le développement et le soutien des enfants. Cette réalité soulève des questionnements quant à la capacité des pratiques actuelles à reconnaître pleinement les formes de parentalité collective et les dynamiques relationnelles propres au contexte inuit.

Les résultats invitent également à réfléchir aux rapports de pouvoir qui demeurent présents dans les interventions. Comme le rappellent Smith (2012) et Sinclair (2007), les institutions canadiennes ont historiquement participé à des processus de contrôle et d'assimilation des peuples autochtones. Bien que les pratiques aient évolué, certaines familles continuent de percevoir les interventions dans un contexte marqué par une importante asymétrie de pouvoir, où les décisions prises peuvent avoir des répercussions majeures sur leur trajectoire.

Par ailleurs, les exigences administratives, les délais légaux et la standardisation des pratiques limitent parfois la capacité des intervenants à adapter leurs interventions aux réalités du territoire. Cette tension apparaît particulièrement lors des premiers contacts avec les familles, où la collecte rapide d'informations peut prendre le pas sur le développement du lien de confiance. Les réflexions entourant le « First Contact Tool » ont d'ailleurs montré l'importance d'accorder davantage de place à la relation, à l'écoute et à la compréhension du contexte familial dès les premières rencontres.

Enfin, plusieurs intervenants manifestaient une réelle volonté d'adapter leurs pratiques aux réalités inuit. Toutefois, les conditions d'exercice, les exigences administratives et certaines contraintes

institutionnelles réduisaient souvent leur marge de manœuvre. Ces constats suggèrent que l'évolution des pratiques ne peut reposer uniquement sur l'engagement individuel des professionnels. Elle nécessite également une remise en question des cadres institutionnels, une plus grande souplesse organisationnelle et une reconnaissance accrue des réalités historiques, culturelles et communautaires qui façonnent l'intervention en protection de la jeunesse au Nunavik.

6.2 Réflexion sur la sécurisation culturelle

Les résultats du projet montrent que la sécurisation culturelle occupe une place de plus en plus importante dans les réflexions entourant les services de protection de la jeunesse au Nunavik. Toutefois, elle ne peut se limiter à quelques adaptations des pratiques ou à une meilleure connaissance de la culture inuit. Les constats issus du stage suggèrent qu'elle repose avant tout sur une transformation des relations entre les institutions, les intervenants, les familles et les communautés.

La méfiance exprimée par certaines familles envers les services de protection de la jeunesse ne peut être comprise uniquement à partir de leur expérience individuelle. Elle s'inscrit dans une histoire marquée par les pensionnats, les placements d'enfants et les politiques coloniales ayant profondément affecté les peuples autochtones (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015; Commission Viens, 2019). Dans cette perspective, la sécurisation culturelle suppose d'abord la reconnaissance de cette histoire et de ses répercussions actuelles sur les rapports entre les familles et les institutions.

L'analyse met également en évidence l'importance du temps relationnel dans le développement d'interventions culturellement sécurisantes. Les échanges réalisés avec les familles, les intervenants et les partenaires communautaires rappelaient que la confiance se construit par la présence, l'écoute et la continuité des relations. Or, les conditions d'exercice en protection de la jeunesse limitent souvent la possibilité d'offrir ce temps aux familles, particulièrement lors des premiers contacts.

Les réflexions entourant le « First Contact Tool » s'inscrivent directement dans cette perspective. Elles ont montré que des gestes simples, comme expliquer clairement les démarches, utiliser un

langage accessible ou reconnaître les préoccupations des parents, peuvent favoriser un climat plus propice à la collaboration. Ces observations rejoignent les travaux de Brascoupé et Waters (2009) ainsi que de Guay et al. (2022) qui considèrent la relation, l'écoute et la reconnaissance du vécu comme des fondements de la sécurisation culturelle.

Toutefois, cette dernière ne repose pas uniquement sur les attitudes des intervenants. Les exigences administratives, les procédures judiciaires et les standards de pratique continuent d'encadrer les interventions selon des modèles largement issus de référents occidentaux, limitant parfois la capacité des professionnels à adapter pleinement leurs pratiques au contexte inuit.

La continuité culturelle constitue également un élément incontournable de cette réflexion. Les situations de placement hors communauté rappellent l'importance de préserver les liens avec la langue, la culture, le territoire et les proches. Bien que la Loi fédérale C-92 reconnaisse explicitement ces dimensions, leur application demeure complexe en raison du nombre limité de ressources de placement au sein des communautés.

Les échanges avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) et les partenaires communautaires ont également confirmé l'importance d'intégrer les savoirs inuit dans les interventions. La reconnaissance des réseaux familiaux élargis, des mécanismes collectifs de soutien et des formes de parentalité partagée invite à dépasser une lecture exclusivement fondée sur des référents institutionnels occidentaux. Cette réflexion rejoint les approches décoloniales qui valorisent la légitimité des savoirs autochtones dans les pratiques professionnelles (Hart, 2009; Smith, 2012).

Enfin, plusieurs intervenants exprimaient un besoin d'accompagnement afin de mieux comprendre certaines réalités culturelles et d'adapter leurs interventions. Ces constats suggèrent que la sécurisation culturelle constitue moins une compétence à acquérir qu'un processus continu de réflexion, de supervision et de remise en question des pratiques. Son développement repose autant sur l'engagement des professionnels que sur des conditions organisationnelles favorisant la collaboration avec les communautés et l'évolution des modèles d'intervention. À cet égard, le recrutement d'un plus grand nombre d'intervenants inuit en protection de la jeunesse représente une avenue prometteuse pour renforcer des pratiques davantage ancrées dans les réalités culturelles et communautaires. Toutefois, cette approche soulève également certains défis, notamment dans

les petites communautés où la proximité des liens familiaux et sociaux peut complexifier les interventions, les enjeux de confidentialité ainsi que la gestion des rôles professionnels. Dans cette perspective, le développement de partenariats avec des organismes inuit, tels que le Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), apparaît complémentaire au recrutement d'intervenants inuit, en favorisant une collaboration étroite avec les communautés tout en soutenant une évolution des pratiques culturellement sécurisante.

6.3 Réflexion sur la Loi C-92

Les résultats du projet montrent que la Loi fédérale C-92 occupe désormais une place centrale dans l'évolution des services à l'enfance et à la famille au Nunavik. Bien qu'elle représente une avancée importante dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones, son application demeure complexe et révèle un écart entre les principes qu'elle énonce et les réalités organisationnelles des services de protection de la jeunesse. Cet écart s'explique notamment par le fait que les principes découlent d'un cadre législatif fédéral, alors que leur mise en œuvre relève principalement des structures organisationnelles et administratives du gouvernement du Québec. Son potentiel transformateur dépend donc non seulement du cadre législatif, mais également des ressources disponibles, des conditions organisationnelles et de la capacité des institutions à remettre en question certaines pratiques historiquement ancrées dans des modèles occidentaux de protection de l'enfance.

L’une des principales contributions de la C-92 réside dans la reconnaissance de la continuité culturelle comme composante essentielle de l’intérêt de l’enfant autochtone. Contrairement aux approches traditionnellement centrées sur la stabilité résidentielle et la sécurité immédiate, la loi reconnaît également l’importance de la langue, de l’identité culturelle, des liens familiaux et de l’appartenance communautaire (Chandler et Lalonde, 1998; Carrière et Richardson, 2009). Les situations rencontrées au cours du stage ont confirmé que les placements à l’extérieur de la communauté soulèvent des enjeux importants liés à la perte des repères culturels et au maintien des liens avec la famille et le territoire.

Toutefois, la mise en œuvre de ces principes demeure difficile lorsque les ressources de placement au sein des communautés sont limitées. Les équipes doivent alors concilier la sécurité immédiate des enfants avec le maintien de leur continuité culturelle, une tension également soulignée par la

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ, 2021). Ces constats rappellent que les changements souhaités ne pourront se concrétiser sans des ressources adaptées aux réalités du territoire.

La C-92 reconnaît également un rôle accru aux communautés autochtones dans les décisions concernant les enfants et les familles. Cette orientation marque une rupture importante avec les approches historiquement centrées sur les institutions provinciales. Les échanges réalisés avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ont illustré le potentiel d'une participation communautaire plus active, notamment en ce qui concerne la continuité culturelle, la place de la famille élargie et la compréhension des réalités relationnelles propres aux communautés inuit.

Néanmoins, cette participation demeure encore limitée par les structures décisionnelles actuelles. Malgré les principes d'autodétermination promus par la C-92, les responsabilités légales et le pouvoir décisionnel reposent principalement sur les institutions provinciales, ce qui limite parfois l'influence réelle des partenaires communautaires dans les décisions concernant les enfants et les familles.

Cette réflexion rejoint les analyses de Blackstock (2011), qui souligne que la reconnaissance des droits des peuples autochtones doit s'accompagner de transformations concrètes des structures, des ressources et des rapports de pouvoir. Dans cette perspective, les recommandations des commissaires des États généraux du travail social (2024) apparaissent particulièrement pertinentes puisqu'elles proposent de reconnaître le droit des communautés des Premières Nations et des Inuit de définir un système de services sociaux autogouverné, adapté à leurs besoins et à leurs réalités (Institut du Nouveau Monde, 2024). Une telle orientation est cohérente avec les principes de la Loi C-92 et avec les constats issus de ce projet, qui mettent en évidence l'importance d'une plus grande participation des communautés dans l'organisation et la prestation des services destinés aux enfants et aux familles. Toutefois, cette transformation nécessite un engagement durable des différents ordres de gouvernement, des ressources suffisantes ainsi qu'un accompagnement permettant aux communautés d'exercer pleinement cette gouvernance. Enfin, plusieurs intervenants exprimaient le besoin d'être accompagnés dans l'application concrète de la C-92. Les notions de continuité culturelle, de participation communautaire et de famille élargie invitent à revoir certains cadres

d'analyse traditionnellement utilisés en protection de la jeunesse et soulignent l'importance d'offrir des espaces de formation, de supervision et de réflexion clinique.

Ainsi, les résultats du projet suggèrent que la C-92 constitue un levier important pour transformer les pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Toutefois, la réalisation de ses objectifs repose sur des changements dépassant le seul cadre législatif et exige une évolution des structures organisationnelles, une participation accrue des communautés et une remise en question continue des modèles institutionnels hérités du passé.

6.4 Réflexion critique sur le rôle de NIP

Les résultats du projet montrent que la collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) constitue un levier important dans l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Les échanges réalisés avec les représentantes de l'organisme ont permis d'enrichir la compréhension des réalités culturelles et communautaires des familles inuit et d'apporter un regard complémentaire à celui des équipes de protection de la jeunesse. Toutefois, cette collaboration demeure influencée par des contraintes organisationnelles, institutionnelles et légales qui limitent parfois sa pleine portée.

L'une des principales contributions de NIP réside dans sa capacité à élargir les analyses cliniques en intégrant les savoirs communautaires, les réseaux familiaux élargis et les réalités relationnelles propres aux communautés inuit. Cette perspective invite à dépasser une lecture principalement centrée sur les exigences administratives ou l'évaluation du risque afin de mieux reconnaître les forces présentes dans l'environnement des enfants et des familles.

Le développement du « First Contact Tool » illustre à la fois les possibilités et les limites d'une démarche orientée vers la co-construction des pratiques. Les échanges avec NIP ont contribué à orienter la réflexion entourant l'outil, notamment en soulignant l'importance d'un langage accessible, de la transparence, de la reconnaissance des forces familiales et de la place accordée aux proches ainsi qu'aux ressources communautaires. Toutefois, cette contribution s'est principalement inscrite dans une démarche de consultation et de dialogue plutôt que dans un processus formalisé de co-construction impliquant un partage équitable des responsabilités et du pouvoir décisionnel à chacune des étapes. Bien que l'outil ait été présenté et remis à NIP, qui en a

reconnu la pertinence, sa conception et son expérimentation sont demeurées principalement ancrées dans le cadre institutionnel de la DPJ. Cette distinction met en évidence les limites de la démarche réalisée et rappelle que la co-construction ne repose pas uniquement sur la prise en compte des perspectives communautaires, mais également sur la capacité des partenaires à exercer une influence réelle sur les décisions et les orientations retenues.

Malgré ces retombées, la participation des partenaires communautaires demeure encore limitée dans plusieurs décisions entourant la protection de la jeunesse. Les responsabilités légales continuent de reposer principalement sur les institutions provinciales, ce qui crée un écart entre les principes d'autodétermination promus par la Loi fédérale C-92 et leur mise en œuvre dans la pratique. Cette réalité soulève la question du partage du pouvoir décisionnel et de la place réellement accordée aux organismes communautaires dans les démarches entourant les enfants et les familles.

À cela s'ajoutent plusieurs défis organisationnels, notamment la surcharge clinique, les interventions prioritaires, le roulement du personnel ainsi que les différences de fonctionnement entre les institutions et les organismes communautaires. L'ensemble de ces facteurs réduit parfois les occasions de concertation et rend plus difficile le maintien d'une collaboration soutenue.

Les résultats du projet suggèrent néanmoins que NIP peut jouer un rôle essentiel dans la transformation des pratiques au Nunavik. Pour que cette collaboration déploie pleinement son potentiel, elle devra toutefois s'accompagner d'une participation plus précoce des partenaires communautaires, d'un partage accru du pouvoir décisionnel et de conditions organisationnelles favorisant une véritable co-construction des interventions avec les communautés inuit, conformément à l'esprit de la Loi fédérale C-92.

6.5 Analyse critique du « First Contact Tool »

Le développement du « First Contact Tool » (voir annexe 1) constitue l'une des principales retombées cliniques du projet. Élaboré à partir des observations réalisées sur le terrain, des échanges avec les intervenants, les partenaires communautaires et Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), il visait à soutenir les premiers contacts avec les familles en privilégiant une approche plus relationnelle, transparente et culturellement sécurisante.

L’une de ses principales contributions réside dans le fait de replacer la relation au cœur des premières rencontres. Les premiers échanges sont souvent marqués par le stress, la méfiance et l’incompréhension. Dans ce contexte, l’outil propose de porter une attention particulière à la qualité de l’accueil, à l’utilisation d’un langage accessible, à l’explication des démarches entreprises ainsi qu’à la reconnaissance des réalités et des forces des familles. Cette approche est cohérente avec les principes de sécurisation culturelle et de continuité culturelle mis de l’avant dans la Loi fédérale C-92 ainsi que dans les réflexions développées avec NIP.

Toutefois, cette démarche met également en évidence les limites d'un outil clinique lorsqu'il est appliqué dans un contexte marqué par des contraintes organisationnelles. Ainsi, l'amélioration des premiers contacts ne peut reposer uniquement sur les compétences individuelles des intervenants ou sur l'utilisation d'un nouvel outil; elle dépend également d'un environnement organisationnel permettant son appropriation et son utilisation de façon cohérente dans la pratique.

Les échanges réalisés avec les équipes démontraient d’ailleurs une volonté réelle d’adopter des pratiques plus humaines et mieux adaptées aux réalités des familles inuit. Leur mise en œuvre demeure toutefois conditionnelle à la stabilité des équipes, au soutien clinique, à des espaces de réflexion ainsi qu’à une reconnaissance institutionnelle de l’importance du temps relationnel dans les interventions.

Il importe également de reconnaître les limites du « First Contact Tool ». Développé dans le cadre d’un stage exploratoire, il n’a pas fait l’objet d’une validation scientifique ni d’une implantation officielle à long terme. Avec l'accord du superviseur de stage et de la direction de la protection de la jeunesse, l'outil a pu être présenté et expérimenté à titre exploratoire par deux intervenantes. Les rétroactions recueillies ont permis de documenter sa pertinence perçue, ses possibilités d'utilisation ainsi que certaines limites observées dans la pratique, sans toutefois mener à des modifications substantielles de son contenu. Les constats présentés reposent donc principalement sur des observations qualitatives et sur les commentaires recueillis auprès des intervenants et des partenaires.

Malgré ces limites, le « First Contact Tool » constitue une contribution concrète aux réflexions entourant l’adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Sans représenter une

solution complète aux défis organisationnels observés, il propose une façon différente d'aborder les premiers contacts avec les familles, en accordant une place centrale à la relation, à la transparence, à l'écoute et à la sécurisation culturelle.

6.6 Retombées professionnelles et organisationnelles

Le stage spécialisé a généré des retombées significatives tant sur le plan professionnel qu'organisationnel. Au-delà du développement du « First Contact Tool », cette expérience a contribué à faire évoluer ma posture professionnelle ainsi qu'à alimenter une réflexion sur les conditions nécessaires à l'adaptation des pratiques en protection de la jeunesse au Nunavik.

L'une des principales retombées concerne le développement d'une posture plus réflexive et critique. Le stage m'a permis de mieux comprendre les limites de certaines approches institutionnelles ainsi que l'influence des rapports de pouvoir, des réalités historiques et des contraintes organisationnelles sur les interventions auprès des familles inuit. Il a également renforcé ma conviction que la sécurisation culturelle repose avant tout sur une posture d'écoute, d'humilité et de remise en question continue de nos propres référents professionnels.

Cette expérience m'a également permis de mieux saisir les défis vécus quotidiennement par les équipes de protection de la jeunesse. Le fait d'être exposée à la fois aux réalités cliniques et organisationnelles a confirmé que plusieurs difficultés observées dépassent les pratiques individuelles des intervenants et sont étroitement liées à des conditions d'exercice qui limitent leur capacité d'intervention.

Les échanges réalisés avec les équipes ont également fait ressortir l'importance de disposer d'espaces favorisant la réflexion clinique, la supervision et le partage des expériences. Dans un contexte aussi exigeant que celui du Nunavik, ces espaces apparaissent essentiels afin de soutenir les intervenants, d'approfondir les enjeux culturels rencontrés dans la pratique et de favoriser l'évolution des interventions.

Enfin, le stage met en évidence que l'adaptation des pratiques ne peut reposer uniquement sur l'engagement des professionnels. Elle nécessite également un soutien organisationnel favorisant la stabilité des équipes, le développement des compétences, la collaboration avec les partenaires

communautaires et la reconnaissance de l'importance du temps relationnel. À cet égard, les retombées du stage dépassent le seul développement d'un outil clinique et contribuent plus largement à alimenter la réflexion sur l'évolution des pratiques institutionnelles et professionnelles de protection de la jeunesse au Nunavik.

6.7 Limites de l'essai

Le présent essai comporte certaines limites qu'il importe de reconnaître afin de situer la portée des analyses proposées. D'abord, il s'inscrit dans le cadre d'un stage de maîtrise en travail social et repose sur une démarche réflexive plutôt que sur une recherche scientifique visant la production de données généralisables. Les analyses présentées s'appuient principalement sur des observations cliniques, un journal réflexif, des échanges avec les intervenants et les partenaires communautaires, les supervisons professionnelles ainsi que sur les outils développés au cours du stage.

La durée du stage constitue également une limite. Bien qu'elle ait permis de dégager plusieurs constats significatifs, une période d'intervention plus longue aurait favorisé un suivi plus approfondi des collaborations développées, de l'expérimentation du « First Contact Tool » ainsi que de l'évolution des pratiques au sein des équipes.

Les résultats reflètent par ailleurs les réalités observées principalement dans la communauté d'Inukjuak et dans un contexte organisationnel particulier. Ils ne peuvent donc être généralisés à l'ensemble des communautés inuit ni à tous les services de protection de la jeunesse du Nunavik.

Enfin, le double statut occupé au cours du stage, à la fois comme stagiaire à la maîtrise et employée au sein des services de protection de la jeunesse, a inévitablement influencé le regard porté sur les situations observées. Cette proximité avec le milieu a toutefois également constitué une richesse, en permettant une compréhension approfondie des réalités cliniques et organisationnelles. La posture réflexive adoptée tout au long de la démarche, soutenue par le journal clinique et les échanges avec le superviseur de stage, visait précisément à reconnaître cette influence et à maintenir une analyse critique des constats présentés.

6.8 Valeurs ajoutées au stage

Malgré ses limites, le stage apporte une contribution aux réflexions entourant l'évolution des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Sa principale valeur ajoutée réside dans l'articulation entre les réalités cliniques observées sur le terrain et les concepts de sécurisation culturelle, de collaboration avec les communautés et de continuité culturelle mis de l'avant dans la Loi fédérale C-92.

Le stage invite également à porter un regard critique sur certains modèles institutionnels encore largement influencés par des référents occidentaux. Il rappelle l'importance de développer des interventions mieux adaptées aux réalités relationnelles, culturelles et communautaires des familles inuit, tout en reconnaissant les savoirs et les ressources présentes dans les communautés.

La collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) ainsi que le développement du « First Contact Tool » constituent les principales retombées concrètes du stage. Les échanges avec NIP ont permis d'enrichir la compréhension des réalités familiales et communautaires inuit et de questionner certaines pratiques institutionnelles, tandis que l'élaboration de l'outil a permis de traduire plusieurs principes de sécurisation culturelle en repères cliniques destinés aux premières rencontres avec les familles. Son expérimentation auprès de deux intervenantes a donné lieu à des rétroactions qualitatives encourageantes, notamment concernant la structuration des interventions et l'établissement d'un climat relationnel plus favorable. Toutefois, cette expérimentation limitée ne permet pas de conclure à l'efficacité de l'outil ni à son implantation durable dans les pratiques de la DPJ. La valeur ajoutée du projet réside donc principalement dans sa contribution exploratoire à la transformation des pratiques, dans la reconnaissance des perspectives communautaires et dans l'ouverture de pistes concrètes pour de futures démarches de collaboration et d'évaluation.

Enfin, ce stage met en évidence que les transformations souhaitées au Nunavik ne peuvent reposer uniquement sur des changements législatifs, administratifs ou techniques. Elles nécessitent également une remise en question des modèles d'intervention, un engagement envers la sécurisation culturelle et une participation réelle des communautés dans les décisions qui concernent les enfants et les familles. À cet égard, ce projet souhaite contribuer, à sa mesure, à cette réflexion et à l'évolution des pratiques auprès des familles inuit.

7. Conclusion

Le présent essai s'inscrivait dans le cadre d'un stage spécialisé réalisé au sein des services de protection de la jeunesse au Nunavik, principalement dans la communauté d'Inukjuak. À travers les observations réalisées sur le terrain, les réflexions consignées dans le journal clinique, les échanges avec les intervenants et les partenaires communautaires ainsi que le développement du « First Contact Tool », le stage visait à approfondir la réflexion entourant les pratiques actuelles de la protection de la jeunesse auprès des familles inuit et à explorer certaines pistes favorisant des interventions davantage relationnelles, collaboratives et culturellement sécurisantes.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du stage consistaient notamment à mieux comprendre les réalités entourant les interventions en protection de la jeunesse au Nunavik, à analyser les tensions présentes entre les cadres institutionnels actuels et les réalités communautaires inuit, ainsi qu'à réfléchir aux possibilités d'adaptation des pratiques à partir des principes de sécurisation culturelle, de continuité culturelle et de collaboration avec les partenaires du territoire. Les résultats du stage ont permis de dégager plusieurs constats importants concernant les défis rencontrés dans les services à l'enfance et à la famille au Nunavik.

L'un des principaux constats concerne l'importance fondamentale de la relation dans les interventions réalisées auprès des familles inuit. Les observations effectuées au cours du stage démontrent que la qualité du lien entre les intervenants et les familles influence directement la possibilité de développer une collaboration significative autour des besoins des enfants. À l'inverse, certaines approches davantage centrées sur les procédures administratives ou les exigences institutionnelles semblent parfois accentuer la méfiance envers la protection de la jeunesse.

Les réflexions développées dans le cadre du projet soulignent également la fragilité du lien de confiance dans un contexte marqué par les impacts historiques du colonialisme, les expériences intergénérationnelles vécues avec les institutions ainsi que le roulement fréquent du personnel dans les services de protection de la jeunesse. Les constats réalisés rejoignent plusieurs analyses démontrant que les relations entre les peuples autochtones et les institutions sociales demeurent profondément influencées par l'histoire des pensionnats, des placements forcés et des différentes

politiques coloniales ayant contribué à la rupture des liens familiaux et communautaires (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015; Sinclair, 2007).

Dans cette perspective, les interventions auprès des familles inuit ne peuvent être comprises uniquement à partir des cadres légaux et cliniques traditionnellement utilisés en protection de la jeunesse. Elles doivent également être analysées à la lumière des réalités historiques, culturelles, communautaires et structurelles propres au territoire. Plusieurs situations de compromission observées chez les enfants demeurent fortement influencées par des enjeux sociaux plus larges, tels que la pauvreté, le surpeuplement résidentiel, le manque de ressources spécialisées ainsi que les impacts persistants des traumas intergénérationnels associés au colonialisme (Commission Viens, 2019; CSDEPJ, 2021).

Le stage a également démontré l'importance de la continuité culturelle dans les interventions réalisées auprès des enfants et des familles inuit. Les réflexions entourant les placements, les plans culturels ainsi que la Loi fédérale C-92 rappellent que le maintien des liens avec la langue, la culture, le territoire et les proches représente un élément essentiel au développement identitaire et relationnel des enfants autochtones (Chandler et Lalonde, 1998; Carrière et Richardson, 2009). Toutefois, leur application demeure complexe dans un contexte marqué par des ressources limitées et d'importantes contraintes organisationnelles.

La collaboration avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) a également enrichi la compréhension des enjeux entourant la continuité culturelle et les approches collaboratives en protection de la jeunesse. Les échanges réalisés avec l'organisme ont rappelé l'importance d'intégrer les savoirs communautaires, les réseaux familiaux élargis et les réalités culturelles inuit dans les interventions réalisées auprès des familles. Ces constats rejoignent plusieurs approches en travail social autochtone qui valorisent la participation des communautés dans les services à l'enfance et à la famille (Hart, 2009; Gray et Coates, 2010).

Le développement du « First Contact Tool » constitue également une contribution concrète du projet. Élaboré à partir des observations réalisées sur le terrain, des perspectives recueillies auprès des familles et des intervenants ainsi que des échanges avec Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), cet outil vise à soutenir les premières interactions avec les familles inuit en accordant une

attention particulière à l'écoute, à la transparence, à la reconnaissance des forces familiales et à la qualité de la relation. Son utilisation exploratoire par deux intervenantes a permis de recueillir des rétroactions qualitatives encourageantes concernant la structuration des premières rencontres et l'accueil des familles. Toutefois, cette expérimentation limitée ne permet pas de conclure à son efficacité ni à son implantation durable dans les pratiques de protection de la jeunesse. La contribution du projet réside ainsi principalement dans la mise en application de principes de sécurisation culturelle au sein d'un outil clinique et dans l'ouverture de pistes de réflexion pour une éventuelle évaluation plus approfondie.

Les résultats du stage démontrent toutefois que la transformation des pratiques ne peut reposer uniquement sur le développement d'outils cliniques ou sur les compétences individuelles des intervenants. Elle nécessite également des conditions d'exercice favorables permettant le déploiement d'interventions relationnelles et culturellement sécurisantes.

Dans cette perspective, les analyses réalisées au cours de l'essai suggèrent que les modèles d'intervention historiquement construits à partir de référents occidentaux ne correspondent pas toujours aux réalités relationnelles, communautaires et culturelles des familles inuit. Elles rejoignent ainsi les travaux qui invitent à décoloniser les pratiques sociales auprès des peuples autochtones et à remettre en question certaines formes de colonialité institutionnelle encore présentes dans les services sociaux contemporains (Smith, 2012; Blackstock, 2011).

La Loi fédérale C-92 représente à cet égard une avancée importante. Les principes d'autodétermination, de continuité culturelle et de participation communautaire qu'elle met de l'avant ouvrent des perspectives prometteuses pour l'évolution des services à l'enfance et à la famille. Toutefois, leur pleine mise en œuvre nécessite des changements structurels, organisationnels et politiques qui dépassent largement le seul cadre législatif.

Les observations réalisées au cours du stage, les échanges avec les partenaires communautaires ainsi que les connaissances issues de la littérature permettent de dégager plusieurs recommandations visant à soutenir l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik. Ces recommandations s'inscrivent dans une perspective de sécurisation culturelle, de continuité culturelle et de reconnaissance des savoirs communautaires. Elles ne constituent pas des

mesures officiellement adoptées par la DPJ ou par Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga (NIP), mais plutôt des pistes d'action proposées à partir des constats et des limites relevés dans le cadre du projet. Le tableau suivant présente cinq orientations prioritaires, accompagnées de modalités de mise en œuvre et des principaux acteurs susceptibles d'y contribuer.

Tableau 2– Recommandations pour l'adaptation des pratiques de protection de la jeunesse au Nunavik.

Recommandations	Pistes d'action concrètes	Acteurs concernés	Acteurs responsables de la mise en œuvre
1. Structurer des espaces de réflexion clinique et culturelle	Prévoir des rencontres régulières de réflexion sur les situations cliniques complexes; développer des communautés de pratique; réserver du temps à la supervision et à l'analyse critique des pratiques; inviter des partenaires inuit lorsque leur participation est pertinente, souhaitée et compatible avec les règles de confidentialité.	Direction de la DPJ, responsables cliniques, intervenants et partenaires inuit.	Direction de la DPJ et responsables cliniques.
2. Renforcer la collaboration avec les organismes communautaires inuit	Établir des mécanismes régulières de concertation avec NIP et les partenaires concernés, clarifier les rôles et les modalités de collaborations, favoriser leur participation précoce lorsque cela est approprié, développer des espaces de dialogue permettant de discuter des divergences entre les interprétations intentionnelles et les réalités communautaires.	DPJ, NIP, organismes communautaires et instances inuit concernées.	Direction de la DPJ, en concertation avec NIP et les instances inuit concernées.

3. Soutenir la continuité culturelle des enfants et des familles	Identifier les besoins culturels, avec les familles, les proches et les ressources significatives; documenter les liens avec la langue, le territoire et la communauté; intégrer ces dimensions aux plans d'intervention et aux décisions de placement; explorer les possibilités de soutien familial et communautaire avant d'envisager un éloignement, lorsque la sécurité de l'enfant et le cadre légal le permettent.	DPJ, familles, réseau familial élargi, ressources communautaires et partenaires inuit.	Responsables cliniques et intervenants de la DPJ.
4. Favoriser des pratiques relationnelles et culturellement sécurisantes	Soutenir la formation continue des intervenants; privilégier un accueil transparent et un langage accessible; recourir aux services d'interprétation lorsque nécessaire; proposer une utilisation exploratoire et accompagnée du *First Contact Tool*; recueillir les rétroactions des familles et des intervenants avant d'envisager une implantation plus large.	Intervenants, responsables cliniques, familles et partenaires communautaires.	Direction de la DPJ et responsable cliniques.
5. Accroître la participation des communautés aux orientations et aux décisions	Mettre en place des mécanismes de consultation et de participation définis avec les instances inuit concernées; prévoir des rencontres de planification conjointes lorsque cela est	Directions institutionnelles, instances de gouvernance inuit, DPJ et organismes communautaires.	Directions institutionnelles et instances de gouvernance inuit concernées, selon leurs compétences respectives.

	possible; clarifier les espaces où une influence réelle sur les décisions peut être exercée; soutenir les démarches de gouvernance et d'autodétermination dans le respect des compétences et des cadres juridiques applicables.		

Ainsi, le présent essai ne prétend pas offrir des solutions définitives aux défis complexes observés dans les services de protection de la jeunesse au Nunavik. Il cherche plutôt à contribuer à une réflexion sur les possibilités de développer des pratiques davantage relationnelles, culturellement sécurisantes et ancrées dans les réalités des familles inuit. Les constats réalisés démontrent que cette transformation nécessite non seulement des ajustements cliniques et organisationnels, mais également une volonté collective de repenser les rapports entre les institutions, les communautés et les familles.

Au-delà des apprentissages réalisés dans le cadre du stage et des réflexions générées par cet essai, cette expérience a profondément marqué mon cheminement professionnel. En tant qu'employée au sein des services de protection de la jeunesse, elle m'a amenée à porter un regard plus critique sur ma propre pratique et à reconnaître que la sécurisation culturelle ne constitue pas uniquement un principe d'intervention, mais une véritable posture professionnelle. Les rencontres réalisées au cours du stage ont renforcé ma conviction que les communautés inuit possèdent des forces, des savoirs et une remarquable capacité de résilience dont les institutions ont beaucoup à apprendre. Elles ont également confirmé mon engagement à privilégier une pratique fondée sur l'écoute, l'humilité, le respect et la co-construction avec les communautés.

Enfin, je demeure convaincue que l'avenir des services à l'enfance et à la famille au Nunavik repose sur la capacité des institutions et des communautés à travailler ensemble dans un véritable esprit de partenariat. Le développement progressif de l'autodétermination et de la gouvernance des communautés inuit représente une occasion importante de co-construire des pratiques mieux adaptées à leurs réalités, dans le respect de leur culture, de leurs aspirations et de leur expertise.

Plus qu'un changement de pratiques, il s'agit d'une transformation des façons de concevoir l'intervention, où les institutions ont autant à apprendre des communautés inuit que celles-ci peuvent bénéficier de leur accompagnement.

8. Références

Barbier, R. (1996). *La recherche-action*. Anthropos.

Berger, P. L., et Luckmann, T. (1967). *The social construction of reality: A treatise in the sociology of knowledge*. Anchor Books.

Blackstock, C. (2011). The Canadian Human Rights Tribunal on First Nations child welfare: *Why if Canada wins, equality and justice lose. Children and Youth Services Review, 33*(1), 187-194.

Blackstock, C., Trocmé, N., et Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among Aboriginal and non-Aboriginal families in Canada. *Violence Against Women, 10*(8), 901-916. https://doi.org/10.1177/1077801204266312

Bombay, A., Matheson, K., et Anisman, H. (2014). The intergenerational effects of Indian Residential Schools: Implications for the concept of historical trauma. *Transcultural Psychiatry*, 51(3), 320–338. https://doi.org/10.1177/1363461513503380

Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss: Vol. 1. Attachment*. Basic Books.

Bourque, D., et Lachapelle, R. (2007). L'approche socio-institutionnelle en organisation communautaire. Dans D. Bourque et al. (dir.), *L'organisation communautaire : Fondements, approches et champs de pratique* (pp. 101–117). Presses de l'Université du Québec.

Brascoupé, S., et Waters, C. (2009). Cultural safety: Exploring the applicability of the concept of cultural safety to Aboriginal health and community wellness. *Journal of Aboriginal Health,* 5(2), 6–41.

Breton, A., Dufour, S., et Lavergne, C. (2012). Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants. *Criminologie, 45*(2), 157–185. https://doi.org/10.7202/1013724ar

Browne, A. J., Smye, V. L., et Varcoe, C. (2005). The relevance of postcolonial theoretical perspectives to research in Aboriginal health. *Canadian Journal of Nursing Research, 37*(4), 16–37.

Carrière, J., et Richardson, C. (2009). From longing to belonging: Attachment theory, connectedness, and Indigenous children in Canada. Dans D. F. McKay, I. Brown, et J. Fuchs (dir.), *Passion for action in child and family services: Voices from the prairies* (pp. 49–67). Canadian Plains Research Center.

Centre de santé Inuulitsivik, Nunavingmi Ilagiit Papatauvinga, et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. (2025). *Training national standards of the Federal Act: An Act respecting First Nations, Inuit & Métis children, youth and families, SC 2019, c. 24 (Federal Act)* [Présentation PowerPoint].

Chandler, M. J., et Lalonde, C. (1998). Cultural continuity as a hedge against suicide in Canada's First Nations. *Transcultural Psychiatry*, *35*(2), 191–219.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens). (2019). *Rapport final.* Gouvernement du Québec.

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.*

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ). (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Rapport final. Gouvernement du Québec.*

De la Sablonnière-Griffin, M. (2020). *Les trajectoires des jeunes des Premières Nations et allochtones desservis par la protection de la jeunesse sur la Côte-Nord : perspective sur la première récurrence de services* [Thèse de doctorat, Université McGill].

De la Sablonnière-Griffin, M., Collin-Vézina, D., Esposito, T., et Dion, J. (2022). Trajectoires en protection de la jeunesse pour les Premières Nations : des disparités qui persistent. *Revue québécoise de psychologie*, *43*(3), 63–86. https://doi.org/10.7202/1094892ar

Dominelli, L. (2002). *Anti-oppressive social work theory and practice*. Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-1-4039-1400-2

Dorvil, H., et Boucher, S. (2015). *Le travail social : Un métier de compassion*. Chenelière Éducation.

Duhaime, G., Lévesque, S., et Caron, A. (2015). *Le Nunavik en chiffres 2015.* Université Laval.

États généraux du travail social. (2024). *Constats et recommandations des commissaires*. Institut du Nouveau Monde. https://inm.qc.ca/sites/inm.qc.ca/wp content/uploads/2024/01/EGTS_Constats-recommandations.pdf

Fast, E., et Collin-Vézina, D. (2010). Historical trauma, race-based trauma and resilience of Indigenous peoples: A literature review. *First Peoples Child and Family Review*, *5*(1), 126 136.

Fast, E., Nutton, J., De La Sablonnière-Griffin, M., Kozlowski, A., Bertrand, N., Bertrand, S., et Mitchell, J. (2016). Regard sur l'interaction de l'urbanisation, du traumatisme historique et de l'identité culturelle parmi la jeunesse autochtone au Canada. *Enfances, Familles, Générations*, (25). https://doi.org/10.7202/1039500ar

Foudriat, M. (2019). *La co-construction : une alternative managériale* (2e éd.). Presses de l'EHESP. https://doi.org/10.3917/ehesp.foudr.2019.01

Fryer, S., et Tierdam, M. (2019). *Projet de loi C-92 : Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.*

Gagnon Dion, M.-H., Rivard, J., et Bellot, C. (2018). L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse : entre déracinement et émancipation. *Service social, 64*(1), 79–102. https://doi.org/10.7202/1055892ar

Gouvernement du Canada. (2019). *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis (Loi C-92), L.C. 2019, ch. 24.*

Gouvernement du Québec. (2024). *Loi sur la protection de la jeunesse, RLRQ c P-34.1.*

Gray, M., et Coates, J. (2010). *Indigenous social work around the world: Towards culturally relevant education and practice.* Ashgate Publishing.

Guay, C., Ellington, L., et Vollant, N. (2022). Ka Nikanitet : *Pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones.* Presses de l'Université du Québec.

Guay, C., et Grammond, S. (2012). Les enjeux de l'application des régimes de protection de la jeunesse aux familles autochtones. *Nouvelles pratiques sociales,* 24(2), 67–83. https://doi.org/10.7202/1016348ar

Guemple, L. (1979). *Inuit adoption*. National Museum of Man.

Hart, M. A. (2009). Anti-colonial Indigenous social work: Reflections on an Aboriginal approach. Dans R. Sinclair, M. A. Hart et G. Bruyere (dir.), *Wícihitowin: Aboriginal social work in Canada* (p. 25–41). Fernwood Publishing.

Institut du Nouveau Monde. (2024). *Rapport d'activités 2023-2024*. https://inm.qc.ca/rapport 2023-2024/

Kirmayer, L. J., Brass, G. M., et Tait, C. L. (2000). The mental health of Aboriginal peoples: Transformations of identity and community. *The Canadian Journal of Psychiatry, 45*(7), 607–616. https://doi.org/10.1177/070674370004500702

Kirmayer, L. J., Simpson, C., et Cargo, M. (2003). Healing traditions: Culture, community and mental health promotion with Canadian Aboriginal peoples. *Australasian Psychiatry*, *8*(1), 15–23.

Kishigami, N. (2004). A new typology of food-sharing practices among hunter-gatherers, with a special focus on Inuit examples. *Journal of Anthropological Research, 60*(3), 341–358. https://doi.org/10.1086/jar.60.3.3630754

Lavallée, L. F. (2009). Practical application of an Indigenous research framework and two qualitative Indigenous research methods: Sharing circles and Anishnaabe symbol-based reflection. *International Journal of Qualitative Methods, 8*(1), 21–40.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2021). La protection de la jeunesse au Québec. *Gouvernement du Québec.*

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2022). *Guide de pratique en protection de la jeunesse : Évaluation-orientation.* Gouvernement du Québec.

New South Wales Department of Communities and Justice. (s. d.). *Aboriginal family strengthening*. https://dcj.nsw.gov.au/service-providers/oohc-and-permanency-support services/aboriginal-case-management-policy/acmp-rules-and-guidance/aboriginal-family strengthening.html

Nungak, Z. (2017). Les entraves à la gouvernance communautaire en matière de services sociaux. *Études/Inuit/Studies, 41*(2), 89–102.

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). (2022). *Projet de loi no 15 – Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives : Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières.*

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). (2024). *Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.*

Paillé, P., et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4e éd.). Armand Colin.

Parnasimautik. (2014). *Consultation régionale sur les priorités de développement du Nunavik : Rapport de synthèse.* Makivik Corporation. https://www.parnasimautik.com

Ramsden, I. M. (2002). *Cultural safety and nursing education in Aotearoa and Te Waipounamu* [Thèse de doctorat, Victoria University of Wellington]. https://ir.wgtn.ac.nz/handle/123456789/26651

Schön, D. A. (1983). *The reflective practitioner: How professionals think in action.* Basic Books.

Sinclair, R. (2007). Identity lost and found: Lessons from the sixties scoop. *First Peoples Child and Family Review, 3*(1), 65–82.

Smith, L. T. (2012). *Decolonizing methodologies: Research and Indigenous peoples* (2e éd.). Zed Books.

Spradley, J. P. (1980). *Participant observation*. Holt, Rinehart and Winston.

Tester, F. J., et Irniq, P. (2008). Inuit Qaujimajatuqangit: Social history, politics and the practice of resistance. *Arctic, 61*(suppl. 1), 48–61. https://doi.org/10.14430/arctic101

Turnell, A., et Edwards, S. (1999). *Signs of safety: A solution and safety oriented approach to child protection casework.* W.W. Norton & Company.

Wallace, S. (2014). *Santé des Inuit : certains résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653x/89-653-x2014003-fra.htm

Wilson, S. (2008). *Research is ceremony: Indigenous research methods*. Fernwood Publishing.

Annexe 1- TOOL: FIRST CONTACT WITH FAMILY (DPJ / Youth Protection)

Introduction

- State your name and role calmly
- Explain that the purpose of this first contact is to see how the family is doing and understand immediate needs
- Offer the option to have a support person, elder, or trusted family member present

Building Trust

- Reassure the family that the meeting is about safety and support
- Say: “We want to understand your reality before asking more formal questions”

Basic Questions

- How are you doing today?
- How is your family doing?
- Is there anything you need right now?
- Would you like someone to accompany you in future meetings?

Immediate Safety Check

- Is everyone safe at home?
- Has anything happened recently that worries you?
- Do you have support from someone you trust?

Explaining the DPJ Role (simple version)

- “Our role is to work with you to understand the situation and find the best solutions for your family”
- “The law requires us to verify certain things, but our approach is collaborative”

Quick Information to Gather

- Who lives in the home
- Immediate needs
- Natural supports already present
- Risks or concerns identified by the family

Closing

- Thank the family for their time
- Validate their emotions
- Explain the next step in simple language
- Offer availability for questions

Annexe 2 – Questionnaires

Questions pour une maman inuite impliquée dans la DPJ

Parcours et expérience personnelle

- Peux-tu me raconter ton expérience avec la DPJ, depuis le début jusqu'à aujourd'hui?
- Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour toi dans ce processus?
- Y a-t-il eu aussi des aspects positifs ou aidants dans ton expérience?

Relation avec les intervenants

- Comment décrirais-tu ta relation avec les intervenants de la DPJ?
- Qu'est-ce qui, selon toi, pourrait aider à mieux communiquer entre les familles et les intervenants?
- Est-ce que tu t'es sentie écoutée et comprise dans tes besoins et ceux de ta famille?

Dimension culturelle

- Selon toi, est-ce que ta culture et tes traditions ont été prises en compte dans les décisions et interventions?
- Quels aspects de ta culture aimerais-tu voir mieux respectés ou intégrés?
- Y a-t-il des pratiques culturelles ou familiales importantes qui devraient être davantage reconnues par la DPJ?

Soutien et besoins

- Quels types de soutien auraient pu t'aider davantage dans ce parcours?
- Est-ce que tu as eu accès à des services dans ta communauté (famille élargie, aînés, organismes)?
- Quels besoins restent encore sans réponse pour toi et tes enfants?

Suggestions et co-construction

- Si tu pouvais changer une chose dans la façon dont la DPJ travaille avec les familles, qu'est-ce que ce serait?
- Comment penses-tu que les services pourraient mieux soutenir les mères inuites?
- Qu'aimerais-tu transmettre comme message aux intervenants de la DPJ qui travaillent au Nunavik?

Questions pour un jeune adulte ayant grandi avec la DPJ

Parcours personnel

- Peux-tu me parler de ton expérience en grandissant avec la DPJ?
- Qu'est-ce que c'était pour toi, enfant ou adolescent, de vivre cette réalité?
- Avec du recul, qu'est-ce qui te marque le plus de cette période?

Relations et soutien

- Comment décrirais-tu tes relations avec les intervenants ou les familles d'accueil?
- Y a-t-il eu des personnes qui ont eu une influence positive dans ton parcours?
- Est-ce que tu t'es senti soutenu émotionnellement et culturellement?

Culture et identité

- Est-ce que tu sens que ta culture inuite et ton identité ont été respectées pendant ton parcours avec la DPJ?
- As-tu pu garder des liens avec ta famille, ta langue et tes traditions?
- Qu'est-ce qui aurait pu t'aider à rester plus connecté à tes racines?

Impacts et vie actuelle

- En quoi ton expérience avec la DPJ a influencé la personne que tu es aujourd'hui?
- Quels défis as-tu rencontrés en devenant adulte, une fois que la DPJ n'était plus présente?
- Qu'est-ce qui aurait pu faciliter cette transition?

Suggestions et avenir

- Si tu pouvais changer une chose dans la façon dont la DPJ accompagne les enfants et les jeunes, ce serait quoi?
- Quel conseil donnerais-tu aux intervenants qui accompagnent les jeunes inuits aujourd'hui?
- Quel message aimerais-tu transmettre aux jeunes qui vivent actuellement une implication avec la DPJ?

Questions pour un intervenant de la DPJ au Nunavik

Rôle et expérience professionnelle

- Peux-tu me parler de ton rôle au sein de la DPJ ici au Nunavik?
- Qu'est-ce qui t'a motivé à travailler dans cette région et avec les familles inuites?
- Quels sont les principaux défis que tu rencontres dans ta pratique quotidienne?

Travail auprès des familles

- Comment abordes-tu la création d'un lien de confiance avec les familles?
- Qu'est-ce qui aide, selon toi, les familles à se sentir écoutées et respectées?
- Quelles sont les barrières qui rendent parfois la collaboration difficile avec les familles?

Considérations culturelles

- Comment intègres-tu la culture, les traditions et les valeurs inuites dans ton travail?
- Quelles pratiques culturelles ou ressources communautaires t'ont été les plus utiles dans tes interventions?
- Qu'est-ce qui manque encore pour rendre les services plus sécurisants sur le plan culturel?

Ressources et soutien

- En quoi le manque de personnel ou la lourdeur des dossiers affecte-t-il ton travail?
- Quels services ou ressources aimerais-tu voir davantage disponibles pour les familles du Nunavik?

- Quel type de soutien te permettrait de mieux accomplir ton rôle?

Réflexions et changements

- Quels changements positifs as-tu observés dans les services de protection de la jeunesse au Nunavik au fil des années?
- Si tu pouvais améliorer une chose dans le système pour les enfants et les familles inuites, qu'est-ce que ce serait?
- Quel message aimerais-tu partager aux décideurs et partenaires communautaires sur la réalité du travail en protection de la jeunesse ici?